



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 104 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 29 octobre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 octobre 2001

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Traduction]

LOI SUR LA CAPACITÉ DE CONTRACTER MARIAGE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD) propose: Que le projet de loi C-264, Loi modifiant la Loi sur le mariage (degrés prohibés) (mariage entre personnes du même sexe), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est aujourd'hui une journée historique pour les gais et les lesbiennes du Canada. C'est la première fois dans notre histoire qu'on discute d'une loi qui permettrait aux couples homosexuels de se marier légalement au Canada.

Ce matin, je veux tout d'abord remercier certains de mes collègues de leur appui à ce projet de loi historique. Je veux remercier en particulier ma collègue, la députée de Vancouver-Est, d'avoir appuyé le projet de loi et de s'être battue depuis longtemps pour l'égalité des gais et des lesbiennes dans tout le Canada.

Je voudrais également remercier les députés libéraux qui ont soutenu le projet de loi, c'est-à-dire les députés de Toronto-Centre—Rosedale, de St. Paul's et d'autres. J'entends certains députés libéraux d'arrière-ban chahuter et crier qu'ils n'appuient pas le projet de loi. Je leur demande d'avoir au moins un certain respect pour leurs propres collègues et pour les autres députés dans cette enceinte. Ils n'acceptent peut-être pas les principes d'égalité, mais ils peuvent sûrement accepter le droit des députés de discuter de cette importante question dans un climat de civilité et de dignité.

[Français]

J'aimerais aussi remercier les députés du Bloc québécois qui ont appuyé cet important projet de loi, particulièrement le député de Hochelaga—Maisonnette, qui ne peut participer au débat ce matin mais qui a, depuis longtemps, milité pour l'égalité et la justice pour les communautés gais et lesbiennes du Canada. Je remercie également le député de Joliette qui participera au débat pour appuyer le projet de loi.

• (1105)

[Traduction]

Je voudrais remercier le député de Kings—Hants de la Coalition PC/RD de son appui au principe à la base de cette mesure législative importante.

Il est clair que les Canadiens devancent de beaucoup les leaders politiques et le gouvernement relativement à cette question

importante du droit fondamental qu'ont également les gais et les lesbiennes de se marier s'ils le désirent. Le plus récent sondage d'opinion a montré qu'environ les deux tiers des Canadiens dans tout le pays et dans toutes les régions étaient prêts à accepter cette égalité. Il n'est pas question de droits ou de privilèges spéciaux. Il s'agit de droits égaux qui sont garantis aux gais et aux lesbiennes aux termes de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

L'article 15 de notre Charte, qui a pris effet en avril 1985, prévoit que tous les Canadiens sont égaux. En ce qui concerne les gais et les lesbiennes, la Cour suprême du Canada a jugé qu'ils étaient visés par l'article 15 lorsqu'ils entretiennent des relations sérieuses et fondées sur l'amour.

Nous avons certainement fait d'importants progrès sur le chemin de la pleine égalité, tant au niveau fédéral que provincial et territorial. L'an dernier, la Chambre des communes a adopté une mesure législative historique, le projet de loi C-23, qui accordait toute une série de droits et de responsabilités aux individus et aux couples homosexuels.

Toutefois, le projet de loi C-23 n'est pas allé jusqu'à reconnaître le droit au mariage. L'un des derniers jours de débat sur le projet de loi, la ministre libérale de la Justice a présenté un amendement qui, honteusement, excluait spécifiquement l'affirmation du droit des homosexuels à se marier.

Je suis certain que les tribunaux finiront par décider que l'égalité s'applique à tous et que nous, les homosexuels, nous devrions bénéficier du même droit au mariage que nos concitoyens.

Je tiens également à souligner le travail important que l'association EGALÉ fait dans le dossier de l'égalité des homosexuels et dans de nombreux autres dossiers. L'organisation nationale EGALÉ se fait le porte-parole des homosexuels, des bisexuels et des transgenreistes dans l'ensemble de notre pays. Elle s'emploie inlassablement à promouvoir l'égalité et je rends hommage aux membres d'EGALÉ, qui continuent à travailler très fort dans ce dossier.

Initiatives parlementaires

D'un bout à l'autre du pays, beaucoup d'individus, de couples et d'organisations, appuient le droit à l'égalité pleine et entière. En tant que néo-démocrate, je suis fier d'appartenir au seul parti national qui a adopté une politique claire en faveur de la reconnaissance de l'égalité des homosexuels dans tous les domaines, y compris celui du mariage. Aujourd'hui, je parle au nom des membres de mon caucus et du chef de mon parti, la députée de Halifax, qui dès le début de sa carrière et de sa vie en politique n'a cessé, elle aussi, de promouvoir l'égalité des homosexuels.

Plusieurs Églises et chefs religieux sont à l'avant-garde de cette lutte. Je tiens particulièrement à souligner le travail du révérend Brent Hawkes, de la Metropolitan Community Church, qui depuis de nombreuses années milite en faveur de l'égalité. Le 14 janvier 2001, le révérend Brent Hawkes, pasteur de la Metropolitan Community Church à Toronto, a célébré le mariage de Kevin Bourassa et de Joe Varnell, ainsi que celui d'Elaine Vautour et d'Anne Vautour.

Comme l'a dit le révérend Brent Hawkes:

Nous attendons avec impatience le jour où le Canada reconnaîtra la diversité et consacra légalement ce que Dieu sait déjà, à savoir que l'amour n'a pas de limite.

Le projet de loi est très court. Intitulé Loi sur la capacité de contracter le mariage, il établit que «un mariage entre deux personnes n'est pas un invalide du seul fait que ces deux personnes sont du même sexe.»

• (1110)

Je souligne, entre parenthèses, que les obstacles au mariage, notamment entre personnes apparentées ou entre frère et soeur, demeurent évidemment dans la présente Loi sur le mariage au Canada (degrés prohibés). Absolument rien ne modifie cette mesure législative. Les mêmes obstacles demeurent.

Cela éliminerait simplement l'obstacle que pose la common law à l'égard des unions entre partenaires de même sexe. J'aimerais souligner que cet obstacle remonte à une décision rendue par les tribunaux britanniques en 1886 dans la cause de *Hyde c. Hyde*. À cette époque, le mariage revêtait une tout autre signification. En fait, dans le contexte marital, le viol et la violence étaient même des actes légaux. Un mari avait le droit de battre sa femme tant et aussi longtemps que la baguette utilisée n'était pas plus large que son pouce à lui. De toute évidence, un précédent de cette époque et cette conception du mariage ne doivent pas servir aujourd'hui d'arguments pour nier l'égalité aux citoyens homosexuels, hommes et femmes. Cette interprétation ne convient certainement pas.

Bien sûr, l'interprétation du mariage est contestée. Comme je l'ai déjà mentionné, il n'y a pas d'empêchement prévu par la loi à l'échelon fédéral. La loi est essentiellement fondée sur la jurisprudence et au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, les tribunaux ont été saisis de plusieurs causes qui remettent en question cet obstacle juridique.

[Français]

Il y a un couple gai dans la province de Québec qui a lancé un défi aux tribunaux du Québec, et nous espérons qu'il va gagner.

[Traduction]

En Ontario, la ville de Toronto appuie cette contestation judiciaire et, en Colombie-Britannique, l'ancien procureur général, Andrew Petter, a eu le courage lui aussi de se prononcer en sa faveur.

À ce jour, il n'existe qu'une décision sur ce genre de cas. Elle a été rendue par un tribunal de la Colombie-Britannique, par M. le juge Ian Pitfield, et je dois avouer qu'elle en a étonné plusieurs parce qu'elle va à l'encontre non seulement de la justice et de la logique, mais aussi de l'équité. Selon ce juge, la Constitution canadienne

exprime une intention voulant que la discrimination soit permise. Je suis d'avis que cette décision sera invalidée quand elle sera portée devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et éventuellement devant la Cour suprême du Canada.

Ce projet de loi modifierait la loi pour permettre aux personnes du même sexe de se marier, si elles le veulent. Il est important de souligner que le projet de loi ne modifierait pas le mariage religieux et qu'il vise uniquement le mariage civil. Les religions disposées à reconnaître et à célébrer le mariage de couples de gais et de lesbiennes dans leur communauté pourraient le faire. Le projet de loi ne prévoit aucune obligation en ce sens pour les religions qui s'opposent à un tel mariage. Tout comme il y a dans certaines religions des obstacles aux mariages interconfessionnels qui ne font pas l'objet de poursuites, la même discrétion serait exercée dans le cas de religions qui ne veulent pas reconnaître l'égalité entre leurs paroissiens, qu'ils soient homosexuels ou non.

On pourrait me demander quelle différence fait le mariage et pourquoi les gais et les lesbiennes veulent le droit, le choix, la possibilité de se marier. À mon avis, il importe d'admettre que le mariage constitue le moyen le plus important, de nos jours, de reconnaître et de confirmer l'amour romantique qui existe entre deux personnes et leur engagement l'un envers l'autre. Exclure les gais et les lesbiennes de l'institution du mariage envoie un message clair, à savoir que nos relations, les relations entre couples du même sexe, ne méritent pas, en quelque sorte, d'être reconnues et confirmées. Par ailleurs, autoriser des couples du même sexe à se marier civilement enverrait un message positif à tous les Canadiens: peu importe si quelqu'un aime un homme ou une femme, leur amour sera estimé, honoré, confirmé et traité avec dignité et respect.

J'ai souvent le privilège de prendre la parole dans des écoles de ma circonscription et ailleurs. Les jeunes aiment parler de la vie des députés et demandent quel genre de vie je mène, quels défis je dois relever, ce que j'aime au sujet de mon travail et quelles difficultés je dois surmonter dans mon travail. Parfois, les jeunes demandent si je suis marié. Je leur dis que je ne suis pas marié, que j'ai un partenaire qui s'appelle Max, que nous sommes ensemble depuis sept ans et que nous nous aimons beaucoup, que nous voulons passer le reste de notre vie ensemble et que cette relation est très importante pour nous et qu'elle est la plus importante dans ma vie. Ces jeunes demandent souvent pourquoi je ne peux pas me marier ou si je veux me marier avec lui. Je leur dis que je le veux et que je voudrais avoir ce choix, mais que je ne l'ai pas parce que les lois du pays ne m'offrent pas ce choix en tant qu'homosexuel.

Comment le fait de nous donner ce choix, à moi et à mon conjoint Max, affaiblirait de quelque façon que ce soit le mariage entre hétérosexuels? Comment cela affecterait-il la solidité, l'amour et la fidélité des partenaires hétérosexuels? Cela ne changerait absolument rien. Les mariages entre hétérosexuels ne sont pas fragiles au point de s'effondrer comme des châteaux de cartes dès lors qu'on autoriserait les gais et les lesbiennes à se marier. En cette période de douleur suivant les événements horribles du 11 septembre, il convient certainement de prendre des mesures, en tant que société, pour garantir l'affirmation des liens d'amour entre les êtres.

Initiatives parlementaires

Le mariage est une affaire d'amour et d'engagement. Il est vrai que certains couples gais de l'un ou l'autre sexe ne voudraient pas se marier s'ils en avaient la possibilité, comme des couples d'hétérosexuels choisissent de vivre en union de fait, mais on devrait leur donner le droit de choisir. Le Canada ne serait pas le premier pays à le faire. Les Pays-Bas ont proposé plus tôt cette année de reconnaître pleinement le mariage chez les couples de gais et de lesbiennes.

• (1115)

Je suis convaincu que cela arrivera au Canada également, mais pourquoi faut-il que les gais et les lesbiennes aient à recourir aux tribunaux? Pourquoi faut-il que nous dépensions l'argent des contribuables pour franchir cette étape courte, mais combien importante, sur la voie de l'égalité totale?

On dit parfois qu'on ne peut autoriser les mariages entre personnes du même sexe parce que le mariage vise à la procréation. La meilleure réponse à cette affirmation a été donnée dans un éditorial très éloquent du *Globe and Mail*, paru ce mois-ci. On y écrivait ceci:

La question des enfants est un faux-fuyant; de nombreux couples mariés n'ont pas d'enfants, beaucoup de couples procréent en dehors des liens du mariage et bon nombre de couples gais élèvent des enfants, en adoptent ou en conçoivent avec le sperme ou l'oeuf de l'un ou l'une des partenaires. Une extension de la définition du mariage permettrait à des gais et des lesbiennes entretenant des relations solides de se soumettre aux obligations solennelles du contrat de mariage. Ne s'agit-il donc pas ici de respect à l'égard des valeurs familiales?

Voilà précisément ce que je veux invoquer aujourd'hui, en terminant: les valeurs familiales traditionnelles. Les couples de gais et de lesbiennes forment aussi des familles. Le projet de loi accorderait une reconnaissance pleine et égale à nos familles. Je prie les députés d'appuyer cette mesure législative importante.

M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-264 propose d'apporter certaines modifications à la Loi sur le mariage afin de légaliser le mariage entre personnes de même sexe. Je veux tout d'abord féliciter sincèrement le député de Burnaby—Douglas du travail qu'il accomplit inlassablement depuis de nombreuses années en s'appuyant sur des principes pour faire reconnaître l'égalité des gais et des lesbiennes au Canada. Tous les députés et tous les Canadiens devraient être fiers de ses accomplissements et de sa détermination.

D'entrée de jeu, je souligne que le gouvernement du Canada prend ses obligations très au sérieux pour ce qui est d'assurer l'égalité de traitement de tous ses citoyens, y compris les gais et lesbiennes du Canada. C'est en reconnaissant cette obligation constitutionnelle que le gouvernement a proposé l'an dernier l'adoption de la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, laquelle prévoit un traitement égal pour les conjoints de fait de même sexe, en leur accordant les mêmes avantages et obligations qui sont consentis, aux termes des dispositions législatives fédérales, aux conjoints de fait de sexe opposé.

Je suis fier de dire que non seulement la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations est parfaitement conforme à nos obligations aux termes de la Constitution, mais qu'elle va aussi plus loin que les dispositions prévues par tout autre secteur de compétence au Canada, en garantissant un traitement égal aux gais et lesbiennes du Canada. Je suis aussi fier de dire que le Canada est à l'avant-garde dans le monde pour ce qui est de garantir que les couples de gais et de lesbiennes soient traités avec dignité et respect aux termes des dispositions législatives fédérales.

Le projet de loi C-264 propose de modifier fondamentalement la notion légale du mariage en passant outre à la règle de la common law et du droit civil concernant le caractère légal, règle selon laquelle

le mariage est «l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne».

Le Canada se distingue dans le monde pour de nombreuses raisons, la moindre n'étant pas le fait que nos lois reposent sur deux grandes traditions juridiques, soit la common law et le droit civil. Dans ces deux traditions, la signification du mariage est claire au sens de la loi et il est facile de retracer les origines historiques de cette définition. Pour cette raison, le Canada n'est pas le seul à comprendre ainsi la notion du mariage au sens de la loi.

Les pays européens qui ont un système d'enregistrement semblable à l'enregistrement des mariages ont choisi délibérément d'établir une distinction législative claire entre l'enregistrement et le mariage. En ce qui concerne l'approche adoptée par la Chambre l'année dernière, une étude montre que peu de pays ont promulgué des mesures législatives visant à conférer aux couples de même sexe les mêmes avantages et obligations qu'aux couples de sexes opposés, sur la base des mêmes critères.

Comme il a été dit, la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations prévoit que les couples de fait du même sexe et les couples de fait de sexes opposés ont un traitement égal au plan des avantages et des obligations fédérales.

La loi comportait un train de dispositions complet. Elle modifiait 68 lois fédérales ressortissant à quelque 23 ministères et organismes fédéraux. Les principales lois fédérales d'application générale qui ont été modernisées par cette mesure comprennent notamment la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi de l'impôt sur le revenu et le Code criminel.

La Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations prévoit une approche responsable et équilibrée permettant d'assurer que les couples du même sexe sont traités comme les couples de sexes opposés et qu'ils aient les mêmes avantages et obligations que ces derniers en vertu de la loi.

Voyons un instant quelques-uns des problèmes juridiques que pose le projet de loi dont nous sommes ici saisis. Comme les lois provinciales et territoriales sont fondées sur la même notion de mariage que celle qui se reflète dans la loi fédérale, le projet de loi C-264 toucherait à des centaines de lois d'un océan à l'autre. Des règles sur la capacité de contracter mariage qui font actuellement partie de la common law reposent sur le mariage entre personnes de sexe opposé. Ces règles ont été établis sur de nombreuses années et devraient être modifiées radicalement et il faudrait même modifier des lois pour les adapter à la notion de conjoints de même sexe.

Par exemple, conformément à la common law, les conjoints de sexe opposé peuvent obtenir que leur mariage soit annulé s'il n'est pas consommé. L'adultère est un motif de divorce. Conformément au Code criminel, l'inceste vise des personnes de sexe opposé. Toutes ces règles devraient être modifiées du tout au tout pour s'adapter aux relations entre personnes de même sexe.

La modification de la définition du mariage suscite diverses contestations judiciaires, y compris du point de vue de la compétence constitutionnelle. Le député de Burnaby—Douglas signale l'affaire qui va se rendre jusqu'en Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Il serait donc prématuré pour nous d'agir avant d'avoir obtenu l'opinion des tribunaux là-dessus. Une fois que les tribunaux se seront prononcés, le Parlement pourra décider d'agir si c'est alors nécessaire et opportun.

Initiatives parlementaires

Au plan juridique, le projet de loi C-264 pose un autre problème. Le projet de loi vise simplement à rebaptiser la loi actuelle et à y ajouter une disposition. Toutefois, la loi est entièrement fondée sur les relations entre personnes de sexe opposé et prévoit tous les degrés prohibés du mariage légal. Si le projet de loi était adopté sans les modifications qui s'imposent, il créerait, en fait, un nouveau motif de discrimination.

• (1120)

Le gouvernement croit fermement dans la nécessité de reconnaître et de traiter également les unions entre personnes de même sexe et celles entre personnes de sexe opposé. Une majorité de Canadiens estime qu'il est à la fois important et utile de reconnaître l'engagement des époux et des conjoints de fait, y compris des conjoints de même sexe.

Comme la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations atteint déjà cet objectif, la ministre de la Justice ne peut pas appuyer le projet de loi C-264.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous traitons aujourd'hui du projet de loi C-264, Loi modifiant la Loi sur le mariage (degrés prohibés), ayant pour objet de permettre le mariage entre personnes du même sexe.

Dans sa présentation actuelle, le projet de loi ajouterait à la Loi sur le mariage (degrés prohibés) du Canada la disposition 4.1 ci-après:

Un mariage entre deux personnes n'est pas invalide du seul fait que ces personnes sont du même sexe.

Je voterai contre le projet de loi pour deux raisons. Premièrement, il n'est pas nécessaire de modifier la Loi sur le mariage (degrés prohibés) du Canada pour permettre les mariages entre personnes du même sexe. Deuxièmement, le mariage relève plutôt de la compétence provinciale que de celle du gouvernement fédéral.

Il convient de souligner que la Loi sur le mariage (degrés prohibés) ne traite absolument pas du mariage entre personnes du même sexe et/ou de la définition plus vaste du mariage proprement dit. La Loi sur le mariage (degrés prohibés), Loi concernant le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées, précise ce qui suit:

2.1) Sous réserve du paragraphe (2), les liens de parenté par consanguinité, alliance ou adoption ne constituent pas en eux-mêmes des empêchements au mariage.

(2) Est prohibé le mariage entre personnes ayant des liens de parenté:

- a) en ligne directe, par consanguinité ou adoption;
- b) en ligne collatérale, par consanguinité, s'il s'agit de frère et soeur ou de demi-frère et demi-soeur;
- c) en ligne collatérale, par adoption, s'il s'agit de frère et soeur.

4. La présente loi comporte la totalité des règles de droit applicables au Canada en matière d'empêchements au mariage fondés sur des liens de parenté.

L'amendement proposé par le député de Burnaby—Douglas ajouterait ce qui suit:

4.1 Un mariage entre deux personnes n'est pas invalide du seul fait que ces personnes sont du même sexe.

L'amendement du député est tout à fait inutile. Rien dans la loi n'interdit l'union de deux personnes du même sexe. La loi ne fait que mentionner les genres de mariages qui ne sont pas valides sur le plan juridique. L'union entre personnes du même sexe ne figure pas dans cette liste. Cette dernière se fonde uniquement sur des préoccupations en matière de consanguinité relevant de la common law. Elles ont pour seul objet de réduire au minimum les problèmes génétiques qui pourraient découler d'un mariage.

L'histoire nous a appris qu'il ne devrait pas y avoir de mariage entre frère et soeur. Elle nous a aussi appris que des parents ne

devraient pas épouser leurs enfants. Ce sont là les genres de liens interdits dans la Loi sur le mariage (degrés prohibés). Ces interdictions se fondent sur la génétique. Étant donné que les couples homosexuels ne peuvent avoir d'enfants, la Loi sur le mariage (degrés prohibés) ne comprend aucune disposition à leur sujet.

Parallèlement, il convient de souligner que la loi ne fait pas de distinction fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique.

Étant donné que la loi ne touche pas les couples de même sexe et que personne n'a laissé entendre qu'elle était discriminatoire en fonction des motifs visés par l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, la modification proposée est tout à fait inutile.

L'autre raison pour laquelle je m'oppose à la modification, c'est que le mariage est principalement de compétence provinciale et non fédérale. Dans l'affaire EGALE, le juge Pitfield de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a écrit, au paragraphe 122, que les relations entre conjoints de même sexe étaient:

...une question de droits civils des personnes vivant à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Cela étant, l'assemblée législative provinciale peut les officialiser et les reconnaître si elle décide de le faire.

La loi sur le mariage de la Colombie-Britannique se fonde sur la common law pour définir «la qualification des personnes sur le point de se marier». La disposition pertinente de la loi, au chapitre 282, dit ceci:

Lorsque des questions ne sont pas tranchées, le droit anglais s'applique.

6. Sous réserve de cette Loi ou de toute autre loi du Canada en vigueur en Colombie-Britannique, le droit anglais tel qu'il existait le 19 novembre 1858 s'applique à toutes les questions reliées à ce qui suit:

- a) le mode de célébration des mariages;
- b) la validité des mariages;
- c) la qualification des parties sur le point de se marier;
- d) le consentement des tuteurs ou des parents, ou de toute personne dont le consentement est nécessaire pour rendre un mariage valide.

Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique peut modifier la loi sur le mariage en Colombie-Britannique. Le gouvernement néo-démocrate précédant a choisi de ne pas apporter les modifications en question. Pourtant, il a détenu pendant neuf ans le pouvoir absolu avec un gouvernement majoritaire à l'assemblée législative provinciale et il a préféré ne pas modifier cette loi.

Deux anciens premiers ministres de la Colombie-Britannique, MM. Glen Clark et Ujjal Dosanjh, vivent dans la même collectivité que le député de Burnaby—Douglas qui parraine le projet de loi. S'il avait vraiment voulu modifier la loi sur le mariage de la Colombie-Britannique, le député aurait défendu sa cause auprès de ces deux anciens premiers ministres. Ils vivent dans sa circonscription. Ils sont membres de son parti. Ils ont dirigé un gouvernement néo-démocrate et il est vraisemblable qu'il les connaît personnellement. L'un d'eux, sinon les deux, est un électeur du député et vice-versa.

Le député avait une occasion en or de soumettre la question à un gouvernement provincial sympathique à sa cause qui avait la compétence voulue pour apporter les modifications qu'il recherche. Il a laissé passer cette chance.

Initiatives parlementaires

● (1125)

En toute déférence, je prétends que ce projet de loi est inacceptable pour les deux motifs que j'ai mentionnés dans mon discours. Si le député voulait vraiment influencer le droit qu'ont ou non les Canadiens de même sexe de se marier, il aurait dû soumettre sa cause à l'assemblée législative appropriée. Il aurait donc dû s'en remettre à l'assemblée législative provinciale et non au Parlement fédéral. En toute franchise, je suis surpris que le député ne connaisse pas la différence.

● (1130)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Burnaby—Douglas pour son initiative, son projet de loi visant à autoriser les mariages entre partenaires de même sexe.

Il me semble qu'il est temps de mettre fin à cette anomalie, cette discrimination qui entache la réputation du Canada et, par le fait même, celle du Québec, par notre volonté collective à combattre la discrimination sous toutes ses formes.

Selon la Cour suprême du Canada, la Charte des droits et libertés reconnaît déjà l'égalité des gais et des lesbiennes. Comment expliquer alors le refus du législateur de permettre aux couples de même sexe d'accéder au mariage civil? Il s'agit bien ici de mariage civil et je pense que le député l'a bien expliqué dans sa présentation.

L'année dernière, l'adoption du projet de loi C-23 a eu pour effet d'abroger la plupart des références explicites au sexe des conjoints dans les lois fédérales. À notre connaissance, il ne resterait que quatre lois qui font référence à une définition hétérosexuelle des conjoints, soit la Loi sur les divorces, la Loi sur la preuve, le Code criminel et la Loi sur la marine marchande.

Donc, ce que nous demande le député exigerait relativement peu d'efforts au plan législatif. Peu de modifications seraient nécessaires pour pouvoir en finir avec cette discrimination inconcevable.

J'ai entendu des représentants du Parti libéral et de l'Alliance canadienne s'exprimer et lever un certain nombre d'objections à l'adoption de ce projet de loi en se référant à des difficultés législatives. Je pense que ce n'est pas là le débat.

Si, pour rencontrer les objectifs du projet de loi, un certain nombre de modifications, en termes de textes de loi, sont effectivement nécessaires, on le fera. Mais je pense que le fond de la question est de savoir si oui ou non les parlementaires canadiens sont prêts à lever cet obstacle, cette discrimination, pour permettre aux couples de même sexe d'accéder au mariage civil.

À mon avis, les questions légales doivent suivre nos conceptions et notre vision du respect des libertés et de l'égalité de chacun des citoyens et citoyennes du Canada et du Québec par le fait même.

Dans ce débat, il est véritablement question d'une conception de la citoyenneté. Est-ce que chaque citoyen, peu importe sa religion, ses convictions politiques, son sexe ou ses orientations sexuelles, a droit au même traitement, aux mêmes droits et aux mêmes obligations? C'est là que nous devons, à mon avis, répondre positivement en donnant accès au mariage civil aux couples de même sexe.

Je fais référence ici à la position dissidente de la juge L'Heureux-Dubé qui disait, lors d'un jugement concernant une cause sur les mariages civils:

Étant donné la position marginale qu'occupent les homosexuels dans la société, le message général qui découle presque inévitablement de l'exclusion des couples de même sexe d'une institution sociale si importante [...]

Elle fait référence ici au mariage civil.

[...] est essentiellement que la société considère que de telles unions ne méritent pas le même intérêt, le même respect et la même considération que les unions de personnes de sexe opposé.

Je partage tout à fait cet avis. Suite à ce commentaire de la juge L'Heureux-Dubé, il me semble que nous devons très clairement dire haut et fort que la citoyenneté, telle qu'on la conçoit au Canada, donne accès aux mêmes droits, aux mêmes obligations et aux mêmes institutions, y compris le mariage civil.

Je pense qu'il est temps de mettre fin à cette situation discriminatoire, comme je le mentionnais tout à l'heure, qui entache la réputation du Canada.

Il y a évidemment cette question que rien n'empêche les couples de même sexe de vivre en union libre. Je pense que c'est le choix d'un grand nombre d'entre eux, comme le font maintenant d'ailleurs des couples hétérosexuels.

Mais la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si oui ou non ils auront accès, s'ils le désirent, à cette institution qui est celle du mariage. Certains décident de se marier. Je ne vois pas pourquoi, parce que ce sont des couples de même sexe, on ne leur donnerait pas accès à cette institution, s'ils le choisissent librement. Le mariage peut permettre d'avoir accès à des protections supplémentaires, en vertu de certaines lois.

Plus fondamentalement, dans le cadre d'une relation entre deux personnes, le fait de choisir le mariage peut donner à ce couple un niveau qualitativement supérieur, en terme de relation. C'est une perception qu'ils ont.

● (1135)

Je donnerai un exemple personnel. J'ai vécu avec ma femme en union libre pendant quelques années. À un moment donné, nous avons décidé de nous marier; nous avons l'impression qu'en se mariant on consolide nos liens respectifs. Il y avait quelque chose de plus que d'être en union libre. C'est nous qui avons cette perception et cela nous appartient, comme couple. Aucune institution ne nous empêchait d'avoir accès au mariage civil et c'est d'ailleurs ce que nous avons fait. Cette année, nous avons fêté notre 10^e anniversaire de mariage.

À mon sens, c'est la même chose pour les couples de même sexe. Ils doivent avoir le droit, s'ils le choisissent, d'accéder au mariage s'ils pensent que qualitativement cela leur permet d'avoir une relation d'un niveau supérieur. Je le mentionne encore une fois: il s'agit bien d'un choix du couple. Permettre de donner l'accès au mariage civil aux gais et aux lesbiennes, c'est se mettre au diapason de ce que pense la société. On le voit, la loi est complètement désuète à cet égard.

Dans un sondage fait par Léger Marketing, en juin dernier, dans l'ensemble du Canada, on a demandé aux Canadiens et aux Canadiennes s'ils considéraient que les homosexuels avaient les mêmes droits que les autres citoyens canadiens: 75,7 p. 100 des gens ont répondu oui. Donc, plus des trois quarts des Canadiens et des Canadiennes considèrent que les homosexuels ont droit à l'ensemble des droits offerts dans notre société.

Pour ce qui est plus spécifiquement du mariage civil, 65,4 p. 100 des gens se disaient en accord avec la possibilité pour les couples de même sexe de se marier en vertu de nos lois.

Initiatives parlementaires

Personnellement, c'est un engagement ou une prise de position que j'ai depuis une quinzaine d'années au moins. Au plan syndical, lorsque j'étais à la Confédération des syndicats nationaux, comme secrétaire général, je me suis battu, au début des années 1990, pour retirer des conventions collectives l'ensemble des discriminations existant vis-à-vis des couples de même sexe. Nous avons beaucoup travaillé, ce qui a d'ailleurs amené l'adoption d'une loi à cet égard par l'Assemblée nationale. Je pense qu'on doit aller jusqu'au bout de cette logique et permettre aux couples de même sexe d'accéder à cette institution qu'est le mariage civil.

En campagne électorale, j'ai aussi pris l'engagement de garantir l'accès pour les gais et lesbiennes à tous les droits civils au Canada, y compris les droits du mariage. Dans mon cas, cela fait suite à cette conception de la citoyenneté que je trouve extrêmement importante. Je partage l'avis du député de Burnaby—Douglas à l'effet que, suite aux événements du 11 septembre, le Canada doit devenir encore plus exemplaire au plan de la défense des droits et libertés. C'est d'abord un combat pour les droits et libertés que nous menons.

Je termine en disant que deux de mes trois enfants sont assez jeunes et je ne connais pas encore leur choix en termes d'orientation sexuelle. Je souhaite que peu importe le choix qu'ils feront, ils ne soient pas ostracisés par la société et qu'ils aient accès aux mêmes droits que l'ensemble des citoyens et des citoyennes au Canada.

[Traduction]

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC/RD): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques au sujet du projet de loi C-264. Ce projet de loi apporte deux modifications à la Loi sur le mariage (degrés prohibés) en vigueur. Premièrement, il modifie le titre de la loi qui deviendrait la Loi sur la capacité de contracter mariage. Deuxièmement, il ajoute une nouvelle disposition, le paragraphe 4.1, qui stipulerait que:

Un mariage entre deux personnes n'est pas invalide du seul fait que ces personnes sont du même sexe.

Je tiens à dire dès le départ que je suis contre ce projet de loi. Comme le titre de la loi en vigueur l'indique, n'a pas le droit de se marier qui veut. Par exemple, des parents proches ne peuvent se marier à cause des risques d'anomalies congénitales que cela peut poser aux enfants issus d'un tel mariage. Un frère ne peut épouser sa soeur et vice-versa. Une personne divorcée peut se remarier mais pas avec un enfant issu d'un mariage précédent.

Le mariage, et les droits et responsabilités qui vont de pair, est considéré comme s'adressant à des personnes mûres. Nous ne permettons donc pas au Canada le mariage entre enfants ou entre un adulte et un enfant. Les deux parties à un mariage doivent être suffisamment âgées et mûres pour comprendre le sérieux de l'institution qu'est le mariage.

Je ne saurais trop insister sur le mot institution. Les institutions sont partie intégrante de la culture qu'on ne devrait ni prendre ni modifier à la légère.

La société a évolué, comme nous le savons pertinemment, et aujourd'hui les personnes hétérosexuelles ou de sexe opposé vivant en union de fait ont les mêmes droits et obligations en matière de biens que les personnes mariées. Comme nous nous en souvenons tous parfaitement bien, la Chambre a récemment adopté une loi accordant certains droits au titre des pensions et autres aux conjoints de fait homosexuels, c'est-à-dire de même sexe.

Il convient cependant de rappeler que la Chambre n'a pas ménagé ses efforts pour insérer dans cette nouvelle loi une disposition rappelant que le fait de former un couple est une chose, certes, mais que le fait d'être marié est une chose tout à fait différente. On a même

été jusqu'à préciser dans cette disposition qu'un mariage est l'union d'un homme et d'une femme et rien d'autre. Et cela doit être maintenu.

Le changement de titre proposé par le député modifie l'éclairage apporté par le projet de loi, en mettant l'accent sur la capacité de contracter un mariage plutôt que sur les unions prohibées. Je ne suis pas d'accord avec cette nouvelle vision des choses, car j'estime qu'elle porte atteinte à un principe fondamental de la loi, à savoir que le mariage ne doit avoir lieu qu'entre deux personnes de sexe opposé.

Je tiens à ce que l'on comprenne parfaitement que les personnes hétérosexuelles doivent accepter avec tolérance les autres façons de vivre. Je suis cependant d'avis qu'il est temps que les personnes homosexuelles soient elles aussi tolérantes du mode de vie hétérosexuel, à savoir que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme. La loi est on ne peut plus claire là-dessus.

Parallèlement, le nouvel article 4.1 précise qu'un mariage entre deux personnes n'est pas invalide du seul fait que ces personnes sont du même sexe. Cette notion est diamétralement opposée, comme je viens de l'expliquer, à la disposition qui a été insérée dans le projet de loi et qui limite le mariage à des personnes de sexe opposé uniquement.

L'autre facteur en cause pour un grand nombre parmi nous est le fait que le mariage, qu'il soit célébré par un juge ou un membre du clergé, est réputé être bien plus qu'une simple union sexuelle entre un homme et une femme. Le mariage est l'une des pierres angulaires de la société et de la famille. À ce titre il est également la consécration d'une union spirituelle entre un homme et une femme, une union ayant pour seule et unique finalité la conception et l'éducation d'enfants.

● (1140)

Cela ne veut pas dire que tous les gens mariés ont des enfants, loin de là. Cette possibilité existe toutefois, et l'institution s'y prête très bien si jamais cette possibilité devenait réalité.

Naturellement, une famille subit des pressions de plusieurs sources dans le monde trépidant dans lequel nous vivons. En toute conscience, je ne puis appuyer des motions ou des projets de loi qui exercent des pressions additionnelles sur cette institution, le mariage étant l'un des fondements de la vie familiale.

De nouveau, je tiens à le dire clairement, je suis contre la discrimination envers les couples de même sexe. Ces derniers, cependant, ne cadrent pas avec la définition reconnue d'un mariage, le mariage étant l'union de deux personnes de sexe opposé.

Permettez-moi de vous lire un extrait d'un article paru récemment dans le *Herald Sun* de Melbourne, en Australie. Le premier ministre australien, M. John Howard, y affirme que la réalité des liaisons homosexuelles ne signifie pas pour autant que les couples de même sexe devraient avoir le droit de se marier. Il poursuit en disant qu'il faut protéger l'institution du mariage.

La continuité de la société, selon lui, repose sur la présence de balises encadrant des institutions comme le mariage. Il ajoute que beaucoup de personnes, et il en est, voient le mariage comme une institution se trouvant à la base de notre société.

Le Vatican a indiqué récemment que l'incidence sur la famille doit être l'une des considérations premières de toute action politique. Dans la société actuelle, toutes les grandes religions attachent une importance au rôle de la famille.

Initiatives parlementaires

Ce n'est un secret pour personne que je crois que la famille est au cœur du bien-être de notre société. J'estime également qu'un des piliers à la base de la famille est le mariage, lequel, selon la définition et le droit, est l'union d'un homme et d'une femme. C'est pour cette raison je ne puis appuyer le projet de loi de mon collègue.

• (1145)

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Vancouver-Est.

Il y a tout juste plus d'un an et demi, nous célébrions dans ma circonscription l'adoption du projet de loi C-23, une mesure historique. Ce projet de loi marquait un progrès étonnant pour les couples homosexuels unis de fait qui revendiquaient depuis longtemps le droit à l'égalité avec les couples hétérosexuels.

La mesure législative présentée à la Chambre par le député de Burnaby—Douglas est importante. Elle constitue la dernière étape nécessaire pour assurer l'égalité aux couples homosexuels. Il est clair que ceux qui songeraient à officialiser leur union aimeraient que l'État et la religion reconnaissent cet engagement.

La force de notre pays sera fonction de la capacité des membres d'une famille de s'entraider. Il est excessivement important que les couples homosexuels soient reconnus et jouissent pleinement des mêmes droits que les autres couples. Sinon, ce serait aller contre la diversité que nous nous faisons fort de promouvoir dans ce pays. Nous devons dépasser la tolérance et la discrimination qui empêche ces couples de se marier. Nous devons respecter ces couples, nous devons les traiter de façon vraiment égale.

Il est des moments où le Parlement doit prendre l'initiative. Celui-ci en est un. Consacrer du temps et de l'argent dans les tribunaux alors que les Canadiens sont en avance sur nous sur cette question est une honte. Le moment est vraiment important et il est décevant que ce projet de loi ne fasse pas l'objet d'un vote tout cela à cause de réserves insignifiantes auxquelles ils aurait été très facile de mettre fin en comité.

Il est important que nous avançons pour éliminer la discrimination. Le député de Toronto-Centre—Rosedale et moi appuyons le député de Burnaby—Douglas, le groupement Égalité pour les gais et les lesbiennes, et tous les gens qui se sont donné tellement de mal pour parvenir à cette étape finale en vue d'assurer l'égalité à tous les Canadiens.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Burnaby—Douglas de nous avoir saisis de la question. Nous vivons une journée historique en ce jour où nous débattons à la Chambre de la question du mariage entre personnes de même sexe.

Je salue les efforts exceptionnels, inlassables et enthousiastes de mon collègue de Burnaby—Douglas. Il défend depuis de nombreuses années les droits de la personne ainsi que le droit à l'égalité des gais et des lesbiennes au Canada et ailleurs. Le travail qu'il a accompli pour que nous soyons aujourd'hui saisis de ce projet de loi, que nous puissions en débattre et, je l'espère, l'adopter, est très important.

J'ai suivi le débat avec une attention soutenue. J'ai été déçue par ce qu'ont dit certains des députés qui étaient contre le projet de loi, car les raisons et les excuses invoquées pour le rejeter sont tout simplement indéfendables. En bout de ligne, cela revient à l'une de deux choses: l'égalité est une réalité au Canada ou elle ne l'est pas. Nous n'admettons pas l'égalité à moitié.

Le projet de loi C-23 était une initiative louable en soi. Il ne concernait pas vraiment la question de l'égalité en matière de

mariage. J'ai donc de sérieuses réserves au sujet de l'importance du projet de loi. Certains ont soutenu qu'un trop grand nombre de lois devraient être modifiées en conséquence et que, d'une certaine façon, on ne peut pas faire grand-chose, puisque le système juridique du Canada est basé sur la common law. Ces raisons ne sont pas convaincantes et n'ont pas vraiment grand-chose à voir avec l'enjeu fondamental d'aujourd'hui: l'égalité des gais et des lesbiennes.

J'ai eu Bruce Eriksen comme conjoint de fait pendant 24 ans. Au cours de cette union, je ne me suis jamais opposée au droit des couples hétérosexuels de pouvoir opter pour le mariage et je n'ai jamais nié ce droit. Je vis maintenant dans une union avec un partenaire du même sexe. Je ne mets nullement en question la possibilité de choix de qui que ce soit de vivre en union libre ou dans une relation consacrée par le mariage. C'est vraiment ce sur quoi porte le débat aujourd'hui.

Nous devons être très prudents et ne pas emprunter la voie de l'hypocrisie. Nous avons entendu des collègues affirmer qu'il n'appuient pas la discrimination à l'égard des gais et des lesbiennes. Si c'est vraiment le cas, il faut alors respecter les dispositions de la Charte. Malheureusement, une trop grande partie des mesures législatives sont prises à cause de litiges qui forcent les citoyens à s'en remettre aux tribunaux.

Il serait préférable que le Parlement, à titre d'organe fédéral ayant le pouvoir et le mandat de traiter des questions de cette nature, envoie un message clair indiquant qu'en vertu du principe d'égalité, les homosexuels ont le droit de se marier s'ils le désirent.

J'ose espérer que d'autres collègues de la Chambre vont mettre de côté leurs préjugés et idées discriminatoires et reconnaître que s'ils appuient la Charte et le principe d'égalité, ils doivent par conséquent appuyer cette mesure législative. De cette façon, les citoyens ne sont pas forcés de recourir à des procédures judiciaires alors que la question doit être tranchée par la Chambre des communes.

• (1150)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de St. John's-Est de son allocution, car il a exprimé les sentiments de beaucoup d'entre nous qui s'opposent à ce projet de loi.

Je voudrais corriger une impression laissée par ceux qui appuient le projet de loi. Il est vrai que la majorité des Canadiens sont d'accord pour que les couples dans une relation de dépendance bénéficient des mêmes avantages, que ces couples soient du même sexe, hétérosexuels ou dans une relation familiale. Cependant, la majorité des Canadiens n'appuient pas l'idée du mariage entre deux personnes du même sexe, et il y a de très bonnes raisons à cela.

Je n'aime vraiment pas me faire mettre dans le même panier que ceux qui exercent de la discrimination parce que je n'approuve pas le projet de loi. J'estime que nous devons assurer l'égalité de tous les Canadiens qui sont dans des relations de dépendance. La notion de mariage remonte à plusieurs milliers d'années et est intimement liée à la religion, non seulement le christianisme, mais aussi d'autres religions. L'institution religieuse du mariage a précédé l'institution civile du mariage. La société civile manque beaucoup de respect à l'égard de la religion lorsqu'elle utilise à ses fins une notion religieuse à l'origine.

Même en tant qu'institution civile, la notion du mariage entre deux personnes du même sexe me dérange, car cette relation risque de toucher les droits des enfants. À mon avis, lorsque l'égalité est absolue, nous devrions tenir compte du fait que les enfants sont mieux avec des parents hétérosexuels qu'avec des parents du même sexe.

Initiatives parlementaires

Je ne dis pas qu'il est impossible de concevoir que des parents du même sexe sont très bons, tout comme il est possible de concevoir que des parents hétérosexuels sont très mauvais. Selon l'ordre naturel des choses, nous présumons, jusqu'à preuve irréfutable du contraire, que, tout bien considéré, les enfants sont mieux avec des parents hétérosexuels. Jusqu'à preuve du contraire, nous devons veiller à ce que les droits des enfants l'emportent sur ceux des adultes.

C'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet. À mon avis, le député qui a présenté le projet de loi est bien intentionné. J'ai pris à cœur sa notion d'amour romantique entre personnes du même sexe, mais, en dernière analyse, nous devons mettre de côté notre désir d'égalité absolue en tant qu'adultes et nous en remettre aux droits absolus des enfants.

• (1155)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a deux points que je voudrais soulever concernant cette question. On a mentionné que le Parlement devrait montrer la voie aux tribunaux, et non le contraire, et qu'il ne devrait pas attendre leurs instructions. Je suis tout à fait d'accord avec cela.

Depuis ma première élection en 1993, la Chambre des communes a traité de la question à un certain nombre d'occasions. Je me souviens de la première fois, lorsque le député d'Hochelega-Maisonneuve avait présenté une motion visant à accorder les mêmes avantages aux partenaires du même sexe. Je me rappelle que seulement dix députés libéraux avaient voté en faveur de cette motion. Nous avons souvent parlé de ce que veut la société canadienne en ce qui a trait au caractère sacré du mariage.

On a affirmé que le mariage entre partenaires du même sexe ne diminue en rien le mariage entre hétérosexuels. Je prétends le contraire. Il n'y a pas très longtemps, la Chambre des communes m'a demandé de remplir un formulaire où je devais indiquer qui j'aimerais avoir comme compagnon de voyage, parce que la Chambre paierait pour ses dépenses.

Je trouve cela dégradant pour mon épouse, avec qui je suis marié depuis 40 ans. Elle n'a jamais occupé un emploi, si bien qu'elle a dépendu de moi non seulement pour rapporter un salaire à la maison, mais aussi pour pourvoir aux besoins de la famille et nous préparer une retraite à l'abri du besoin. Elle a travaillé fort. Je dirais même qu'elle a travaillé probablement plus fort que moi, sans jamais être payée. Elle est une mère et une grand-mère merveilleuse, et là voilà maintenant réduite à se faire qualifier de compagnon de voyage.

Le projet de loi a un effet que je trouve irritant. Elle est ma chère épouse, ma bien-aimée, et j'espère que nous serons ensemble pendant encore 20 ou 30 années, comme c'est l'habitude dans notre famille.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je reviendrai d'abord sur les observations du député d'Elk Island qui a parlé de la relation qui le lie à sa femme depuis plus de 40 ans. Il a l'impression que sa relation est dévalorisée par le fait qu'il a désigné sa femme comme son compagnon de voyage. Il faut bien comprendre pourquoi la Chambre des communes a agi de la sorte dans ce domaine important.

J'aurais aimé que les époux, compagnons et partenaires de ceux qui sont gais et lesbiennes à la Chambre soient reconnus au même titre que les autres. C'est justement parce que la Chambre n'était pas prête à conférer ouvertement une pleine reconnaissance à nos partenaires que nous devons désigner un compagnon de voyage. Pourquoi mon partenaire ne pourrait-il pas être traité comme la femme du député d'Elk Island en ce qui concerne le droit de

voyager? Pourquoi devrait-il y avoir la moindre différence à cet égard?

Quant au député libéral qui a pris la parole juste avant le député d'Elk Island, il a dit que le droit d'un enfant d'être élevé dans un milieu enrichissant et rempli d'amour est ce qui importe avant tout. Il a dit très clairement que les familles de gais et de lesbiennes n'étaient pas en mesure d'offrir cela à un enfant aussi bien que les familles d'hétérosexuels. C'est tout simplement faux. De nombreuses études ont révélé que les enfants élevés dans des familles de gais ou de lesbiennes où il y a de l'amour sont bien adaptés. En fait, ces familles sont tout aussi solides, enrichissantes et aimantes que les familles d'hétérosexuels.

C'est une insulte pour les familles de gais et de lesbiennes et les partenaires homosexuels de laisser entendre qu'ils ne sont pas en mesure d'élever aussi bien des enfants dans un milieu entouré d'amour que des familles d'hétérosexuels.

• (1200)

[Français]

Je désire remercier mon collègue, le député de Joliette, qui est intervenu au nom du Bloc québécois, pas seulement pour son appui à ce projet de loi qui reconnaît le droit au mariage aux couples gais et lesbiennes, mais aussi pour son travail depuis presque 20 ans, je crois, dans le mouvement syndical et dans d'autres mouvements pour l'égalité.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, le député de Hochelega—Maisonneuve a également fait un excellent travail.

[Traduction]

Je remercie la députée de St. Paul de son appui, non seulement aujourd'hui, mais chaque fois qu'il est question de l'égalité des gais et des lesbiennes, ainsi que le député de Toronto Centre—Rosedale, qui a aussi appuyé le projet de loi. Je suis également reconnaissant à ma collègue et amie de Vancouver-Est de son appui et du courage dont elle a fait preuve en parlant avec autant d'éloquence et de manière aussi personnelle de cet important projet de loi.

Les députés reconnaîtront, je l'espère, le droit à l'égalité. Je tiens à citer ici la déclaration sous serment qu'on présentée dans le procès en faveur du droit égal au mariage Lloyd Thornhill et Robert Peacock, qui vivent ensemble depuis 32 ans. Voici ce que Bob a déclaré:

J'ai rencontré mon conjoint, Lloyd Thornhill, en 1968. J'ai tout de suite su que nous étions destinés à vivre ensemble. Nous vivons une relation d'amour exclusive depuis 32 ans. Si nous avions pu nous marier, nous l'aurions fait il y a des années déjà. Nous nous sommes toujours soutenus l'un l'autre et nous avons toujours compté l'un sur l'autre. Lorsque l'un d'entre nous n'a pas le moral, l'autre est toujours là pour le remonter. Il y a des années de cela, nous avons échangé des anneaux comme symboles de notre amour et de notre engagement et nous ne les avons retirés que pour en enfiler de nouveaux. Le mariage nous permettrait seulement de voir reconnaître juridiquement la réalité de notre relation. En nous niant le droit de nous marier, on nous laisse entendre que notre relation est moins importante que les autres parce que nous sommes gais. Lloyd et moi méritons de pouvoir nous marier légalement comme les couples hétérosexuels et de constituer officiellement une cellule familiale.

Trente-deux années de fiançailles, cela semble plutôt long. Je demande aujourd'hui aux députés d'appuyer le principe du projet de loi pour Lloyd et Bob et pour tous les couples gais et lesbiennes du Canada qui revendiquent le droit à l'égalité et le droit de faire un choix.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer l'objet du projet de loi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour qu'il l'étudie, le renforce et permette à la Chambre de l'adopter, de telle sorte qu'on comprenne bien que les gais et les lesbiennes sont des membres à part entière de la société canadienne.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA POLITIQUE D'AIDE INTERNATIONALE

M. Stéphan Tremblay (Lac-St-Jean—Saguenay, BQ) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7% du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

—Monsieur le Président, je voudrais informer la présidence que je partagerai mon temps avec ma collègue de Mercier.

Nous sommes en guerre. C'est une réalité pour tous. Compte tenu de cette situation, beaucoup de choses ont cours actuellement. Il y a une campagne militaire. Il faut—et c'est très important, c'est même urgent—se poser la question de l'après-riposte. Il faut se poser la question à savoir non seulement ce qu'on doit faire maintenant, mais aussi ce qu'on doit faire pour l'avenir. Également, concernant les événements du 11 septembre, il faut se poser la question à savoir comment il se fait qu'ils ont pu avoir eu lieu. Où est la racine de ce mal?

Il faut comprendre que depuis le 11 septembre, il y a bien des choses qui ont changé. Dans la tête des gens, je crois qu'il y a aussi beaucoup de choses qui se passent. Nous avons réalisé que la terre était beaucoup plus petite qu'auparavant. Je discutais régulièrement de mondialisation et de répartition de la richesse sur cette planète. Lorsqu'on parle de terrorisme, je crois qu'il est essentiel de se poser la question à savoir s'il y a un lien entre la pauvreté et le terrorisme. Je crois que la plupart des analystes confirmeront qu'il y a sûrement un lien. Ce n'est pas toute l'explication, mais il y a sûrement un lien.

Quand des populations ne peuvent assurer leurs besoins de base, quand des populations n'ont pas accès à une vie offrant des chances d'épanouissement total, quand des populations n'ont pas accès à la sécurité et qu'elles voient cependant la richesse des nations du Nord, à un moment donné, il peut en découler une équation en vertu de laquelle peuvent émerger de la jalousie, de la haine, des interrogations.

Si j'étais un Afghan aujourd'hui et que je voyais ce qui se passe dans les pays du Nord, il serait plausible que je me pose la question—tout comme ces gens, là-bas, le font—à savoir pourquoi je n'ai pas accès à cette liberté, à cette vie.

Les crédits

Tout d'abord, quand on regarde la situation précaire de plusieurs pays dans l'ensemble du monde, il serait tout à fait normal qu'émerge un sentiment de compassion. La compassion est ce sentiment très humain qui amène à réaliser que ce qui se passe dans ces pays en matière de conditions de vie, cela n'a pas de bon sens. Que ceux qui sont contre ce questionnement veuillent bien se lever. Je trouve que cela n'a aucun sens.

Depuis le 11 septembre, on ne peut plus baser notre réflexion seulement sur la compassion. C'est triste à dire, mais si on regarde la chose un peu égoïstement, on a réalisé le 11 septembre que le malheur des autres pouvait nous retomber sur la tête. Nelson Mandela disait: «La sécurité pour quelques-uns, c'est l'insécurité pour tous.» Il y a bien des gens qui croyaient, avant le 11 septembre, que la misère des autres c'était le problème des autres.

Aujourd'hui, on ne peut plus penser comme cela. Je pense que, justement, le 11 septembre aura certainement contribué à l'avancement de la mondialisation, à la banalisation des distances, à rapetisser la planète pour nous apercevoir que nous sommes vraiment dans un village global et que maintenant plus que jamais les problèmes des autres pays sont aussi nos problèmes. Cela aura au moins eu le mérite de faire une chose, soit de remettre en question tout le processus de coopération internationale, toute la collaboration que les pays du Nord peuvent avoir avec le reste du monde.

C'est pourquoi nous croyons que la pauvreté, la misère et la colère sont certainement un terreau fertile pour faire naître d'éventuels terroristes. C'est pourquoi aujourd'hui nous croyons qu'il est nécessaire non seulement d'amener la réflexion sur l'aide à laquelle contribue le Canada à l'égard des autres pays, mais également de réfléchir à la question à savoir si le Canada fait vraiment sa part pour affronter la crise actuelle. Je parle toujours dans une optique de coopération internationale.

Il y a actuellement une crise majeure. Le fait qu'il y ait des bombardements et une intervention militaire a des conséquences parallèles qui engendrent des milliers de réfugiés qui, à l'approche de l'hiver, auront certainement davantage de problèmes de logement et de nourriture.

● (1205)

Il est primordial de réfléchir à cette question et de trouver des solutions, d'autant plus que si nous voulons parler d'un régime qui fera suite à celui des talibans, il faudra également réfléchir à l'aspect économique et géopolitique pour tout un coin de la planète. Quand on parle de reconstruction, il faut avoir cela en tête.

C'est pour cela que le Bloc québécois dépose aujourd'hui cette motion qui peut faire l'objet d'un vote, et qui se lit comme suit:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

De façon consensuelle, en 1969, il y a eu une entente à l'effet que tous les pays devraient consacrer 0,7 p. 100 de leur PIB à l'aide internationale. Cet objectif a été établi par une commission indépendante oeuvrant sous l'égide de la Banque mondiale. Cette commission avait reçu pour mandat d'analyser les effets de 20 ans d'aide internationale et les perspectives possibles. Elle était présidée par Lester B. Pearson, alors ambassadeur du Canada à l'ONU.

Les crédits

Depuis, si on regarde la situation par rapport à cet objectif d'aide internationale, le Canada se trouve au 17^e rang sur 22 pays donateurs. Cela n'est un secret pour personne ici que le Canada s'est toujours vanté d'être, sur le plan international, un pays qui intervient avec beaucoup de compassion. On reconnaît tous les interventions des Casques bleus. Les Canadiens et les Québécois sont fiers de cette réputation. Ils sont fiers de ces interventions internationales à caractère pacifique.

Cependant, il faut que les actions soient liées aux paroles. Quand nous voyons que le Canada est au 17^e rang, je pense qu'il y a lieu de se poser certaines questions, d'autant plus que d'autres pays ont atteint cet objectif de 0,7 p. 100 du PIB.

J'ai ici des chiffres qui démontrent que le Luxembourg a atteint cet objectif de 0,7 p. 100. La Norvège l'a même dépassé puisqu'elle est à 0,8 p. 100. La Suède est à 0,81 p. 100 de son PIB; les Pays-Bas sont à 0,82 p. 100 et le Danemark est à 1,06 p. 100 de son PIB. Ce ne sont certainement pas des objectifs inatteignables. On le voit puisque des pays plus petits que le Canada arrivent à atteindre ces objectifs.

Cependant, je crois que ce n'est pas la seule chose à faire. Je pense qu'une vaste réflexion s'impose. Elle s'imposait avant le 11 septembre, mais aujourd'hui, étant donné que tout le monde se sent davantage concerné, tous sur cette planète doivent réfléchir et se demander comment on peut arriver à faire de l'aide internationale quelque chose d'efficace, quelque chose qui aura des répercussions positives. Est-ce que c'est seulement en augmentant l'aide financière qu'on y arrivera? Je ne le crois pas.

Je crois qu'il y a d'autres pistes de solutions. Pensons à l'annulation des dettes du tiers-monde. Il faut parler aussi de la sorte d'aide que nous allons apporter. Est-ce que l'aide que nous apportons par l'entremise de l'ACDI est efficace? Est-ce que nous mettons assez d'argent dans l'éducation? Devrions-nous en mettre plus pour les besoins de base?

On n'est pas sorti du bois. Je ne pense pas que c'est simplement une journée comme aujourd'hui qui réglera tous les problèmes, mais je pense qu'il faut féliciter le Bloc québécois d'avoir présenté ce sujet. J'espère que cela prendra davantage de place. De nombreuses questions se posent et on doit prendre de nombreuses actions et c'est dans cette optique qu'on intervient aujourd'hui par cette motion.

• (1210)

[Traduction]

M. Deepak Ohrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de la motion parrainée par le Bloc. Même si je suis théoriquement d'accord avec plusieurs des idées que vient d'exprimer le député bloquiste, surtout en ce qui concerne le besoin d'idées novatrices pour aider le monde en développement, je voudrais lui poser une question, vu que le Bloc propose un pourcentage de 0,7 p. 100 du PIB comme cible pour le développement international. À un moment donné, il a dit que le Canada est au 17^e rang dans le monde, ce qui est exact, mais il devrait reconnaître que, compte tenu de la valeur réelle du dollar, c'est au 8^e rang que se classe le Canada par rapport aux autres pays.

Je voudrais savoir si le député bloquiste recommande que les fonds soient prévus dans le budget de l'ACDI. Cela est de première importance puisque l'ACDI est la principale organisation chargée du développement international. Le député pense-t-il que cet argent, soit les fonds additionnels que propose le Bloc, soit versé par l'ACDI et que celle-ci reçoive la plus grande partie de l'augmentation proposée? Comme la plupart d'entre nous avons des difficultés face

à l'ACDI, j'aimerais connaître son point de vue sur la manière la plus efficace de procéder.

• (1215)

[Français]

M. Stéphane Tremblay: Monsieur le Président, je pense que mon collègue pose une question à propos de laquelle j'ai un peu discuté durant le débat. Aujourd'hui, cette motion parle d'un objectif, mais ne dit pas précisément les moyens exacts pour y arriver. J'ai parlé de pistes de solutions. Il y a d'autres questions à se poser comme celui de l'accès aux marchés du Nord pour les pays en voie de développement.

Selon Mike Moore, de l'OMC, le fait que les pays du Nord puissent ouvrir leurs marchés pourrait engendrer une augmentation de la richesse trois fois plus grande que l'aide internationale actuelle. C'est donc pour cela que je souhaite mettre les députés en garde aujourd'hui. Il y a une multitude de pistes de solutions. Est-ce que l'argent doit être concentré à l'ACDI. Aujourd'hui, nous n'avancions pas cette idée.

Si cet argent va à des ONG qui font un travail nécessaire, efficace et pertinent sur le terrain, je n'ai pas de problème avec le fait que l'argent ne passe pas nécessairement par l'ACDI. Si l'ACDI nous démontre avec transparence que ses interventions sont efficaces, que cela passe par l'ACDI ou non nous importe peu. Ce qui est important, c'est l'efficacité. Je crois qu'aujourd'hui il ne faut pas tomber dans les détails relatifs à l'aide, mais plutôt de débattre d'un objectif financier qui est, en fin de compte, notre part de responsabilité.

C'est la raison pour laquelle la motion parle très bien d'un standard de 0,7 p. 100 du PIB. Si jamais demain matin ou dans son prochain budget, le ministre des Finances annonçait qu'il augmenterait considérablement l'aide au développement, je serais de ceux qui estimeraient que ce serait sûrement pertinent que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international étudie cette question, à savoir de quelle façon nous pourrions être plus efficaces pour faire fructifier cette aide internationale. Ce serait donc certainement la meilleure façon d'y arriver.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, en premier lieu, tous les députés du Bloc québécois partageront leur temps aujourd'hui. Ils disposeront donc chacun de dix minutes.

Pour les auditeurs ou les téléspectateurs qui se demandent quel est le sujet du débat aujourd'hui, j'aimerais lire la motion de l'opposition, sur laquelle les députés de la Chambre voteront:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

Je suis très fière de pouvoir parler aujourd'hui sur cette motion, parce cet objectif fixé par les Nations Unies, en 1990, a une histoire.

D'abord, pour nos auditeurs, «0,7 p. 100 du PIB» ce n'est pas 1 p. 100; cela veut dire sept dixièmes de un pour cent. Et le PIB est une façon convenue par tous les pays de décrire la richesse.

Cet objectif a été adopté par les Nations Unies en 1990. Le Canada doit ressentir une émotion particulière par rapport à ce chiffre, parce que celui qui a signé le rapport des Nations Unies en 1969, qui a recommandé pour la première fois cet objectif, c'était un homme que plusieurs connaissent ici. C'était Lester B. Pearson, qui était alors ambassadeur du Canada à l'ONU.

Les crédits

Devant la gravité de la situation internationale de l'époque, devant ce qu'il considérait être l'échec de l'aide au développement, Pearson a recommandé cet objectif et il voulait qu'il soit atteint en 1975. Or, ce n'est qu'en 1990, sur la proposition de pays en voie de développement, je le fais remarquer, que les Nations Unies ont finalement voté pour que cela soit un objectif pour tous les pays.

Ce qui est intéressant de savoir, pour les Québécois et les Canadiens, c'est qu'en 1990, au moment où cela a été adopté, le Canada versait 0,48 p. 100. Il était donc proche de sept dixièmes. Il était à 4,8 dixièmes p. 100 de 1 p. 100.

Autrement dit, par rapport à la situation actuelle, où le Canada est à 0,25 p. 100, en termes simples, le Canada, aujourd'hui, donne la moitié moins en proportion de sa richesse qu'il donnait en 1990, sur un objectif fixé en 1969 par Lester B. Pearson. C'est inacceptable. On l'a dit et on l'a répété.

Comme le disais mon jeune et brillant collègue, le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay, cet objectif prend une autre dimension avec ces attentats, cet événement qui bouleverse l'histoire du monde. Je parle, bien sûr, du 11 septembre à New York, à Washington et ailleurs.

Le 11 septembre a été un révélateur pour tout le monde. Ce n'est pas que ces terroristes soient pauvres. C'est qu'ils s'alimentent de la situation internationale et surtout, c'est qu'ils font déjà des petits, parmi tous ces jeunes dans les pays arabes et musulmans et dans bien d'autres pays dont on pourrait parler, qui ne connaissent que la pauvreté, qui n'ont pas d'espoir et qui vivent dans des situations tragiques. Qu'on pense à la Colombie où le désordre est installé presque à perpétuité. Et de j'ai pas encore parlé de la Palestine.

● (1220)

Alors, le 11 septembre a été révélateur. L'aide internationale, qui devra prendre diverses formes, devra au moins atteindre cet objectif, parce que le défi qui est posé est celui de moins d'injustice, de plus d'équité.

Or, bien sûr, certains peuvent dire que ce montant est énorme. Mais si l'on compare ces chiffres à la pauvreté dans laquelle vivent tant de pays, ils sont loin d'être énormes. Il faut savoir—et c'est intéressant de le faire remarquer aussi en passant—que ce sont surtout des petits pays qui ont, non seulement atteint l'objectif de 0,7 de 1 p. 100, mais qui l'ont dépassé.

Le Danemark, qui est un pays riche, mais de petite taille—on y compte environ 5 millions de personnes—partage 1,06 p. 100 de cette richesse. Les Pays-Bas, eux, comptent à peu près 15 millions de personnes et partagent 0,82 de 1 p. 100 de leur richesse; la Suède: 0,8 de 1 p. 100; la Norvège: 0,8 de 1 p. 100. Ce sont de petits pays riches, mais qui savent qu'ils ne peuvent se contenter d'être heureux et parmi les pays les plus riches, mais seuls à l'être.

Ce que le 11 septembre nous a révélé, c'est qu'il n'y a plus aucun pays, aussi grand, fort et riche fut-il—et là je pense aux États-Unis et aux pays d'Europe—qui peut penser s'assurer de sa sécurité en ne se préoccupant d'aucune façon du reste du monde. Mme Fréchette, l'adjointe de Kofi Annan et vice-secrétaire générale de l'ONU, qui était ici et à qui j'ai eu le bonheur d'enseigner quand j'étais jeune professeure au collège Basile-Moreau, a affirmé que si l'on entend rejeter la violence, l'intolérance et la fanatisme pratiqués par les terroristes et protéger les valeurs qui nous sont chères, la liberté, la tolérance, la justice et l'égalité, il nous faut faire un meilleur travail dans la réduction des disparités économiques entre riches et pauvres.

On pourrait citer aussi les nombreux rapports de la Banque mondiale, dont celui de 2000-2001, qui dit: «Les pauvres ne

jouissent pas des libertés essentielles d'action et de choix que l'on tient généralement pour acquises. Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas se nourrir, se loger, s'éduquer, ni se soigner convenablement et n'ont, par conséquent, aucune possibilité d'épanouissement personnel. Ils sont aussi extrêmement exposés aux maladies, aux bouleversements économiques et aux catastrophes naturelles.»

Il faut savoir que dans nos pays, moins d'un enfant—ce sont des statistiques—disons plutôt un enfant sur 100 meurt avant l'âge de cinq ans. Dans les pays les plus pauvres, c'est un sur cinq qui meurt avant l'âge de cinq ans. Sur les 160 000 personnes qui contractent le sida quotidiennement, 95 p. 100 d'entre elles proviennent des pays pauvres. Le sida est maintenant une maladie de pauvres.

Ce chiffre 0,7 p. 100 proposé en 1969 par Pearson, établi en 1990, le Canada doit se décider de l'atteindre. La question n'est pas de savoir si l'ACDI est le véhicule principal ou si l'ACDI a des défauts ou n'en a pas, ce n'est pas cela. Ce qu'il faut avoir, c'est une volonté politique commune d'atteindre cet objectif, et je dis au minimum.

Le premier ministre, au Sommet de Québec, s'est laissé aller à dire qu'il faudrait cela. Il faudrait cela, mais pas dans dix ans, il faut cela le plus vite possible. Il s'agira de décider par quelles voies. Cela peut aussi se faire par les voies multilatérales. En 1990, on disait que 20 p. 100 devaient passer par les grandes institutions internationales, comme la Banque mondiale. Cela peut de nouveau être ainsi.

● (1225)

Ce qui est important, c'est que l'on s'engage dans un vrai travail d'aide au rétablissement de l'équité. Oui, il faut l'ouverture des frontières, mais ce ne sera pas suffisant si cela ne doit que permettre là-bas à des personnes riches de s'enrichir. Le travail à faire est énorme.

[Traduction]

L'hon. Rey Pagtakhan (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec ma collègue, la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, la secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale.

J'ai l'immense privilège de dire, au nom du gouvernement canadien, que nous appuyons la motion. Je suis certain qu'il en va de même des personnes que je représente à la Chambre, les habitants de Winnipeg-Nord—St. Paul, ainsi que de nos concitoyens à l'échelle du pays, car l'appui pour les activités de développement international est au coeur de l'humanité des Canadiens.

Je parle aujourd'hui au nom de la ministre de la Coopération internationale, qui aurait été présente ici si elle ne se trouvait pas à Paris, à l'UNESCO, en pleine réunion sur les moyens d'améliorer l'accès à l'éducation pour tous les garçons et toutes les filles des pays en voie de développement.

La semaine dernière, la ministre a coprésidé la réunion de la Coalition mondiale pour l'Afrique qui s'est tenue au Botswana et qui avait pour but d'organiser l'appui en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté; on y a traité notamment du rôle du secteur privé dans la relance et l'expansion des économies africaines, conditions indispensables pour atteindre ces objectifs. La réduction de la pauvreté et le développement durable sont deux défis de taille qui se posent au monde.

Les crédits

La motion dont nous sommes saisis demande que le gouvernement revoie sa politique relative à l'aide internationale. En fait, la ministre et son ministère, l'ACDI, ont déjà entrepris l'examen de notre programme afin de renforcer l'efficacité de l'aide canadienne aux pays en voie de développement et de rendre le programme canadien de coopération et de développement plus à même d'améliorer la qualité de vie de certains des êtres les plus pauvres et les plus marginalisés au monde.

La ministre et ses fonctionnaires se sont rendus dans 10 villes canadiennes et ont écouté plus de 1 000 organisations et particuliers. Beaucoup d'excellentes suggestions ont émergé de ces consultations communautaires d'envergure.

Premièrement, il faut sensibiliser davantage le public au rôle et à l'importance du développement et de la coopération internationale et au programme d'aide internationale du Canada. Le présent débat devrait contribuer à ce faire. Il nous rappelle que le programme d'aide internationale est solidement enraciné dans notre sens de la justice sociale et de l'humanité. Il nous rappelle qu'il est essentiellement bon: bon pour le renforcement de la démocratie et de la capacité de la société à promouvoir la paix. Il nous rappelle que les intérêts canadiens sont eux aussi servis par les mesures qui servent notre interdépendance mondiale.

Deuxièmement, les participants aux consultations ont réclamé une augmentation du financement qui rapprocherait le Canada de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut, comme le demande la motion dont nous sommes saisis.

Je tiens à donner l'assurance à tous les députés et à tous les Canadiens que le gouvernement reste pleinement déterminé à atteindre cet objectif, dans la mesure où notre situation budgétaire nous le permettra. Le budget de 2000 a prévu un montant supplémentaire de 435 millions de dollars pour l'aide au développement officielle et, dans le dernier discours du Trône, nous nous sommes engagés à accorder d'autres augmentations.

En troisième lieu, la collectivité des donateurs et des bénéficiaires nous a également fait part de la nécessité d'une meilleure coordination des initiatives en matière de développement ainsi que d'une meilleure coopération avec nos partenaires afin que nos efforts et ceux des autres pays ne fassent pas double emploi.

Le soutien que nous accordons aux efforts déployés dans la crise en Afghanistan en est un bon exemple. Notre réaction stratégique a tenu compte des priorités exprimées par nos partenaires sur le terrain. Nous pouvons être fiers du fait que le Canada ait été l'un des premiers pays à répondre à l'appel des Nations Unies pour venir en aide aux réfugiés afghans, engageant 16 millions de dollars en tout pour l'aide humanitaire au cours du mois dernier seulement.

Par l'entremise de l'ACDI, le gouvernement du Canada a dépensé, depuis dix ans, presque 160 millions de dollars pour atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées touchées par deux décennies de conflit et trois années de sécheresse dévastatrice dans cette partie du monde. Notre soutien actuel est destiné aux diverses organisations des Nations Unies et humanitaires qui tentent de pourvoir aux nécessités de la vie—vivres, abri et soins de santé—des réfugiés afghans et autres victimes de cette crise. Les fonds sont également utilisés pour soutenir diverses initiatives de paix dans la région. Nous sommes conscients des effets de la situation sur l'Asie méridionale et centrale et, plus particulièrement, de la pression exercée sur le Pakistan, qui offre un refuge aux millions de réfugiés afghans.

●(1230)

Le gouvernement a contribué à réduire le fardeau du Pakistan en convertissant jusqu'à 447 millions de dollars que doit ce pays à l'ACDI. Ainsi, au lieu d'utiliser cet argent pour rembourser une dette, le Pakistan pourra s'en servir pour l'éducation et d'autres programmes sociaux.

Le gouvernement a récemment mis l'accent sur quatre grandes priorités en matière de développement social: santé et nutrition, éducation de base, VIH et sida, et protection de l'enfant. Ce sont des investissements stratégiques qui, en raison même de leur nature, sont des placements dans l'avenir.

En leur qualité de bénéficiaires, les enfants ont le droit de savoir, de penser, ainsi que d'avoir des aspirations et de l'espoir. Des niveaux minimums d'éducation et de santé sont indispensables au développement durable. Selon nous, l'éducation correspond notamment au développement d'idéaux.

Une politique sociale judicieuse engendre une saine politique économique, particulièrement au sein de l'économie mondiale actuelle. Les petits pays ont besoin d'aide s'ils veulent être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour adhérer aux ententes commerciales multilatérales et en bénéficier. C'est ce qui leur permet ensuite de se transformer en démocraties fortes et stables.

La semaine dernière à Shanghai, en Chine, à l'occasion de la rencontre du groupe de Coopération économique Asie-Pacifique, ou APEC, le Canada a annoncé l'affectation de 9 millions de dollars à l'amélioration des perspectives de croissance des économies en développement du sud-est de l'Asie et du renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer l'économie mondiale et, partant, de contribuer à la génération de richesses pour assurer le bien-être social de leur population.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, lauréat récent d'un prix Nobel, a dit que le meilleur espoir des pays les moins avancés et, en réalité, des pays en développement en général, réside dans une nouvelle ronde de négociations commerciales mondiales et multilatérales.

Je souligne à la Chambre qu'à l'occasion des récentes rencontres des ministres et des dirigeants à Shanghai, les économies de l'APEC ont abondé à l'unanimité dans le même sens.

Notre politique en matière d'aide internationale fait partie intégrante de nos objectifs de politique étrangère comme le précise le document intitulé *Le Canada dans le monde*. Nous allons vaincre les grands ennemis que sont la pauvreté et la négligence en faisant appel aux façons de faire canadiennes qui témoignent de la grandeur de notre pays. Nous adopterons des mesures en faveur d'une population éprouvée au sein d'un pays en difficulté, en temps de paix comme en temps de guerre. Nous allons continuer à brandir l'étendard canadien, gage de générosité, afin que les portes de la chance et de la paix soient ouvertes à tous les peuples de la Terre.

Nous appuyons la motion.

●(1235)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue avec intérêt et j'aurais une brève question à lui poser.

Les crédits

En 1990-1991, la part du Canada pour l'aide internationale était de 0,48 p. 100. Quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, elle est passée à 0,41 p. 100, soit moins de 0,5 p. 100. Maintenant, on est rendu à 0,25 p. 100.

On aura beau faire les plus beaux discours du monde, le député ne pourrait-il pas convenir que le gouvernement fédéral a un important effort de rattrapage à faire dans les meilleurs délais? On sait bien que l'aide internationale n'est qu'une façon de faire face aux situations d'urgence terribles comme celle que l'on a en Afghanistan. C'est aussi un outil de répartition de la richesse. Je pense que de ce côté-là, on a été pris en flagrant délit, autant l'ensemble des pays du G-7, mais particulièrement le Canada, de contribuer de façon vraiment insuffisante—je dirais presque insignifiante—dans le sens qu'on n'arrive pas à avoir un effet pour corriger la situation.

Le député ne peut-il pas convenir que, comme on va avoir un budget dans un mois, ce serait le moment de faire un effort majeur dans ce domaine. On va avoir des obligations sur le plan de la défense, est-ce qu'on va assumer celles dans le domaine de l'aide internationale?

[Traduction]

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, on ne parle pas de vétilles lorsqu'il est question de millions de dollars. Comme le premier ministre l'a répété maintes fois à la Chambre, nous ferons davantage lorsque notre position financière le permettra.

Nous aimerions que l'opposition comprenne la chose suivante. L'aide internationale, le développement international, ne dépend pas uniquement des sous. Elle dépend d'autres stratégies, et c'est pour cela que nous suivons une stratégie d'allègement de la dette tout en favorisant le commerce international. En créant de la richesse, le commerce international engendre la prospérité sociale pour les habitants des pays en développement. C'est pour cela que les pays de l'APEC, la région de l'Asie-Pacifique, qui abritent plus de la moitié des pauvres de la planète, ont convenu que nous devrions poursuivre une politique commerciale telle qu'elle leur permette à eux aussi de prospérer et de récolter les fruits de la mondialisation.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je voudrais tout simplement revenir sur ma question. Le député ne convient-il pas que présentement, avec un quart de 1 p. 100, on a beau dire que ce n'est pas seulement de l'argent que cela prend, mais cela prend quand même de l'argent pour faire de l'aide internationale. Est qu'il n'y a pas un effort massif important à faire dès le prochain budget? C'est la question que je lui pose.

[Traduction]

L'hon. Rey Pagtakhan: Monsieur le Président, nous reconnaissons que le Canada a dépensé peu, en pourcentage de son PIB, en 1999. C'est pour cela que nous avons augmenté notre contribution à l'aide internationale en l'an 2000, et c'est pour cela que j'ai dit que nous continuerions à augmenter cette contribution.

Nous ne faisons pas que de beaux discours, nous agissons comme il se doit. La ministre de la Coopération internationale participe à la réunion de l'UNESCO ayant pour objet la mobilisation du soutien pour les populations pauvres, qui se tient actuellement à Paris.

Nous collaborerons avec nos partenaires, de manière à ce que le rêve que nous caressons tous, soulager et faire disparaître la pauvreté dans le monde, devienne réalité.

● (1240)

[Français]

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, à titre de secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, je tiens à profiter de l'occasion que le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay offre au gouvernement pour faire valoir son engagement à l'égard de l'aide internationale, notamment l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afghanistan.

Depuis plusieurs semaines, c'est l'aide humanitaire d'urgence qui retient l'attention, et avec raison. L'aide humanitaire est un moyen essentiel de répondre de façon ponctuelle aux besoins des hommes, des femmes et des enfants qui se retrouvent du jour au lendemain dans le sillon de conflits déchirants ou de catastrophes naturelles dévastatrices. J'y reviendrai dans quelques instants, mais je tiens à rappeler que la raison d'être de notre programme d'aide internationale n'a rien de ponctuel, au contraire.

[Traduction]

Le programme d'aide internationale du Canada s'inscrit dans un cadre plus vaste de mesures visant des objectifs universels à long terme. Il y a à peine un an, le premier ministre et des hommes d'État du monde entier, de pays riches comme de pays pauvres, se sont réunis à l'ONU à l'occasion du sommet du millénaire. Ils se sont alors engagés à atteindre un certain nombre d'objectifs maintenant désignés objectifs de développement du millénaire.

Plus précisément ces objectifs sont d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, d'assurer l'éducation primaire pour tous, de promouvoir l'égalité des sexes et de donner une place olus importante aux femmes, de réduire la mortalité infantile, d'améliorer la santé maternelle, de combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et d'autres maladies, d'assurer la durabilité de l'environnement, et enfin, de créer un partenariat mondial au titre du développement.

[Français]

L'atteinte de ces objectifs est d'une importance primordiale pour l'avenir de tous les peuples du monde, y compris l'avenir de la population canadienne. La prospérité, la sécurité et la stabilité de notre planète dépendent de notre réussite collective en tant que communauté des nations, mais aussi de notre volonté individuelle en tant que pays.

Voilà pourquoi l'Agence canadienne de développement internationale, l'ACDI, poursuit son mandat d'appui au développement durable dans la lutte contre la pauvreté. Voilà pourquoi notre programme d'aide internationale est une des priorité du premier ministre et de son gouvernement.

La semaine dernière, la ministre de la Coopération internationale était au Botswana en sa qualité de co-présidente de la Coalition mondiale pour l'Afrique. Avec ses homologues de l'Afrique et d'autres pays industrialisés, elle a discuté des moyens d'appuyer la nouvelle initiative africaine.

Il s'agit d'une initiative sans précédent conçue par les dirigeants de l'Afrique pour sortir leur continent tout entier de la pauvreté et atteindre les objectifs de développement du millénaire. Nous jouerons un rôle de premier plan dans l'élaboration de la réponse que feront les pays du G-8 à la nouvelle initiative africaine l'été prochain, quand le Canada accueillera le Sommet du G-8 à Kananaskis, en Alberta.

Les crédits

Et si la ministre de la Coopération internationale n'est pas en mesure de prendre part à ce débat, c'est parce qu'elle est aujourd'hui même au siège de l'UNESCO pour faire avancer le dossier de l'«Éducation pour tous», où vous reconnaîtrez l'un des objectifs de développement du millénaire. En effet, l'éducation pour tous et toutes est encore loin d'être la réalité.

Sommes-nous conscients du fait que 113 millions de garçons et filles—mais surtout de filles—n'ont pas accès à l'éducation la plus élémentaire? C'est 20 fois plus que tous les enfants du Canada qui sont ainsi promis à un avenir d'analphabétisme, de maladie et de pauvreté absolue.

Nous savons tous que la prospérité du Canada repose sur l'accès universel et gratuit à l'éducation, sans discrimination quant au sexe, à l'origine ethnique, ni à quelque autre facteur que ce soit. Nous savons tous que si les Canadiennes et les Canadiens vivent en paix les uns avec les autres et avec leurs voisins, c'est parce que nous avons une population instruite, fondement essentiel des institutions démocratiques dont nous sommes fiers.

La ministre de la Coopération internationale et son ministère, l'ACDI, multiplient leurs efforts pour contribuer à l'éducation pour tous à l'échelle mondiale. D'ailleurs, d'ici l'an 2005, la contribution canadienne à l'éducation de base aura quadruplé, ce qui représente un investissement total de 555 millions de dollars sur cinq ans.

• (1245)

[Traduction]

J'aborde maintenant la question de l'aide que le Canada fournit au peuple afghan. Le Canada a été l'un des premiers pays à répondre à la demande d'aide initiale des Nations Unies. Nous avons fourni une aide stratégique en étroite consultation avec nos représentants sur le terrain et les grandes organisations humanitaires, notamment la Croix Rouge, le Programme alimentaire mondial et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour aider à contrer la crise des dernières semaines, l'ACDI a donné 16 millions de dollars et je souligne le mot donné car les fonds ont déjà été alloués. Je suis fier de pouvoir dire que lorsque le gouvernement annonce qu'il fournira une aide sur le plan international, les mesures nécessaires sont prises pour libérer les fonds. Le Canada tient ses engagements à court terme.

En outre, dans le passé le Canada a également tenu ses engagements à long terme et continuera de les respecter dans l'avenir. Au cours de la dernière décennie, bien avant les événements du 11 septembre, nous collaborions déjà avec la population de l'Afghanistan et nous lui avons prêté main-forte au lendemain de vingt ans de conflit et de trois années de sécheresse dévastatrice. Le Canada a fourni des soins de santé de base et de la nutrition préventive et de l'aide aux enseignants dans des écoles improvisées. Nous avons également participé au déminage de routes, de villages et de champs. Nous avons semé des germes de paix et nous avons véritablement appuyé les gens ordinaires qui font des prouesses pour survivre et donner à leurs collectivités une lueur d'espoir.

Nous préparons déjà les prochaines étapes, incluant des activités de consolidation de la paix, parce qu'il est nécessaire de créer des occasions favorisant le dialogue, la compréhension et la réconciliation qui forment la base de sociétés stables. Nous voulons aussi être en mesure d'offrir un soutien durable à la population de l'Afghanistan, au cas où elle se dote d'un gouvernement représentatif, reconnu à l'échelle internationale et déterminé à sortir le pays de la pauvreté.

Selon le président de la Banque mondiale, James Wolfensohn:

À long terme, la plus grande difficulté pour la communauté internationale consiste à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion partout dans le monde. C'est d'autant plus vrai maintenant, parce que nous savons qu'à cause des attaques terroristes, la croissance des pays en développement ralentira, jetant des millions d'autres êtres humains dans la pauvreté et faisant périr des dizaines de milliers d'enfants de malnutrition, de maladies et de privations.

C'est pourquoi le gouvernement est heureux d'appuyer cette motion. Cette motion est compatible avec l'engagement permanent du Canada en matière d'aide internationale. Elle est compatible avec le montant additionnel de 435 millions de dollars sur trois ans prévu dans le dernier budget fédéral au chapitre de l'aide internationale. Elle est également compatible avec notre engagement à travailler d'une manière responsable pour augmenter l'aide officielle au développement afin qu'elle corresponde à 0,7 p. 100 de notre produit intérieur brut, à mesure que le permet notre situation financière.

Encore une fois, le gouvernement appuie cette motion. Comme je viens de le dire, elle est compatible avec les mesures que le gouvernement a prises ces deux dernières années afin d'augmenter le montant que nous affectons à l'aide internationale officielle. Elle est compatible avec le discours du Trône livré cette année, dans lequel le gouvernement s'est engagé à augmenter le montant qu'il affecte à l'aide internationale.

Je voudrais féliciter le député de l'opposition qui parraine cette motion, parce que, comme je l'ai dit, elle est compatible avec la politique gouvernementale. Nous avons déjà fait beaucoup dans ce domaine, mais nous avons encore beaucoup plus à faire. C'est pourquoi le gouvernement a déjà pris l'engagement d'augmenter l'aide internationale officielle du Canada.

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité pour la motion suivante. Je propose:

Qu'à la fin du débat sur la motion relative aux travaux des subsides présentée aujourd'hui, toute question nécessaire pour disposer de la motion soit réputée mise aux voix et le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 30 octobre 2001, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

• (1250)

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Stéphan Tremblay (Lac-St-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, suite aux propos de ma collègue du parti au pouvoir, je félicite le gouvernement d'appuyer la motion du Bloc québécois. Nous en sommes fort heureux.

Vous conviendrez que lorsqu'on est le 17^e sur 22 pays donateurs, il est souhaitable que le gouvernement soit d'accord avec l'atteinte de l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB, alors que nous ne sommes actuellement qu'à 0,25 p. 100.

La secrétaire parlementaire peut-elle nous dire si, dans son prochain budget, le gouvernement entend augmenter l'aide internationale? C'est beau d'être en faveur de l'objectif de 0,7 p. 100, mais encore faut-il entreprendre des actions.

Donc, quelles mesures le ministre des Finances prendra-t-il pour atteindre cet objectif?

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Bloc québécois de sa question.

Les crédits

J'aimerais souligner que dans le dernier budget fédéral, le gouvernement a augmenté l'enveloppe de l'aide internationale de 435 millions de dollars sur trois ans. Cela veut dire que chaque année, durant trois ans, cela va augmenter d'environ 135 millions de dollars.

Dans le discours du Trône de cette année, le gouvernement a pris l'engagement, et je le cite en anglais car je ne l'ai pas en français:

[Traduction]

«Le gouvernement augmentera l'aide canadienne au développement international et il mettra à profit ses investissements autant dans la lutte contre la pauvreté que dans les efforts visant à renforcer la démocratie, la justice et la stabilité sociale dans le monde.»

[Français]

Nous allons augmenter l'aide officielle au développement du Canada et utiliser ces nouveaux investissements pour faire avancer les efforts, afin de réduire la pauvreté internationale et renforcer la démocratie, la justice et la stabilité sociale à travers le monde.

Je pense que la question est pertinente. Le gouvernement a déjà démontré son engagement pour augmenter de façon considérable l'enveloppe de l'aide internationale. Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est clairement engagé à continuer de l'augmenter.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, les propos de la députée laissent entendre qu'au rythme où le gouvernement a commencé à accélérer, on en aura pour 20, 25 ou 30 ans avant de rejoindre l'objectif souhaité par les organismes internationaux.

La question est toujours aussi pertinente. Est-ce que ce n'est pas dès le prochain budget, au début du mois de décembre, qu'on devrait faire un geste significatif et parler de choses qui pourraient faire passer cette aide de 0,25 p. 100 à 0,30 p. 100, ou quelque chose de cet ordre, soit une augmentation significative du montant consacré à l'aide internationale?

Ainsi on pourrait vraiment montrer que l'on pense que c'est un outil qui vise à permettre qu'il y ait une meilleure répartition de la richesse sur la planète?

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, depuis 1990, le Canada augmente son aide. Je vous donne un exemple.

En 1989-1990, le Canada a dépensé 2,8 milliards de dollars. En 2000-2001, nous avons dépensé 3,002 milliards de dollars. C'est une augmentation et, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a l'intention de poursuivre cette augmentation.

• (1255)

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour parler de la motion du Bloc sur l'aide internationale. L'aide internationale est un élément important de la contribution du Canada à la communauté internationale. Dans la motion, le Bloc demande d'augmenter l'enveloppe de l'ACDI consacrée à l'aide internationale ou au développement international en vue de soulager la crise humanitaire urgente et, plus particulièrement, la crise en Afghanistan.

L'Alliance canadienne appuie sans réserve cette partie de la motion du Bloc. L'opposition officielle, depuis longtemps, réclame davantage d'aide pour les victimes innocentes en Afghanistan. Malheureusement, la contribution du Canada a été déplorablement minime. Nous devons chercher des solutions à cette crise complexe qui secoue la population de l'Afghanistan.

La campagne de bombardement en est à sa quatrième semaine, et le ministre responsable du développement international, comme le secrétaire parlementaire l'a laissé entendre plusieurs fois, a voyagé en Afrique et en Europe, mais n'a pas trouvé le temps d'aller au Pakistan pour tenter de trouver la solution au problème des réfugiés. L'ancien ministre des Affaires étrangères l'a déjà fait avec Oxfam. J'ai aussi appris que l'ACDI n'a encore que trois bureaux extérieurs au Pakistan.

La motion du Bloc prévoit aussi que le budget de l'aide internationale passera de 0,25 p. 100 à 0,07 p. 100 du PIB, conformément à la recommandation des Nations Unies. Soyons réalistes. J'ai écouté mes collègues du Bloc, de même que les réponses que le gouvernement a données à leurs questions. Tout ce que j'ai entendu demeure extrêmement vague. Ils s'entendent pour suivre la recommandation des Nations Unies et établir l'aide à 0,07 p. 100 du PIB, mais il ne semble y avoir aucun plan dans ce sens.

Le gouvernement accepte, en enrobant bien ses mots, d'ailleurs, de s'engager dans cette voie lorsqu'il en aura les moyens. Or, à la question que vient de poser le Bloc, point de réponse. Nous ne savons toujours pas s'il s'agit de 10 ou de 15 ans. Le gouvernement peut bien dire que cette cible lui plaît, qu'elle est là depuis bon nombre d'années et qu'elle ne disparaîtra pas de sitôt. Il n'existe pourtant aucun plan sur la façon dont on prévoit lever les fonds ou sur le moment où ceux-ci seront disponibles.

Le Bloc réclame le versement immédiat de crédits dans le prochain budget, alors que le pays a des défis de taille à relever, la sécurité nationale occupant la première place sur la liste.

Cela donnerait une augmentation de 280 p. 100, soit 4 milliards de dollars, environ. Le pays est actuellement en état de guerre, et la première responsabilité qui nous incombe est celle de rehausser la sécurité nationale, et je ne parle même pas de la responsabilité matérielle.

L'Alliance réclame un budget équilibré. Elle n'acceptera pas un autre déficit. Même le Conseil canadien pour la coopération internationale, un groupe respecté d'ONG qui comprend bien le développement international, ne demande qu'une augmentation de 0,25 p. 100 à 0,35 p. 100 sur quatre ans. C'est ça le plan.

Nous devons bien réfléchir et reconnaître que toute hausse devra s'accompagner d'une révision complète de l'ordre de priorité de l'ACDI. Pourquoi est-ce que je mentionne l'ACDI? Parce que tous les crédits seront acheminés par la filière de l'ACDI. Il est donc essentiel de doter l'ACDI de nouveaux outils efficaces d'aide humanitaire et d'aide au développement au profit des pays pauvres de la planète.

Cette aide au développement devrait promouvoir des plans d'investissement solides, une bonne gestion et le respect du droit. Nous avons bouclé la boucle : dans les années 1970, l'aide était acheminée de gouvernement à gouvernement, puis dans les années 1980, elle était acheminée par l'entremise d'ONG, au nom d'une meilleure reddition de comptes. Nous recherchons maintenant d'autres façons de faire.

Les crédits

Permettez-moi de citer maintenant une étude du gouvernement australien portant sur la mondialisation, qui présente des données intéressantes sur la diminution de la pauvreté à l'échelle planétaire. Selon cette étude, sur un total de 4,8 milliards de personnes dans les pays en développement, 1,2 milliard vivent encore dans une extrême pauvreté, mais la proportion de la population mondiale vivant dans la pauvreté diminue constamment. Depuis 1980, en chiffres absolus, le nombre de pauvres a cessé de grimper et semble avoir diminué au cours des récentes années, malgré la croissance démographique marquée dans les pays pauvres. Si la proportion de gens vivant dans la pauvreté n'avait pas baissé depuis 1987, 215 millions de personnes de plus vivraient maintenant dans une extrême pauvreté.

• (1300)

Les pays les plus pauvres représentent moins de 8 p. 100 de la population mondiale comparativement à plus de 45 p. 100 en 1970. C'est tout à fait étonnant. Les pays qui ont saisi d'emblée toutes les possibilités économiques de la mondialisation ont profité d'une croissance économique marquée et, par le fait même, ont vu la pauvreté baisser chez eux.

En fait, la majeure partie du progrès a été réalisée dans les pays en développement qui ont amélioré leurs politiques, leurs institutions et leurs infrastructures et ont ouvert leurs portes à la création d'investissements. Durant les années 90, la croissance du PIB par habitant a été de 5 p. 100 dans les pays pauvres comparativement à 2 p. 100 dans les pays riches. C'est vraiment fabuleux.

En réalité, la mondialisation nous pousse vers un boom économique ou, comme le disent les économistes, vers une croissance convergente, une situation où la croissance des pays en développement qui participent à la mondialisation est assez rapide pour réduire l'écart entre eux et les grandes économies. Si nous voulons trouver une solution innovatrice pour l'Agence canadienne de développement international, il faudrait la recréer en appuyant ses principaux objectifs de développement sur de solides politiques d'investissement privé.

Pour y arriver, nous devons revoir avec soin le mandat de l'ACDI, et non donner plus d'argent à une institution qui n'a qu'un succès marginal. Il faut revoir son mandat de fond en comble. Tout d'abord, l'ACDI doit fonctionner efficacement comme un organisme classique de secours humanitaire, collaborant avec des organisations internationales et non gouvernementales pour offrir une aide immédiate. Je me permets de souligner l'excellent travail des ONG qui s'efforcent de résoudre les problèmes humanitaires et sociaux immédiats à court terme. Je songe évidemment au problème du sida et aux pénuries alimentaires et, dans le cas de l'Afghanistan, aux victimes d'un régime brutal et de la guerre.

Malheureusement, une grande partie des priorités de sociologie appliquée de l'ACDI empêchent celle-ci d'offrir une aide efficace et fonctionnelle. Même la ministre de la Coopération internationale a admis que l'ACDI n'avait qu'un taux de succès de 20 p. 100 dans ses activités. Cela doit changer.

Le rapport que le vérificateur général a publié en octobre 2000 a critiqué les programmes bureaucratiques de l'ACDI. Le vérificateur a signalé que l'organisme ne se conformait ni à la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor ni au Règlement sur les marchés de l'État. Il a ajouté:

Les conditions qui s'appliquent aux subventions et aux contributions relatives aux programmes géographiques sont très générales et n'indiquent pas comment ni quand utiliser les accords de contribution. [...] L'utilisation par l'ACDI des accords de contribution pour la sélection des agences d'exécution s'est souvent écartée des politiques ou pratiques internes énoncées.

C'est très inquiétant, car les programmes géographiques, qui concernent notamment l'Afrique, absorbent environ 40 p. 100 du budget total de l'ACDI.

La seule solution efficace qui s'offre à nous, pour accroître les capitaux privés injectés dans les pays en développement, est une promotion constante de la mondialisation. C'est pourquoi j'ai réclamé qu'on aborde le développement aux négociations commerciales mondiales, le mois prochain, au Qatar.

L'Alliance canadienne estime qu'il incombe au Canada de soutenir le développement international. Nous sommes d'accord sur ce principe, mais nous estimons qu'il est irresponsable pour l'instant de réclamer une aide de 0,7 p. 100 du PIB, alors qu'il faut faire des dépenses dans d'autres domaines. Pour nous, c'est une objectif vague, sans échéancier ni autres précisions. Il nous est donc difficile de l'appuyer.

• (1305)

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le député est-il au courant de l'aide fournie par le Canada qui ne tombe pas directement dans la catégorie de l'aide internationale, comme l'annulation de la dette de certains pays pauvres dans le monde, le Pakistan par exemple?

Est-il conscient de cela et est-il d'accord pour que le Canada efface la dette de 11 des 17 pays les plus pauvres dans le monde, qui s'élève à 700 millions de dollars? Est-il d'accord pour que nous effacions la dette de 447 millions de dollars du Pakistan? En agissant ainsi, il libère 16 millions de dollars par année, que le Pakistan n'a pas à rembourser et qu'il peut investir dans le développement social, que ce soit pour répondre aux besoins humains essentiels, ou pour l'éducation, la santé ou des choses du genre. Le député sait-il tout cela et appuie-t-il cette action?

M. Deepak Ohrai: Monsieur le Président, oui, je suis au courant de tout cela. Ce que je trouve curieux, cependant, c'est qu'on ait décidé de prendre ces mesures en réaction à la crise humanitaire qui se dessine. La députée s'enorgueillit de ce que le Canada a fait pour le Pakistan, mais cette action découle de la situation en Afghanistan. Elle n'est pas le résultat d'un plan mûrement réfléchi ou bien défini. Bien sûr, ma collègue sait bien que le FMI impose certaines conditions que les pays doivent respecter avant qu'on procède à la radiation de leur dette. Ces conditions sont clairement établies. Il appartient aux gouvernements débiteurs d'y satisfaire. Ils doivent démontrer leur sens des responsabilités. On ne peut leur écrire des chèques en blanc.

Par conséquent, oui, je suis en faveur des programmes proposés par le FMI, qui comportent des conditions clairement définies. Je précise à ma collègue d'en face que très peu de pays ont réussi à satisfaire à ces conditions jusqu'à présent, parce qu'ils doivent se soumettre à un changement structurel. L'idée du changement structurel, c'est d'obliger les pays concernés à assumer la responsabilité de se gouverner.

Comme nous le savons, l'aide de gouvernement à gouvernement s'est révélée très inefficace dans le passé, surtout dans ces pays, de sorte qu'il faut être très prudent quand on distribue ainsi cet argent. À propos du Pakistan, il y a une chose que je n'ai pas dite, c'est qu'il ne s'agit pas d'un plan mûrement réfléchi. Cette mesure a été offerte uniquement à cause de la guerre en Afghanistan. Nous avons réclamé une formule d'aide globale, et c'est un progrès que l'on fait dans cette voie.

Les crédits

[Français]

M. Stéphan Tremblay (Lac-St-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser à mon collègue de l'Alliance canadienne.

Premièrement, je suis persuadé qu'il sera un partisan de cette question, tout comme Mike Moore. Le dirigeant de l'OMC disait: «Il suffirait que les pays du Nord ouvrent davantage leurs frontières commerciales pour engendrer davantage de richesse dans les pays du Sud.»

Est-ce qu'il est d'accord avec cela? Mais, aussi, est-ce qu'il est conscient que cela aurait peut-être comme conséquence de répartir la richesse, mais peut-être aussi de la concentrer davantage?

Deuxièmement, est-ce que mon collègue est conscient que dans d'autres pays, notamment au Danemark et aux Pays-Bas, l'objectif de 0,7 p. 100 est atteint? Seulement au Danemark, c'est de l'ordre de 1,06 p. 100 du PIB qui est attribué à l'aide internationale, alors que chez nous, c'est 0,25 p. 100. Simple sur cette base, est-ce qu'il est en faveur de la motion?

[Traduction]

M. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, je me trouvais à Bruxelles avec le député pour assister à la conférence sur les pays pauvres les moins avancés, et nous avons tous deux entendu très clairement les pays en voie de développement réclamer un accès accru au système commercial mondial. J'en ai parlé dans mon intervention. Voilà une des solutions les plus importantes pour la durabilité à long terme du développement dans ces pays. Oui, à long terme, c'est ce qui s'est avéré être la solution pour sortir tant de gens de la pauvreté, comme l'a montré l'étude effectuée en Australie. Je suis tout à fait d'accord pour dire que ce serait la principale solution pour remédier au problème.

Le député dit que la richesse serait plus concentrée, mais il a voulu dire qu'elle ne se répercuterait pas sur la population en général. À mon avis, plus nous ouvrons le marché de libre-échange, plus il se fera une distribution d'argent équitable car, en fin de compte, l'argent n'aboutira pas entre les mains du gouvernement ou dans des secteurs où il sera mal utilisé, mais finira, espérons-le, par ruisseler jusqu'à un niveau où il peut être distribué entre plus de secteurs de la population, comme on l'a constaté en Chine et en Inde.

● (1310)

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au nom de mes collègues néo-démocrates pour appuyer avec vigueur la motion présentée aujourd'hui à la Chambre par nos collègues bloquistes.

[Français]

J'aimerais féliciter les députés du Bloc québécois d'avoir proposé cette motion importante.

[Traduction]

Le 11 septembre, nous avons vécu avec angoisse une terrible tragédie quand nous avons vu plus de 6 000 personnes mourir victimes des crimes contre l'humanité que constituaient les attaques terroristes contre New York et Washington et en Pennsylvanie. Au Nouveau Parti démocratique, nous continuons de pleurer la mort tragique de ces victimes, de rendre hommage aux gens qui ont participé aux efforts de sauvetage et bien entendu, de faire tout ce que nous pouvons pour traduire en justice les auteurs de ces crimes contre l'humanité.

Toujours le 11 septembre, 30 000 enfants dans le monde sont morts de la faim et de maladies qu'on pourrait prévenir. L'UNICEF

nous a rappelé que, tous les jours, sur notre planète, 30 000 enfants meurent de la faim et de maladies évitables. Cela s'est produit le 11 septembre, le 12 septembre, le 13 septembre et tous les jours qui se sont écoulés depuis. Il n'y a pas de reportage sur CNN, aucune publicité, mais la mort, le désespoir et la famine frappent bien des gens dans le monde. Le mois dernier, 5 000 enfants sont morts en Irak à la suite des sanctions contre ce pays.

Aujourd'hui, tout comme le Bloc québécois, nous demandons au gouvernement d'accroître de façon marquée les sommes consacrées par le Canada à l'aide internationale. Chose certaine, lorsqu'on examine les niveaux actuels d'aide, le Canada n'a vraiment pas de quoi être fier. Il n'y a pas très longtemps, lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir pour la première fois, en 1993, le Canada occupait le cinquième ou sixième rang parmi les 22 pays membres de l'OCDE. En 1999, après des années de coupes sombres par les libéraux, nous étions tombés au douzième rang. L'année dernière, nous occupions le dix-septième rang sur 22 pays au sein de l'OCDE.

Comme Roy Culpeper, le président de l'Institut Nord-Sud, l'a déclaré très clairement encore ce mois-ci dans un document qu'il a soumis au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires:

...Je vous répéterai ce que j'ai dit à (la ministre de la Coopération internationale) lors des consultations qu'elle a tenues la semaine dernière sur les nouvelles orientations de l'ACDI. Je lui ai dit que le Canada devrait avoir honte de sa piètre performance. De toute évidence, si les premiers ministres Pearson et Trudeau étaient encore parmi nous, ils seraient étonnés et terriblement déçus de l'état actuel des choses.

Les Canadiens devraient s'engager à atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB consacré à l'ADP, qui, en passant, avait été établi par le premier ministre Pearson. Pour atteindre cet objectif, il faudrait arriver à atteindre la moitié de cet objectif, soit 0,35 p. 100, au cours des cinq prochaines années. Le secrétaire parlementaire a souligné qu'on accroissait le niveau de l'aide offerte et que les budgets seraient de nouveau augmentés, mais il n'en reste pas moins que le Conseil canadien pour la coopération internationale a clairement établi que, pour atteindre l'objectif de 0,35 p. 100, qui n'est en fait que la moitié de l'objectif final auquel nous avons souscrit, nous devons accorder une somme supplémentaire de 400 millions de dollars par année au cours de chacune des cinq prochaines années.

D'après nous, nous ne pouvons pas faire moins si nous voulons tenter de respecter ces engagements. Comme on l'a déjà souligné, d'autres pays ont réussi à faire beaucoup mieux. Les pays scandinaves, la Suède, la Norvège et le Danemark par exemple, ainsi que les Pays-Bas, ont régulièrement dépassé l'objectif de 0,7 p. 100, la Suède étant à 0,7 p. 100, la Norvège à 0,91 p. 100, le Danemark à 1 p. 100 et les Pays-Bas à 0,8 p. 100.

● (1315)

Jusqu'à très récemment, nous accusions de plus en plus de retard à ce chapitre chaque année. S'il était essentiel d'augmenter nos budgets d'aide avant le 11 septembre, c'est devenu encore plus urgent maintenant.

Les crédits

Comme la Banque mondiale l'a souligné dernièrement, nous risquons de voir une énorme augmentation du niveau de la pauvreté par suite des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre dernier contre les États-Unis. Ces attentats terroristes auront des répercussions sur la croissance économique des pays en développement cette année et l'année prochaine. Plus de 10 millions de personnes seront condamnées à rejoindre les rangs des pauvres au cours de l'année qui vient, ce qui nuira à la lutte contre la maladie et la malnutrition chez les enfants. Ces données font partie d'une évaluation économique préliminaire publiée par la Banque mondiale le 1^{er} octobre dernier. Déjà avant le 11 septembre, la banque avait prévu un ralentissement économique et la chute de la croissance des pays en développement par suite des ralentissements aux États-Unis, au Japon et en Europe.

Nous savons bien sûr que l'impact du 11 septembre sur les pays nantis signifie que ces pays vont aussi réduire leurs dépenses.

La région la plus touchée sera l'Afrique où, outre le fait que la pauvreté risque de s'étendre à deux ou trois millions de gens de plus par suite d'une réduction de la croissance et des revenus, deux millions de gens pourraient être condamnés à vivre avec moins d'un dollar par jour en raison de la chute des prix des produits de base. Les 300 millions de gens aux prises avec la pauvreté en Afrique subsaharienne sont particulièrement vulnérables étant donné que la plupart des pays de cette région n'ont absolument aucun filet de sécurité. Les foyers démunis n'ont pas d'économies pour faire face aux périodes de crise. La moitié des décès additionnels chez les enfants se produiront vraisemblablement en Afrique, qui est déjà la région la plus touchée par le sida et le VIH.

Encore une fois, après les événements tragiques du 11 septembre, nous devons faire beaucoup, beaucoup plus. Gerry Barr, au nom du Conseil canadien pour la coopération internationale, a fait remarquer pas plus tard que cette semaine qu'il est impératif que le Canada augmente substantiellement ses dépenses au titre de l'aide extérieure. Le choc du 11 septembre risque en effet d'avoir des effets dévastateurs sur les pays du sud.

L'investissement direct étranger diminue et devrait encore diminuer. Les prix à l'exportation des produits de base dont dépendent de nombreux pays en développement devraient encore baisser. La récession dans les pays du monde industrialisé, y compris le Canada, signifie une réduction des ventes et une baisse des revenus pour le monde en développement.

Nous redoutons beaucoup que l'accent qui sera placé dans le budget sur les mesures de sécurité ne nuise à l'aide extérieure et aux mesures de lutte contre la pauvreté. Nous ne voulons pas que l'aide extérieure du Canada soit victime de la guerre antiterroriste.

[Français]

Il serait malsain, aujourd'hui, que le budget de l'aide canadienne soit victime de la guerre contre le terrorisme. La guerre, les conflits et les situations d'urgence représentent autant d'échecs à la sécurité mondiale.

La fin des combats doit permettre d'esquisser les premiers pas vers la paix. Celle-ci ne sera possible que par le développement, la distribution équitable des ressources et les accords sociaux qui, au-delà des mesures militaires, permettent de bâtir la sécurité commune pour tous les habitants de la planète.

J'aimerais ici souligner les efforts incessants du député de Lac-Saint-Jean—Saguenay pour promouvoir un monde plus équitable, plus juste, une répartition des richesses entre les pays riches et les pays pauvres. Depuis le début, il a parlé des effets néfastes de la mondialisation coopérative. Je veux saluer le député pour son travail

dans ce dossier si important, travail qui se reflète aujourd'hui dans le dépôt de cette motion du Bloc québécois.

• (1320)

[Traduction]

La motion présentée par le Bloc met également en évidence l'importance d'accroître l'aide humanitaire du Canada à l'Afghanistan.

La situation en Afghanistan a des effets dévastateurs. Ce pays vit une crise humanitaire. Vingt ans de guerre ont dévasté ce pays, détruit son économie et provoqué le déplacement d'innombrables civils, dont des enfants. Déjà avant les événements du 11 septembre, l'Afghanistan faisait face à la pire sécheresse depuis des années. La situation actuelle ne fera qu'aggraver les choses.

La terrible situation politique qui prévaut en Afghanistan mais aussi les bombardements que les États-Unis effectuent actuellement empêchent d'apporter de l'aide à la population. On l'a vu, des bombes ont frappé des entrepôts de la Croix-Rouge. De nombreux civils innocents meurent sous les bombes. Je trouve honteux que les États-Unis continuent de larguer des bombes à dispersion en Afghanistan, ce pays où le déminage constitue déjà un énorme défi et où l'on trouve plus de mines antipersonnel que n'importe où ailleurs dans le monde.

Quelque six millions d'Afghans dépendent déjà de l'aide alimentaire et de l'aide d'urgence. Une instabilité et un conflit chroniques ont déjà provoqué le déplacement d'une bonne partie de la population. Les gens fuient la terreur du régime taliban, mais ils fuient aussi les bombes. L'hiver approche et s'ils n'ont pas accès au matériel nécessaire pour les garder au chaud, les enfants, en particulier, seront exposés aux rigueurs hivernales. On compte entre cinq et six millions de réfugiés afghans, ce qui est l'équivalent de la population combinée de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. La directrice des programmes de l'Aide à l'enfance-Canada, Mme Nadine Grant, déclarait récemment que la crise qui menace l'Afghanistan risque d'engendrer la pire situation humanitaire dans le monde.

Le peuple afghan subit déjà les effets dévastateurs d'une sécheresse qui dure depuis trois ans. La crise actuelle a des effets accablants sur les enfants en Afghanistan. Trois millions d'Afghans dépendent déjà de l'aide alimentaire d'ONG et on estime que trois autres millions de personnes devront y avoir recours cet hiver. Deux cent cinquante-sept enfants sur mille meurent avant d'atteindre l'âge de cinq ans. C'est l'un des pires niveaux de mortalité infantile au monde. À l'heure actuelle, l'Afghanistan compte 900 000 personnes déplacées à l'intérieur du territoire national. À Kaboul, quelque 50 000 enfants doivent travailler pour venir en aide à leurs familles. Dans le nord du pays, comme je le disais plus tôt, il n'y a presque pas eu de récoltes en 1999 et 2000. On estime que plus de dix millions de mines réelles se trouvent toujours dans le sol afghan. Ces mines représentent un danger énorme pour les enfants.

Les crédits

Nous unissons nos voix aujourd'hui pour demander au gouvernement de faire beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant, afin d'atténuer la crise humanitaire qui frappe l'Afghanistan. À ce jour, la contribution du Canada atteint environ 16 millions de dollars canadiens. La Norvège, qui compte moins de cinq millions d'habitants, a déjà versé plus de 80 millions de dollars. La Suède a donné plus de 60 millions de dollars, les Pays-Bas plus de 50 millions de dollars. Les Canadiens peuvent faire plus et doivent faire plus.

Il est également important que nous reconnaissons que, quand on s'attaque à la pauvreté dans le monde, il ne suffit pas de se contenter d'accroître le niveau de l'aide. Nous devons également faire davantage en vue d'annuler la dette des pays les plus pauvres au monde. En fait, l'initiative oecuménique canadienne du Jubilé, qui avait pour objet de remettre la dette des pays les plus pauvres du monde est, depuis un certain temps, l'une des priorités les plus importantes. Le Canada n'a pas encore assez fait à cet égard. Nous avons remis la dette de certains des pays les plus pauvres, mais nous ne sommes pas allés assez loin.

La dette est un fardeau écrasant pour les pays en voie de développement. C'est l'expression la plus évidente de leur pauvreté. L'endettement du Sud condamne des millions de personnes à vivre dans le dénuement. En fait, le fardeau de la dette des pays pauvres très endettés est tel qu'ils doivent utiliser leurs maigres ressources financières pour rembourser leurs dettes et ils n'ont donc plus cet argent pour répondre aux besoins de base de leur population.

● (1325)

Nous joignons notre voix à celles qui réclament que l'ACDI ait pour objectif non pas seulement de réduire la pauvreté, mais de l'éliminer. Ça ne serait pas si difficile que ça. En fait, le secrétaire général de l'ONU a estimé qu'il faudrait une quarantaine de milliards de dollars à l'échelle mondiale pour subvenir aux besoins des habitants de la terre les plus pauvres.

Outre réduire la dette, il est également essentiel d'ouvrir le marché des pays développés aux produits des pays les plus pauvres, particulièrement les produits agricoles, les textiles et les vêtements. Ils dépendent de ces produits pour leur survie et leur autonomie économique. Trop souvent, on leur ferme la porte au nez. Nous pourrions éliminer les barrières tarifaires sans qu'il en coûte très cher aux Canadiens, mais cela ferait une différence énorme dans la vie des habitants les plus pauvres de la planète.

Étant donné que la réunion de l'OMC à Doha approche, j'aimerais prendre un instant pour demander à notre gouvernement de reconnaître que nous devons faire beaucoup plus dans le contexte des négociations commerciales pour nous attaquer à la pauvreté dans le monde. Les programmes d'ajustement structurels qui ont été imposés aux pays en voie de développement par la Banque mondiale, le FMI et autres institutions financières internationales n'ont fait que creuser davantage le fossé entre les pauvres et les riches dans ces pays. Ces mesures ont accru le degré de pauvreté dans ces pays.

Les programmes de l'OMC et de la ZLEA exacerberaient la pauvreté et chasseraient de leurs terres un nombre accru de paysans et de petits agriculteurs. Ils ne peuvent tout simplement soutenir la concurrence des produits agricoles hautement subventionnés qui inondent le marché de leur pays et qui viennent de pays riches, dont les États-Unis.

L'élimination de la pauvreté doit être un des principaux thèmes du commerce mondial. C'est donc dire que nous devons également nous pencher sur l'incidence des ententes relatives aux ADPIC. Ce sont

des ententes qui accordent d'énormes pouvoirs aux sociétés pharmaceutiques multinationales.

J'espère que le Bloc, en plus de réclamer une augmentation du niveau d'aide, reconnaîtra que nous devons cesser de faire de l'à-plat-ventrisme devant les sociétés pharmaceutiques multinationales qui tiennent les pays les plus pauvres en otage avec leurs droits attachés aux brevets. En Afrique du Sud, au Brésil, en Inde et ailleurs dans le monde, ces sociétés pharmaceutiques exigent d'avoir le droit de protéger leurs brevets, même si cela se traduit par des centaines de milliers de pertes de vie supplémentaires dans la lutte contre le VIH/sida, la malaria et d'autres maladies évitables.

Le Canada devrait jouer un rôle beaucoup plus actif dans la dénonciation de l'entente actuelle sur les ADPIC. Au lieu de cela, le ministre du Commerce international dit qu'il appuie cette entente.

Il existe de nombreux domaines dans lesquels la lutte contre la pauvreté peut être menée. On peut s'y attaquer dans le contexte d'ententes commerciales, ou en refusant d'entamer une nouvelle ronde de négociations de l'OMC. Des pays en développement ont dit vouloir s'attaquer à des problèmes de mise en oeuvre non réglés liés aux accords actuels de l'OMC avant de songer à discuter de nouvelles ententes. Cela signifie s'attaquer aux pouvoirs conférés aux sociétés dans les accords commerciaux en vigueur, comme les pouvoirs accordés en vertu du chapitre 11 de l'ALENA, que le gouvernement semble vouloir étendre à tout l'hémisphère dans le cadre de la ZLEA.

Nelson Mandela a déclaré qu'accorder la sécurité à quelques privilégiés revient à instituer l'insécurité pour tous. Aujourd'hui, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, j'annonce que nous appuierons cette motion.

Nous prions instamment le gouvernement d'augmenter substantiellement les niveaux d'aide afin de tendre vers l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB, d'aboutir à l'objectif provisoire de 0,35 p. 100 au cours des 3 à 5 prochaines années. Nous voulons aussi qu'il dégage immédiatement une aide supplémentaire substantielle afin de faire face à la crise humanitaire en Afghanistan, qu'il mette un terme à la campagne destructrice et illégale de bombardements dirigée par les États-Unis en Afghanistan, qu'il efface les dettes des pays les plus pauvres et qu'il restructure les régimes commerciaux mondiaux afin de faire passer les populations, l'environnement et la lutte contre la pauvreté avant les profits des sociétés.

● (1330)

L'hon. Rey Pagtakhan (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement le discours du député, qui a commencé par faire référence au drame sans précédent survenu à New York. Il est évident que nous déplorons la disparition tragique de personnes innocentes qui se sont tuées pour toujours. Elles ne pourront plus jamais rompre leur silence. Nous déplorons la disparition du sourire au sein des familles affligées, lequel sourire mettra un long moment avant de réapparaître. Pourtant, le député a souhaité que l'on mette fin à la guerre menée au terrorisme.

Pour lutter contre le terrorisme dans cette région du monde, nous avons choisi d'établir une coalition des nations. Si le député a une solution à nous proposer qui soit autre que la solution militaire retenue à ce stade, qu'il nous en parle. Les terroristes ne se rendront pas. Ils ne sortiront pas au grand jour en disant «nous voici; jetez-nous en prison et exécutez-nous». Nous devons établir une distinction. Nous devons poursuivre les terroristes même si cela signifie qu'il nous faudra recourir à la puissance militaire car, au bout du compte, cela se traduira par la paix, la sécurité et la stabilité dans cette partie du monde.

Les crédits

Quant à la question des négociations à Doha, il plaira à la Chambre d'apprendre que je reviens tout juste de la réunion de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, l'APEC, à Shanghai. Nous y avons annoncé que le Canada avait fait don de 9 millions de dollars pour aider les pays en développement à y participer utilement en étant pleinement conscients de leurs droits tandis qu'ils négocient leur programme d'action à la conférence de Doha. Tous les pays membres de l'Organisation de l'APEC ont convenu que ce programme d'action serait consacré à la croissance et au développement.

En sus de l'aide internationale et de l'allègement de la dette, la promotion dans le monde d'échanges commerciaux plus équitables contribuerait de manière fondamentale au développement durable de ces pays en développement.

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique a soulevé deux importantes questions. Il a demandé quelle était la solution de rechange à la lutte antiterroriste par suite du 11 septembre.

Évidemment, tous les députés conviennent que les responsables de ces crimes contre l'humanité doivent être traduits en justice. Cependant, ce sont les parents d'un jeune homme tué dans l'une des deux tours du World Trade Centre qui ont demandé comment on pouvait obtenir justice en tuant d'autres victimes innocentes en Afghanistan. Ils ont demandé combien d'autres victimes innocentes devaient être tuées avant que nous reconnaissions que la riposte militaire dirigée par les États-Unis est un échec désastreux.

Des bombes frappent des hôpitaux. Des bombes frappent des entrepôts de la Croix-Rouge. Des bombes frappent des villages et tuent bien d'autres victimes innocentes, y compris des enfants. En quoi cela nous permet-il de traduire en justice les responsables de ces terribles attaques terroristes? Les bombardements ne nous permettent pas de traduire en justice les coupables, mais ils font plutôt d'autres victimes innocentes.

Les organisations humanitaires et la communauté internationale ont plaidé en faveur d'une pause dans les bombardements afin de nous permettre de faire parvenir aux réfugiés afghans l'aide dont ils ont désespérément besoin. Les États-Unis ont refusé. Ils ont dit que les bombardements devaient se poursuivre.

Nous avons déjà vu cette situation auparavant. Nous l'avons vue en Irak. Les États-Unis devaient s'en prendre à l'Irak et à Saddam Hussein. Dix ans plus tard, Saddam Hussein est encore bien solidement à la tête de ce régime répressif. Qu'en est-il des Iraquiens? Qu'en est-il des enfants innocents de l'Irak qui sont les victimes des sanctions inhumaines et génocides? Combien de centaines de milliers de morts doit-il y avoir? Combien de civils innocents doivent encore mourir en Afghanistan dans cette guerre injustifiée, destructrice et illégale?

Le député se demande quelles sont les solutions de rechange. Elles consistent à travailler dans le cadre des Nations Unies afin d'établir un tribunal international semblable à ceux qui ont été mis en place pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Il faut soumettre des preuves à ce tribunal indépendant afin que les responsables soient traduits en justice. S'il faut mener une action coercitive ciblée dans le cadre des Nations Unies pour traduire en justice les individus concernés, menons-la.

Nous devons certainement reconnaître que l'approche adoptée jusqu'à maintenant n'a pas permis de traduire en justice les terroristes ni épargné la vie d'autres innocents.

Je veux parler brièvement de la deuxième partie de la question du député. Il parle du programme des rencontres de Doha, au Qatar, et

de l'OMC. Il dit que le Canada fait la promotion d'un programme axé sur le développement et qu'il est disposé à écouter les pays pauvres. Les dirigeants de ces pays ont dit dans leur déclaration à Zanzibar, plus tôt cette année, qu'ils ne veulent pas d'une nouvelle série de négociations de l'OMC. Ils ont dit qu'il veut régler un certain nombre de problèmes exceptionnels graves aux termes des dispositions actuelles de l'OMC.

Il y a d'abord et avant tout la question de l'accès aux produits pharmaceutiques aux termes de l'Accord sur les ADPIC. Les dirigeants de ces pays veulent apporter d'importantes modifications à cet accord. Le gouvernement du Canada a refusé d'apporter quelque changement que ce soit.

Nous avons beaucoup à faire pour transformer ces modalités commerciales inéquitables en commerce équitable. Au lieu d'amorcer une nouvelle série de négociations sur les investissements, les acquisitions et d'autres aspects, écoutons les pays pauvres du monde. Prenons des mesures pour redistribuer aux plus démunis la richesse et le pouvoir des nantis, comme le propose la motion du Bloc québécois.

• (1335)

[Français]

M. Stéphan Tremblay (Lac-St-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon collègue du NPD et elle porte sur les solutions à apporter pour assurer une meilleure répartition de la richesse.

Est-ce que, selon lui, une taxe comme la taxe Tobin pourrait être une autre piste de solutions pour une péréquation mondiale?

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, la réponse est oui, absolument. Nous appuyons depuis longtemps la taxe Tobin.

Mon collègue de Regina—Qu'Appelle a proposé une motion dans cette Chambre pour appuyer la taxe Tobin. Cette motion a été adoptée par cette Chambre, il y a quelques mois.

Alors, en principe, nous appuyons absolument cette taxe et nous faisons tous les efforts possibles auprès des divers tribunaux internationaux pour promouvoir cette taxe de manière, encore une fois, à partager les richesses d'une façon plus équitable.

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD): Monsieur le Président, d'emblée, j'aimerais soulever deux points. Premièrement, informer la présidence que je vais partager mon temps avec mon collègue de Fundy-Royal et, deuxièmement, souligner la qualité de la motion de mon collègue bloquiste de Lac-Saint-Jean—Saguenay.

D'entrée de jeu, depuis quelques semaines, soit depuis le 11 septembre, on a beaucoup parlé de l'aspect militaire et de l'implication militaire. Je ne parlerai pas des pilules qui accompagnent tout cela, mais on a beaucoup parlé d'armements.

Aujourd'hui, la motion du Bloc québécois amène un peu un vent de fraîcheur sur la problématique du 11 septembre. Celle-ci prend un visage humain. C'est à ce propos que j'aimerais féliciter mon collègue du Bloc québécois.

Ce n'est pas la première fois qu'on débat dans cette Chambre de l'aide internationale ou d'augmenter l'aide humanitaire. On peut se rappeler simplement en 1993, lors de la campagne électorale, que l'on pouvait lire dans le livre rouge que si le parti ministériel était élu, il acceptait d'augmenter son aide internationale en fonction du pourcentage demandé par l'ONU.

Les crédits

Les députés de la Chambre ne seront pas surpris d'apprendre que cela ne se soit pas réalisé. Il y a eu d'autres élections, d'autres discours du Trône, et on a continué à dire qu'on allait augmenter l'aide internationale. Si on regarde deux autres exemples, outre l'élection de 1993, dans le Discours du Trône de 1999, on disait que le gouvernement s'engageait à augmenter le niveau de l'aide à l'étranger, développer de nouvelles politiques novatrices, améliorer le sort des pays les plus pauvres et augmenter la qualité de vie de leurs citoyens. Ce n'était peut-être pas assez clair.

Après l'élection suivante, soit le 30 janvier 2001, la Chambre revient. Il y a à peu près dix mois, le gouvernement s'engageait encore une fois à augmenter les niveaux d'aide à l'étranger, utiliser ces nouveaux investissements pour réduire le taux de la pauvreté et encourager le développement de la démocratie.

C'est finalement la troisième fois que le parti ministériel, soit dans le livre rouge de 1993 et dans deux discours du Trône, en parle. C'est peut-être de bonne augure, je l'espère. Le gouvernement présente en moyenne trois fois un projet de loi avant qu'il soit approuvé. Donc, cela fait trois fois qu'on répète qu'on va augmenter l'aide humanitaire. Je me souviens que, lors du dépôt du projet de loi sur les jeunes contrevenants ou d'autres projets de loi, la première fois cela ne marche pas et on le retire. La deuxième fois, on dit que c'est la bonne. Il y a une élection ou on proroge une session et on commence une nouvelle. Après une élection, on présente à nouveau le projet de loi. Est-ce un manque de vision? Peut-être. J'espère qu'après avoir parlé au moins trois fois d'augmenter l'aide internationale, cela va se réaliser.

Cela étant dit, il faut bien comprendre que de passer grosso modo de 0,25 p. 100 à 0,7 p. 100, c'est énorme. Cependant, comme l'ont dit la plupart de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, il faudrait quand même commencer à voir la lumière au bout du tunnel et voir une augmentation. Mon collègue du NPD disait qu'il y avait un entre deux, soit 0,35 p. 100, 0,40 p. 100 ou 0,46 p. 100. C'est ce qu'on avait en 1992. On parle de lutte au déficit, mais le programme de l'aide humanitaire internationale a été amputé davantage que l'ensemble des postes budgétaires au sein du gouvernement. Le Canada se veut une figure de proue à l'échelle internationale alors qu'il ne prêche même pas par l'exemple.

La motion qui est présentée aujourd'hui propose de donner un nouveau volet à tout cela, de faire en sorte que la Chambre et le gouvernement, à la veille d'un budget—c'est important, on l'a dit—qui sera présenté dans quelques semaines, s'engagent officiellement à augmenter l'aide internationale, ce qui, entre nous, ne ferait qu'augmenter la crédibilité du pays à l'étranger.

Plusieurs de mes collègues l'ont dit, le Canada est à la traîne des pays de l'OCDE. Chaque année, on recule. Lorsqu'on regarde le fait qu'on recule par rapport aux autres pays de l'OCDE en ce qui concerne l'aide internationale, il faut se rendre compte que la conséquence en est très claire. Le Canada, comme joueur sur la scène internationale, a perdu des plumes. S'il veut vraiment reprendre sa place au sein de la communauté internationale comme étant un leader pour la paix, le développement durable, l'aide aux pays les plus pauvres et aux personnes qui font face à des problèmes naturels ou non, il va falloir qu'il mette l'argent là où cela compte. L'aide humanitaire est un élément fort important.

• (1340)

Face aux problèmes de déficit, la plupart des pays ont coupé dans leurs postes budgétaires. Je tiens à souligner que parmi les pays du G-7, c'est le Canada qui a coupé le plus au plan de l'aide humanitaire. Oui, les autres ont coupé, car des problématiques existaient.

Malheureusement, j'espère que non, ce gouvernement va probablement connaître sa première récession. J'ai hâte de voir comment ce gouvernement va s'en tirer, mais je pense qu'il va se tirer dans le pied. Ayant connu, depuis 1993, des années assez fastes, il devra faire face à la musique, une musique que l'on ne souhaite pas, bien sûr.

Je tiens à rappeler à la Chambre que des pays, tels que le Danemark, contribuent pour 1,06 p. 100; les Pays-Bas, 0,82 p. 100; la Suède, 0,81 p. 100, et ainsi de suite.

Il y a donc des exemples. Ce qui est surprenant, c'est que ces pays ne demandent pas à être des leaders sur la scène militaire, des leaders en matière de maintien de la paix. Ce sont des pays qui décident de contribuer en fonction de leur richesse collective.

Nous voulons être un leader partout, mais lorsqu'on regarde nos chiffres en matière d'aide humanitaire, on est en retard par rapport aux autres pays.

L'aide à l'étranger est un ferment de stabilité. Conjuguée au remboursement de la dette, à la libéralisation du commerce, elle peut avoir une incidence significative sur la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, ayant pour enjeu un développement économique soutenu.

Qui plus est, si des pays réussissent à se sortir d'un niveau de pauvreté et de mortalité infantile incroyable, il y a de fortes chances qu'on évite ou qu'on arrête des guerres civiles. Il y a de fortes chances pour que ce pays devienne vraiment un allié démocrate dans le monde.

On invite le gouvernement à se brancher, à faire en sorte de soutenir des initiatives. Je l'ai déjà dit, lors du G-8 au Japon, le premier ministre prônait ouvertement une hausse collective de 10 p. 100 de l'aide étrangère accordée par les pays industrialisés. On n'a pas encore connu cela ici.

Alors, on espère que dans le budget des prochaines semaines, la motion de mon collègue du Bloc fera son bout de chemin, que les gens écouteront. Si on contribue pour l'équivalent de centaines et de centaines de millions pour la lutte au terrorisme en Afghanistan, on devrait être capables de regarder la question plus globale de l'aide humanitaire et de faire en sorte que l'aide canadienne augmente sur une base officielle.

En terminant, je tiens à dire que l'internationalisme et la compassion qui avaient marqué le gouvernement Pearson sont bien loin. On est habitués à des gouvernements, toutes couleurs confondues, qui soutiennent davantage le développement international.

J'espère que le gouvernement suivra cette philosophie et prendra les actions que la motion demande.

• (1345)

[Traduction]

M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour appuyer la motion que le Bloc a présentée dans la foulée du 11 septembre en rapport avec l'actuel effort de guerre contre le régime taliban en Afghanistan.

Les crédits

Je fais savoir très clairement à nos militaires que le Parlement appuie le précieux rôle que jouent les soldats canadiens dans la guerre contre le régime draconien des talibans. Nous devons une fière chandelle à nos militaires. Compte tenu du mépris de la vie humaine et du degré de préméditation qui le caractérisent, le crime odieux du 11 septembre ne saurait rester impuni.

En outre, les organismes humanitaires se préparent à une crise aux proportions énormes à la frontière de l'Afghanistan. Le 1er juillet 2000, soit avant la tragédie du 11 septembre, c'est l'Afghanistan qui, dans le monde entier, produisait le plus grand nombre de réfugiés intéressant le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les réfugiés afghans comptaient pour 30 p. 100 environ de tous les réfugiés du monde. Dans la foulée des frappes militaires qui ont eu lieu après le 7 octobre, les pires scénarios prévoient que de 5 à 7,5 millions d'Afghans risquent de fuir leur pays pour s'installer dans des camps le long de la frontière.

Mark Leger, un éditorialiste de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, écrivait récemment ceci:

La fin des frappes américaines contre l'Afghanistan ne semble pas pour bientôt et quelque 7,5 millions d'Afghans manquent du strict nécessaire pour passer le prochain hiver. Pire, ils n'ont aucun gouvernement pour s'occuper d'eux ni de compatriotes suffisamment riches pour les aider à affronter la crise. Les familles des victimes américaines ont été l'objet d'une incroyable générosité.

Nous devrions être très reconnaissants pour l'élan de générosité que les Canadiens ont eu à l'égard de leurs cousins américains frappés par le malheur. Il ajoutait ceci:

Les victimes afghanes n'ont pas eu autant de chance. L'ONU a recueilli 150 millions de dollars environ. Le problème, c'est qu'elle croit avoir besoin de 650 millions de dollars pour aider ces gens-là à survivre à l'hiver.

Au lendemain du 11 septembre, nous nous sommes préoccupés des victimes américaines pour des raisons bien évidentes. Nous nous sentons vraiment très près des Américains parce qu'ils sont nos meilleurs amis. Leur économie et la nôtre sont intimement liées. Nous allons en voyage aux États-Unis. Nous travaillons là-bas et il arrive souvent que des Américains et des Canadiens se marient ensemble. L'Afghanistan est un pays étranger pour la plupart d'entre nous. Il est rude et pauvre. Nous n'avons pas avec les Afghans le même sentiment naturel d'interdépendance qu'avec les Américains.

L'Afghanistan traverse une guerre civile depuis 22 ans. Par surcroît, au cours des quatre dernières années, ce pays a connu une sécheresse et une famine sans précédent. La plupart d'entre nous sur ce continent sommes inconscients de cette triste réalité. Depuis le 11 septembre, nombre de personnes ont vraisemblablement ouvert leur atlas pour savoir où se trouve exactement l'Afghanistan, quelles sont ses frontières et qui sont ses voisins.

Les réfugiés afghans qui se massent le long des frontières et les Afghans en détresse toujours à l'intérieur du pays ne reçoivent pas suffisamment d'aide humanitaire. Plusieurs milliers de personnes mourront de faim et de froid. Nous avons l'obligation morale d'intervenir et de faire en sorte qu'il ne soit pas écrit dans les livres d'histoire que nous avons laissé mourir des centaines, voire des milliers de personnes dans ce conflit dont elles ne sont absolument pas responsables.

L'aide humanitaire s'avère nécessaire pour assurer la stabilité en Afghanistan. Or, il faut montrer que ce conflit vise à contrer le régime taliban, non le peuple afghan. Si nous laissons des Afghans mourir de faim ou de froid, le peuple de l'Afghanistan ne comprendra pas que nous nous opposons au régime taliban, non à lui.

● (1350)

Au lendemain des événements du 11 septembre, le premier ministre britannique Tony Blair a fait la déclaration suivante:

Sur le plan humanitaire, nous constituons actuellement une coalition pour venir en aide aux réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan. Cette coalition s'avère aussi vitale que la coalition militaire. Il faut intervenir pour des motifs humanitaires, afin de soulager la souffrance effroyable du peuple afghan et d'instaurer une certaine stabilité dans la région pour que la population y reste.

Le Canada a un rôle aussi vital à jouer au sein de la coalition humanitaire qu'au sein de la coalition militaire. Notre participation à la coalition humanitaire doit montrer qu'à ce chapitre, nous sommes animés des sentiments exprimés le premier ministre Blair.

Où est le leadership canadien face à cette situation urgente? Au pire, il est resté muet, au mieux, il s'est avéré timide. Je mets le gouvernement et le premier ministre au défi de faire leur part et de prêcher par l'exemple. Nous devrions donner au monde un exemple de la meilleure tradition humanitaire canadienne et être à la hauteur de notre réputation. Le Canada et le gouvernement libéral pourraient faire davantage en prêchant par l'exemple.

[Français]

En 1993, lorsque les progressistes-conservateurs étaient au pouvoir, le Canada pouvait être fier d'être celui des pays du G-7 qui dépensait le plus au titre de l'aide étrangère en pourcentage de son produit national brut.

Aujourd'hui, après sept années de gouvernement libéral, nous sommes au dernier rang.

Face aux mêmes problèmes de déficit au début des années 1990 que le Canada, les autres gouvernements occidentaux ont dû, eux aussi, procéder à des compressions. Pourtant, de tous les pays du G-7, c'est le Canada qui a réduit le plus son aide à l'étranger, se déchargeant du problème sur le dos des pays les plus pauvres au monde.

[Traduction]

S'il veut participer à l'économie mondiale, le Canada doit fournir de l'aide extérieure car celle-ci fait partie intégrante de toute politique étrangère. L'aide extérieure favorise la stabilité et, utilisée conjointement avec l'annulation de la dette et la libéralisation du commerce, elle peut produire un effet véritable sur la réduction de la pauvreté dans les pays du tiers monde.

L'aide humanitaire contribue à un développement économique durable et aide les pays à atteindre l'autosuffisance économique, un objectif des plus légitime. En outre, elle fait connaître le Canada à des millions de consommateurs potentiels de produits canadiens et nous aide à fusionner nos économies.

L'aide peut être transmise aux pays étrangers de multiples façons. J'ai déjà parlé de programmes d'annulation de dette comme le Jubilé de l'an 2000. C'est là une excellente idée. L'annulation de la dette atténue la pression sur les gouvernements et leur permet d'investir dans les citoyens du pays et d'arrêter de verser des intérêts sur une dette que, de toute évidence, ils ne pourront jamais rembourser.

Tout en augmentant sa contribution à l'aide internationale comme la motion d'aujourd'hui le demande, le Canada devrait chercher d'autres moyens de participer davantage, et plus efficacement, à ces programmes. Par exemple, le Canada devrait accorder l'annulation de dette prioritairement aux pays qui consacrent une plus grande part de leurs budgets aux programmes d'éducation et de santé qu'aux autres dépenses, comme la défense.

Comme le Canada aide l'Afghanistan, il doit veiller à tirer leçon de ses erreurs passées en matière d'aide à l'étranger.

Des efforts internationaux s'imposent pour préparer l'Afghanistan à se relever à la fin du régime taliban. Une fois qu'on aura remporté la guerre contre les talibans, il faudra un plan et un engagement à long terme du genre du plan Marshall qui a été mis en oeuvre après la Seconde Guerre mondiale.

Le Canada et ses alliés ont le devoir de veiller à ce que la campagne menée par les États-Unis en Afghanistan ne décime pas une population déjà mise à mal par des décennies de guerre, de pauvreté et de misère. Si nous voulons éviter que s'installe la haine contre l'Occident, laquelle pourrait s'installer à demeure, nous devons prendre un engagement ferme.

Les pays occidentaux, dont le Canada, doivent veiller à ce que les camps de réfugiés soient soutenus adéquatement, mais il doit s'agir de solutions temporaires. L'objectif à long terme doit consister à faire rentrer ces réfugiés chez eux. Cette aide à long terme, comme nous le savons tous, sera onéreuse, mais il faudra poursuivre notre aide longtemps après que le conflit aura pris fin et ne fera plus les manchettes. Il faudra consentir une aide financière et politique soutenue. Cela inclut l'aide pour construire les infrastructures, établir un système d'éducation et lutter contre les maladies.

Jamais il n'y a eu de moment plus important pour augmenter notre contribution à l'aide. Le Canada en a les moyens étant donné son surplus prévu pour cette année. Bien plus, accroître l'aide en cette période de bouleversement et de guerre fera comprendre clairement que nous sommes sérieux quand nous parlons de nécessité à long terme de nous attaquer à la pauvreté qui engendre le désespoir, la colère et parfois même le terrorisme. Voilà pourquoi la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique est heureuse d'appuyer la motion proposée par le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1355)

[Français]

LE GALA DE L'ADISQ

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, hier soir se tenait le Gala de l'ADISQ, qui récompense les artisans québécois du disque, du spectacle et de la vidéo.

Animé par le pétillant et surprenant Guy A. Lepage, ce gala était chargé d'émotion pour le public et pour les artistes. Le chanteur Garou et la chanteuse Isabelle Boulay ont remporté des trophées dans plusieurs catégories. Ils ont notamment reçu le titre d'interprète de l'année. Claude Dubois a aussi reçu un très bel hommage.

J'aimerais féliciter les autres gagnants, et en particulier l'Orchestre symphonique de Laval, qui a reçu le prix Album de l'année pour son album *Mozart*, lors du gala hors d'ondes qui s'est tenu le 22 octobre.

Par leur travail acharné, les artistes expriment les joies et les valeurs de la vie en plus de nous divertir. Ils se font aussi ambassadeurs culturels à l'extérieur du Canada.

Nous avons toutes les raisons de les féliciter et de les encourager à continuer d'exploiter leur talent exceptionnel.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Loi sur la radiodiffusion de 1991 va bientôt

Article 31 du Règlement

être réexaminée, et ce n'est pas trop tôt. Elle renferme des dispositions qui obligent les radios à diffuser les oeuvres de nos musiciens, mais qui disqualifient ces derniers dès qu'ils deviennent des stars internationales. Nous n'avons aucune mesure incitative pour la programmation locale qui contribuerait à construire des ponts entre les citoyens, en milieu rural notamment.

Le CRTC refuse l'accès à des programmes de langue française dans les réseaux de câblodistribution du Québec si les programmes viennent de l'extérieur du Québec. Tout examen de la Loi sur la radiodiffusion qui n'engloberait pas un sérieux examen du CRTC serait un exercice futile.

Quand le CRTC a été créé en 1968, seulement 13 p. 100 des foyers canadiens étaient abonnés à la télévision par câble. Même les rédacteurs de Buck Rogers n'auraient jamais rêvé aux satellites et à l'Internet dont nous nous servons au XXI^e siècle. Je m'inquiète de la décision du comité de consacrer peu de temps à la question de la participation croisée et aux questions de convergence qui en résultent. Pareil examen serait comparable à faire de la menuiserie avec des gants de boxe.

* * *

• (1400)

LE MOIS DE SENSIBILISATION AU LUPUS

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre et tous les Canadiens qu'octobre a été déclaré Mois de sensibilisation au lupus.

Le lupus est une maladie chronique qui peut être mortelle et qui présente une variété de symptômes causés par l'inflammation de tissus et d'organes du corps et des lésions produites sur eux. On estime qu'un Canadien sur 2 000 souffre du lupus.

Des chercheurs médicaux d'un bout à l'autre du Canada tentent de trouver les causes de cette maladie et un remède à cette dernière. Ces recherches donnent de l'espoir aux personnes qui doivent vivre tous les jours avec le lupus. Lupus Canada vient en aide aux personnes qui souffrent du lupus, à leurs proches et à ceux qui les soignent en leur donnant accès à de l'information, en les appuyant et en les sensibilisant, quels que soient leur revenu, leur culture ou l'endroit où ils habitent.

Je demande à tous les députés de féliciter avec moi Lupus Canada et de lui souhaiter du succès dans sa campagne de sensibilisation publique maintenant et dans l'avenir.

* * *

LE MOIS DE SENSIBILISATION AU SYNDROME DE MORT SUBITE DU NOURRISSON

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, octobre a été désigné comme le Mois de sensibilisation au syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN). Chaque semaine, trois bébés au Canada meurent pour aucune raison apparente avant l'âge d'un an. Le SMSN qu'on appelle parfois la mort au berceau est une des principales causes de décès au Canada des bébés entre un mois et un an.

Article 31 du Règlement

La Fondation canadienne pour l'étude de la mortalité infantile entend répondre aux besoins des familles qui ont vécu la mort soudaine, inattendue et inexplicable d'un nourrisson et financer la recherche médicale sur le SMSN. La fondation travaille en collaboration avec Santé Canada, la Société canadienne de pédiatrie et l'Institut canadien de la santé infantile pour sensibiliser et éduquer la population. Les décès dus au SMSN ont baissé de près de 50 p. 100 au cours des dernières années.

Cette année, la fondation lance sa campagne nationale de sensibilisation intitulée «Every baby deserves a kiss—Let's kiss SIDS goodbye» qu'on pourrait traduire par: Tous les enfants méritent d'être embrassés—Disons adieu au SMSN. Durant ce mois, des centaines de bénévoles vont vendre du chocolat pour aider à financer la lutte contre le SMSN.

Je demande aux députés de se joindre à moi pour reconnaître les efforts de la Fondation canadienne pour l'étude de la mortalité infantile et la féliciter et de son bon travail.

* * *

[Français]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner le 10^e anniversaire du Mois de l'histoire des femmes au Canada. Lors de ce mois, on attire l'attention sur les efforts soutenus et les réalisations antérieures des Canadiennes tout au long de l'histoire de notre grand pays.

En période de difficultés et d'épreuves, les Canadiennes et diverses organisations, comme la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la Young Women's Christian Association, continuent de venir en aide aux personnes dans le besoin.

Les femmes de ces groupes ont fourni un soutien fort nécessaire pendant les deux guerres mondiales, la dépression et lors de nombreuses autres périodes où les besoins étaient à la fois grands et petits. Ces groupes rassemblent des femmes et des hommes dévoués qui offrent leurs services, au Canada et dans le monde entier, lorsque le besoin s'en fait sentir.

En cette Année internationale des bénévoles, reconnaissons le rôle joué par les femmes, et ce, à toutes les époques de l'histoire du Canada, ainsi que le rôle positif que jouent toujours aujourd'hui tous et toutes les bénévoles.

Une voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

MERYL MATTHEWS

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à souligner le travail de Meryl Matthews, une amie, une électricienne, une gentille dame à la volonté d'acier. Meryl a fait de la politique jusqu'à l'âge de 75 ans lorsqu'elle a décidé de se retirer du conseil scolaire pour consacrer plus de temps au bridge. C'était une commissaire d'école et conseillère municipale au franc-parler.

Pendant 30 ans, Meryl a été membre du service de l'éditorial du journal de Kamloops et elle a été chef des nouvelles locales pendant 10 ans. En plus d'assumer ces postes à temps plein, elle a géré une boutique de fleurs avec son mari Fred. Il faut noter que c'était bien avant qu'il y ait des programmes de promotion de l'égalité des sexes.

C'est une femme qui comprend l'importance de l'équilibre. Elle a travaillé toute sa vie dans la carrière qu'elle avait choisie et elle a

cultivé des roses merveilleuses pour le plaisir. Meryl a fait don de son merveilleux jardin de roses à la ville lorsqu'elle a déménagé dans un appartement il y a quelques années. Tout le monde à Kamloops continue d'en profiter. Après avoir été nommée citoyenne d'honneur de la ville en 1987, Meryl peut toujours se rappeler de tous les événements qui ont façonné Kamloops, cette ville qui est née il y a 90 ans, et les décrire de façon précise et concise. Meryl est un modèle pour toutes les femmes.

Je demande à mes collègues de saluer Meryl Matthews alors qu'elle célèbre ce mois-ci son 90^e anniversaire de naissance.

* * *

● (1405)

LES PRIX GEMINI

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais dire un mot des prix Gemini, dont c'est la 16^e année et qui seront décernés ce soir au théâtre John Bassett du Palais des congrès du Grand Toronto.

Les prix Gemini sont rendus possibles par l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. Les premiers prix nationaux ont été présentés en décembre 1986. Depuis, cette cérémonie a gagné en stature pour devenir l'une des plus prestigieuses au Canada.

Les prix Gemini reconnaissent et célèbrent des réalisations exceptionnelles dans tous les domaines de la télévision canadienne anglaise. Ils mettent en valeur la créativité, l'énergie et le talent de nos nombreux artistes et créateurs. Je remercie tous ceux qui ont fait des prix Gemini un tel succès: les organisateurs, les artistes et les créateurs, sans qui il n'y aurait pas de prix.

J'invite tous mes collègues à se joindre à moi pour féliciter tous les lauréats des prix Gemini de 2001.

* * *

[Français]

LE GALA DE L'ADISQ

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, hier, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo rendait hommage aux meilleurs artistes de la scène. Cette année, 278 artistes, producteurs et professionnels étaient en lice dans 57 catégories.

Le Bloc québécois félicite les récipiendaires des 16 trophées Félix décernés au gala télévisé de l'ADISQ, dont la meilleure interprète féminine, Isabelle Boulay, et le meilleur interprète masculin, Garou. Soulignons également les trophées à Stephen Faulkner, pour le meilleur auteur ou compositeur, à Michel Mpambara, pour le meilleur spectacle d'humour, et à Martin Deschamps, pour le meilleur auteur-compositeur-interprète. Le Félix hommage de cette année a été accordé à Claude Dubois.

Félicitations aux récipiendaires, mais aussi à tous ceux et celles qui donnent vie à la chanson, à la musique et à l'humour au Québec, ainsi qu'à l'ensemble des artisans de notre culture nationale.

LE MOIS DE LA PHILATÉLIE

M. Mark Assad (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, le mois d'octobre est le Mois de la philatélie. C'est pourquoi la Société canadienne des postes participe à une campagne afin de promouvoir cette activité en visitant les écoles et en aidant les bibliothèques.

Pour commémorer le Mois de la philatélie, la Société canadienne des postes a émis quatre nouveaux timbres illustrant les montgolfières. Ces timbres commémorent l'invention des montgolfières, en 1783, par deux frères français. Ces timbres ont été rendus publics lors du Festival des montgolfières de Gatineau.

La Société canadienne des postes a aussi rendu public en octobre un timbre soulignant le 75^e anniversaire de la Légion royale canadienne.

Collectionner des timbres-postes est une activité qui permet d'apprendre à mieux connaître les peuples et les pays du monde et leur histoire.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les travailleurs canadiens des postes méritent notre reconnaissance pour le travail qu'ils accomplissent tous les jours, notamment en cette période tendue et éprouvante. Ils méritent la meilleure protection que nous puissions leur offrir.

La semaine dernière, Travaux publics a fourni des gants de caoutchouc pour protéger les travailleurs contre la maladie. Vendredi, le ministre de la Santé a fait l'éloge d'un équipement américain qui a été commandé. Cet équipement secoue et brasse le courrier, puis analyse l'air pour dépister du bacille du charbon. C'est de la technologie des années 50 pour nos services postaux de première ligne. Cela se compare aux Sea King que nous avons dans la mer d'Oman. C'est mieux que rien, mais nous pouvons faire bien mieux.

Comme nos soldats, nos travailleurs postaux méritent mieux que cela. Des gants de caoutchouc et des chariots qui secouent le courrier, ce n'est pas le summum de la technologie canadienne.

Je demande aujourd'hui au ministre de s'adresser à l'industrie de la technologie électronique de pointe pour créer, avec des subventions à la recherche, un équipement capable de faire le travail correctement. Que le Canada se porte à l'avant-garde de la technologie pour combattre les menaces terroristes. Que le Canada se donne sa propre solution.

* * *

[Français]

LES ÉVÉNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE 2001

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, les événements qui sont survenus le 11 septembre ont eu des conséquences sur la vie de la population canadienne. Nos valeurs, la démocratie et la liberté, ont été attaquées. Parce que ces valeurs sont les nôtres, nous nous sentons concernés par ces attaques.

Nous nous sentons plus vulnérables. Cependant, nous ne devons pas entrer dans le jeu des terroristes. La peur ne doit pas guider nos gestes.

Ne laissons pas la propagande des agresseurs nous atteindre à ce point. Soyons vigilants, mais continuons à vivre nos vies en fonction de nos valeurs.

Article 31 du Règlement

Au bout du compte, nous en sortirons gagnants.

* * *

• (1410)

[Traduction]

LA PAUVRETÉ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les néo-démocrates fédéraux appuient Louise Gosselin et les groupes qui ont manifesté à la Cour suprême aujourd'hui pour faire reconnaître les droits des Canadiens pauvres à un niveau raisonnable d'aide sociale.

Nous sommes consternés de voir que le gouvernement n'intervient pas dans ce dossier historique pour défendre les droits sociaux et économiques des Canadiens et que quatre provinces, dont la Colombie-Britannique que je représente, sont prêtes à s'y opposer publiquement.

Cinq millions de Canadiens vivent sous le seuil de la pauvreté et plus de deux millions ne disposent pas d'un logement convenable. C'est un bilan plutôt honteux si l'on considère que le Canada a l'obligation internationale de défendre les droits sociaux et économiques ainsi qu'il possède les richesses et les ressources nécessaires pour le faire.

Le gouvernement fédéral ne peut se permettre d'ignorer ce dossier pas plus que la question fondamentale de la croissance de l'inégalité des revenus et de la pauvreté au Canada. Nous exhortons la ministre de la Justice et le gouvernement fédéral à remplir leurs obligations en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés en s'assurant que les Canadiens pauvres peuvent compter sur une certaine sécurité financière et vivre avec dignité.

* * *

[Français]

L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, depuis 1861, l'Institut Nazareth et Louis-Braille vient en aide aux jeunes aveugles. Premier établissement francophone en son genre en Amérique du Nord, l'Institut Nazareth et Louis-Braille représente aujourd'hui la plus grande concentration de ressources spécialisées pour les personnes handicapées visuellement au Québec.

Je peux dire que nous avons grandement besoin d'un organisme de ce genre. Je suis le père d'un enfant de trois ans qui vient d'être réévalué de malvoyant à non-voyant. Ma famille a donc besoin des services d'un tel organisme. L'Institut Nazareth et Louis-Braille fête cette année son 140^e anniversaire.

C'est grâce à 140 ans de services de réadaptation, d'intégration et de services de pointe que cet organisme nous aide et c'est maintenant à notre tour de l'aider et de lui apporter notre appui. Tout comme l'Institut, réagissons avec respect, courtoisie et équité envers nos frères, nos soeurs, nos parents et nos enfants handicapés visuellement.

Le Bloc québécois félicite l'Institut Nazareth et Louis-Braille pour son travail remarquable.

* * *

LA MALADIE COELIAQUE

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre et à la population canadienne que le mois d'octobre a été désigné «Mois de la sensibilisation à la maladie coeliaque».

Questions orales

La maladie coeliaque se produit lorsque le gluten détruit la surface absorbante du petit intestin. L'organisme devient alors incapable d'absorber les éléments nutritifs essentiels à la croissance et à une bonne santé. Selon les travaux de recherche actuels, près d'une personne sur 200 au Canada serait affectée par cette maladie, et la plupart l'ignorent.

L'Association canadienne de la maladie coeliaque est une organisation nationale bénévole de la santé qui offre des services et un soutien aux personnes atteintes de cette maladie.

Je vous invite à joindre votre voix à la mienne pour féliciter les nombreux bénévoles de l'Association canadienne de la maladie coeliaque.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, il est temps que le gouvernement se penche sérieusement sur la possibilité d'établir un certain type de périmètre commercial nord-américain. La sécurité interne de l'Amérique du Nord est menacée et nous avons besoin de ressources supplémentaires à la frontière. Nous pourrions fournir ces ressources aux fins de sécurité si nous ne devons pas à la fois assurer la sécurité et voir au commerce à la frontière.

Il est temps de se demander pourquoi un conteneur vérifié et scellé à Halifax, Vancouver, New York ou Mexico doit être soumis à une nouvelle vérification lorsqu'il franchit la frontière, quelle que soit sa destination finale. L'argent qui serait épargné grâce à ce périmètre de sécurité pourrait alors servir à assurer la sécurité de chacun des partenaires, sans nuire au commerce.

Je ne m'attends pas à ce que le gouvernement fasse preuve de leadership dans ce dossier avant que l'opinion publique canadienne ne le force à le faire. Toutefois, il est grand temps que les aspects positifs et négatifs de la question soit soumis à une évaluation et à un débat sérieux au Parlement.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'infestation au dendroctone du pin en Colombie-Britannique peut aisément être classée dans la catégorie des catastrophes naturelles. On pourrait croire que les libéraux fédéraux se soucient des conséquences sur le plan économique pour l'industrie forestière de la province, laquelle industrie crée des milliers d'emplois et rapporte au gouvernement fédéral des milliards en recettes fiscales.

Les libéraux fédéraux connaissent le problème depuis des années, mais ils n'ont strictement rien fait pour aider les habitants de la Colombie-Britannique à surmonter cette catastrophe.

Dans une publication récente intitulée *L'État des forêts*, le ministère des Ressources naturelles du Canada consacre un grand maximum de trois phrases à la catastrophe du dendroctone du pin sur un total de 112 pages, et là encore il sous-évalue sensiblement l'ampleur du problème.

Je demande encore une fois aujourd'hui aux libéraux fédéraux de se départir de leur mépris historique pour les habitants de la Colombie-Britannique et de nous rendre une partie des recettes fiscales générées par l'activité de notre industrie forestière pour nous aider en cette période de crise.

QUESTIONS ORALES

● (1415)

[Traduction]

LE BIOTERRORISME

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le bioterrorisme est une des principales préoccupations des Canadiens aujourd'hui. Au cours du week-end, le réseau CTV nous a montré à quel point il était facile d'entrer dans un magasin pour acheter des produits chimiques toxiques.

Que fait le ministre de la Santé pour s'assurer que des produits chimiques toxiques ne se retrouvent pas entre les mains de gens mal intentionnés?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est évidemment un effort qui doit venir de nous tous, de tous les niveaux de gouvernement et de tous les Canadiens responsables d'un bout à l'autre du pays.

Pour notre part, nous travaillons en étroite collaboration avec les fonctionnaires provinciaux et avec les médecins hygiénistes en chef pour aviser les collectivités d'être prudentes et de prendre les mesures de précaution habituelles.

Nous essayons aussi de rassurer les Canadiens en leur disant que les risques sont faibles au Canada, mais nous devons quand même faire preuve de prudence en tout temps.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens veulent de vraies garanties et non seulement de belles paroles. Je vais donc faire une suggestion au ministre. Santé Canada pourrait envoyer à tous les fabricants et détaillants de ces produits chimiques toxiques un avis leur disant de se méfier de toute personne qu'ils ne connaissent pas qui voudrait acheter de tels produits sans bon de commande et d'en informer les autorités.

Le ministre verra-t-il à ce qu'un avis soit envoyé à tous ces gens afin que nous soyons certains que des produits chimiques toxiques ne se retrouveront pas entre les mains de gens qui ne devraient pas y avoir accès?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je serais heureux d'examiner la suggestion du député et de travailler avec lui et les députés de son parti s'ils ont d'autres suggestions utiles.

Évidemment, notre caucus se penche également sur ces questions. Je crois qu'il est important que nous fassions tous notre possible pour sensibiliser le public, pour être vigilants et pour faire preuve de prudence dans ces circonstances.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre affirme qu'il est prêt à écouter les suggestions. Je peux lui dire que l'opposition officielle a fait beaucoup de suggestions qui n'ont abouti à rien.

Pour ce qui est de cette suggestion particulière portant sur les produits chimiques toxiques, il est évident que le ministre ne l'a pas encore examinée. Je lui demanderais encore une fois de voir à ce qu'un avis soit envoyé à tous les fabricants et détaillants de produits chimiques toxiques afin de sensibiliser davantage les Canadiens. Ce serait là quelque chose de rassurant, et non une simple séance de photo.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas donner l'impression que le gouvernement n'a pas encore pris de mesures pour sensibiliser le public et pour aviser les personnes concernées de prendre des précautions.

Questions orales

J'essaie de montrer que cette question va bien au-delà des considérations partisans. C'est une question qui concerne la santé des Canadiens. Si l'opposition officielle veut changer sa position et faire des propositions constructives, nous serons heureux d'accepter ce genre de propositions venant de tous les partis.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir à quelle aide ils peuvent s'attendre dans le cas d'une attaque terroriste au moyen de produits chimiques ou biologiques. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 44 agents biologiques et 25 agents chimiques pourraient être utilisés à des fins terroristes.

Le ministre de la Santé a mis de côté 5,5 millions de dollars pour accumuler des stocks d'antibiotiques et de produits pharmaceutiques. Cela représente à peine 18 cents par habitant.

Comment expliquer qu'il en coûte plus cher pour acheter un timbre que pour veiller à ce qu'un Canadien ait les médicaments nécessaires en cas de bioterrorisme?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il faudrait faire attention pour éviter de passer des suggestions constructives aux propos alarmistes.

Soyons sérieux. Nous avons été prudents et nous avons fixé des objectifs appropriés en prévoyant des stocks de médicaments. Notre argent sert non seulement à l'achat de médicaments, mais aussi à la formation des travailleurs de première ligne, pour qu'ils sachent ce qu'ils doivent repérer et comment réagir rapidement. Notre argent sert aussi à raffermir le réseau des laboratoires au Canada, afin de permettre l'analyse de substances et de prendre rapidement les décisions qui s'imposent. Enfin, notre argent sert à acheter l'équipement pouvant se révéler nécessaire et les protocoles appropriés.

Nous prenons les bonnes mesures et nous allons continuer de faire le nécessaire pour protéger la santé des Canadiens.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il reste que le ministre de la Santé a mis de côté seulement 5,5 millions de dollars pour des médicaments, alors que le vaccin antivariolique dont il parle coûte plus de 100 millions de dollars. Les spécialistes disent qu'il serait très souhaitable d'avoir sous la main au moins huit autres vaccins.

Les calculs du ministre sont erronés. A-t-il réellement un plan auquel les Canadiens peuvent se fier?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les médicaments que nous avons accumulés sont des antibiotiques. Nous avons en accumulé des stocks en prévision d'une situation improbable où nous en aurions besoin.

Nous avons un plan et, à l'heure actuelle, nous faisons tout ce qu'exige la prudence pour protéger la santé des Canadiens. Si les circonstances changent, nous modifierons notre plan en conséquence, mais nous faisons actuellement ce qu'il faut pour protéger la santé des Canadiens.

* * *

•(1420)

[Français]

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, quelques jours à peine après le commencement des bombardements en Afghanistan, le secrétaire américain à la Défense affirmait que les cibles militaires commençaient à manquer.

Quelques semaines plus tard, alors que le nombre de victimes civiles augmente, Donald Rumsfeld affirme maintenant que l'effort de guerre sera long, qu'il sera très long.

Comme les bombardements ont probablement atteint toutes les cibles militaires, que la riposte doit tenir compte désormais du sort de la population civile, et devait en tenir compte depuis le début, est-ce que le Canada favorise une réévaluation de la stratégie militaire adoptée jusqu'à ce jour pour contrer le terrorisme?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les populations civiles de l'Afghanistan ne sont pas la cible de l'alliance contre le terrorisme.

La lutte a duré seulement un mois. Je pense que nous devons continuer de lutter contre les talibans et contre le réseau de Ben Laden.

Je demande encore une fois l'appui continu de tous les partis de cette Chambre.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on ne remet pas en question la riposte, bien sûr, mais je rappelle au vice-premier ministre que c'est le secrétaire américain à la Défense qui disait que les cibles commençaient à manquer. On est sur le point d'entamer une deuxième phase dans cette riposte avec des troupes au sol.

Avant d'entrer dans cette deuxième phase, n'est-il pas temps pour le Canada de demander à l'ONU de faire le point sur la poursuite des opérations militaires?

Il faut continuer la riposte. Il n'est pas question de chèque en blanc, d'autre part, comme le disait le premier ministre. Comment le Canada peut-il intervenir dans cette riposte en accord avec ses alliés?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, les Forces canadiennes sont une partie intégrale de l'alliance contre le terrorisme, les talibans et le réseau de Ben Laden. Nous dialoguons continuellement avec nos alliés, spécialement avec les États-Unis et l'Angleterre.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, les bombardements en Afghanistan, de même que le conflit qui dégénère au Proche-Orient à l'approche du ramadan, sèment l'agitation et provoquent des manifestations dans plusieurs pays musulmans.

Le premier ministre ne craint-il pas l'embrasement dans des pays proches de l'Afghanistan, ce qui comblerait les attentes d'Oussama ben Laden et de ses complices?

[Traduction]

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est certainement préoccupé par le fait que des civils sont impliqués. Nous faisons tout ce qu'il est en notre pouvoir de faire, au vu de la mission que nous nous sommes donnée, à savoir soutenir nos amis et alliés, les États-Unis et la Grande-Bretagne, pour protéger les intérêts du Canada et du monde libre.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, cette absence de réponse est pour le moins inquiétante.

Questions orales

Les bombardements par erreur des populations civiles, les propos du secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, à l'effet qu'on pourrait ne pas prendre Ben Laden et que, de toute façon, celui-ci a de nombreux complices qui disposent de sommes importantes dans 50 à 60 banques, tous ces faits ne sont-ils pas de nature à créer de l'inquiétude et à justifier pleinement la convocation d'une conférence, sous l'égide de l'ONU, avant que le monde plonge plus avant dans cette guerre?

[Traduction]

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est de longue date voué à la paix et à la sécurité. Nous avons fait la preuve de cet engagement à maintes et maintes reprises, en faisant appel à différents moyens, y compris les moyens militaires. Cela nous aide à nous définir comme nation.

En chassant les terroristes de l'Afghanistan, nous oeuvrons à la création d'un monde plus sécuritaire et plus sûr pour toutes les nations, y compris les Afghans. Nous luttons contre des forces qui menacent nos libertés, nos démocraties et le mode de vie qui nous est propre. Le Canada soutiendra ses alliés.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, notre économie est en difficulté. Les économistes de la Banque de Nouvelle-Écosse prévoient la perte de 20 000 emplois par mois au cours des six prochains mois. Qu'a fait le gouvernement jusqu'à maintenant pour pallier cette situation? Il n'a rien fait. Combien le gouvernement a-t-il investi dans la nouvelle infrastructure? Rien. Que fait le gouvernement pour améliorer l'assurance-emploi? Encore plus d'études. A-t-il dégagé des fonds supplémentaires pour la santé et les logements sociaux? Pas du tout.

Le ministre des Finances a bien trouvé des fonds pour la lutte au terrorisme. Trouvera-t-il aussi des fonds pour lutter contre l'érosion et l'appauvrissement de nos communautés?

• (1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappellerai simplement au chef du NPD les programmes que le gouvernement a mis en place et les mesures très substantielles que nous avons annoncées. La Prestation nationale pour enfants n'a jamais été aussi élevée. Les transferts fédéraux aux provinces au titre des soins de santé et de l'éducation atteignent un niveau record, tout comme les paiements de péréquation que les provinces utilisent pour établir des services communs à l'échelle nationale.

Nous avons beaucoup fait pour stimuler l'économie, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens souffrent moins que les Américains du ralentissement économique actuel. Nous entendons continuer dans la même voie.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Finances oublie que nous faisons face à une crise. Le chômage connaît déjà une augmentation énorme. En septembre seulement, nous avons subi des pertes d'emplois considérables. Le secteur du logement et des services alimentaires accuse des pertes de 31 000 emplois, le secteur récréatif, 20 000, les transports, 20 000, et l'agriculture, 5 000.

Les Canadiens veulent la sécurité sur la scène internationale, mais aussi chez eux. Nous sommes prêts à accepter que le gouvernement dégage des ressources supplémentaires au chapitre de la sécurité, mais va-t-il aussi soutenir les Canadiens en dégageant des ressources

supplémentaires pour les services sociaux et l'infrastructure communautaire?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous devons beaucoup nous préoccuper de la situation, et chaque perte d'emploi inquiète beaucoup le gouvernement. Je rappelle à la députée que, contrairement à la plupart des autres pays, le Canada a créé 20 000 nouveaux emplois en septembre.

Par ailleurs, nous nous occupons des aspects de la sécurité économique, notamment l'absolue nécessité de conserver nos frontières ouvertes, et nous examinons des façons d'améliorer l'efficacité à ce chapitre.

Nous traversons indubitablement une période très difficile. Le gouvernement, le secteur privé, l'opposition et l'ensemble des communautés au Canada doivent travailler très fort pour faire face à la situation, et c'est ce que nous entendons continuer de faire.

* * *

LE COMMERCE

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie est trop ambitieux. Il cherche un milliard de dollars pour permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à Internet. Pendant ce temps, c'est le chaos à la frontière. Le ministre devrait savoir que nous devons absolument investir dans une technologie de pointe pour renforcer la sécurité à la frontière afin de maintenir le flux des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, des échanges qui représentent un milliard de dollars par jour.

Pourquoi cet aspirant à la direction n'a-t-il pas fait son travail et n'a-t-il pas insisté sur l'essentiel?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, si la députée posait une question sérieuse qui justifiait une réponse sérieuse, nous n'hésiterions pas à lui répondre.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, veiller à ce que les frontières restent ouvertes est une question sérieuse. J'oserais espérer que le ministre la traite comme telle.

Les États-Unis sont en train d'investir 100 millions de dollars dans l'acquisition de nouveau matériel pour renforcer la sécurité à la frontière avec le Canada. Pendant ce temps, le ministre de l'Industrie du Canada crie sur les toits qu'il va pouvoir tirer un milliard de dollars de la poche de son rival dans la course à la direction pour son projet favori, réduisant le problème à la frontière à un simple problème d'infrastructure que les provinces devraient régler.

Pourquoi le ministre de l'Industrie s'entête-t-il à poursuivre son projet Internet aux dépens des mesures pour assurer la libre circulation des marchandises à la frontière?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement estime que les Canadiens qui vivent dans les régions rurales et dans le nord de ce pays sont en droit de s'attendre à certains services de sa part. Il estime que les Canadiens qui vivent dans les régions rurales et dans le nord de ce pays ont une possibilité de contribuer à la richesse du Canada dans la mesure où ils ont les outils nécessaires pour le faire. Nous n'allons pas nous excuser de penser ainsi.

Questions orales

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le week-end dernier, le ministre de l'Industrie s'est montré soudainement désireux de réduire les files d'attente à la frontière. Étant peut-être jaloux de l'attention que reçoivent d'autres candidats au poste de chef du Parti libéral, le ministre s'est dit en faveur de la transformation du tunnel ferroviaire de Windsor-Détroit en une route pour camions.

Nous appuyons certes les investissements dans l'infrastructure, mais je voudrais demander au ministre de l'Industrie s'il compte accroître les dépenses à tous les passages frontaliers ou seulement à ceux où Borealis Capital possède des intérêts.

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, si le député nous dit que la libre circulation de biens et de services aux frontières, par lesquelles passent quotidiennement des biens et des services canadiens et américains d'une valeur de 1,9 milliard de dollars, n'est pas une priorité pour lui, je peux lui dire qu'elle constitue une grande priorité pour les députés de ce côté-ci.

• (1430)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un ministre en cavale! La société Borealis Capital est propriétaire à 50 p. 100 du tunnel ferroviaire. Parmi les cadres de cette société, on trouve le principal agent de financement de la campagne à la direction du parti du ministre de l'Industrie, Steve Hudson, et son président de campagne, David MacInnes.

Le ministre se rendra-t-il à l'évidence: son soutien à ce projet le place clairement et honteusement dans une situation de conflit d'intérêts?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rarement entendu une prémisse aussi creuse à une question, à savoir qu'un ministre ou, quant à cela, un député de ce côté-ci de la Chambre qui désire assurer une bonne circulation à la frontière soit en situation de conflit d'intérêts. Le député devrait retourner faire ses devoirs et essayer de concocter une meilleure question. Celle-là ne tient pas debout.

* * *

[Français]

L'AIDE INTERNATIONALE

M. Stéphan Tremblay (Lac-St-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances prépare actuellement un budget. Lors de la dernière rencontre du G-20, le ministre a aussi parlé de péréquation internationale.

Pour répondre adéquatement aux besoins en aide internationale, l'ONU recommande que les pays lui consacrent 0,7 p. 100 de leur PIB. Or, en 2000, le Canada ne consacrait que 0,25 p. 100 de son PIB à l'aide internationale.

Étant donné les circonstances extraordinaires que l'on connaît, on sait que les dépenses militaires vont augmenter. Est-ce que le ministre va faire preuve de cohérence et prévoir, dès son prochain budget, une augmentation de l'aide internationale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde la situation, l'importance des échanges commerciaux et de la globalisation, il est très clair qu'en même temps, pour que cela marche, il faut que les pays sous-développés soient aidés.

Ils ont besoin de programmes d'infrastructures, d'aide à la santé et à l'éducation. D'ailleurs, cela a été le but du consensus établi à

Montréal par le G-20, il y a un an. Nous allons certainement en discuter et continuer de le promouvoir.

M. Stéphan Tremblay (Lac-St-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, le Canada a consenti à éliminer une partie de la dette du Pakistan pour l'aider dans son aide aux réfugiés, mais cette mesure sera insuffisante pour contrer les effets de la guerre sur la population afghane.

Dans ce contexte, au-delà des 16 millions de dollars déjà consentis, est-ce que le ministre des Finances entend augmenter de manière substantielle les sommes dévolues à l'aide internationale dirigées vers l'Afghanistan?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, la question est très intéressante.

Si le député avait fait ses devoirs, il saurait que le gouvernement du Canada a accordé, en aide internationale à l'Afghanistan, une somme de 16 millions de dollars depuis le 11 septembre. Cela s'ajoute à l'argent que le Canada donne à l'Afghanistan en aide internationale. Pour cette année seulement, c'est de l'ordre de 28 millions de dollars.

Le Canada a été là pour l'Afghanistan. Depuis les dix dernières années, nous avons donné au-delà de 150 millions de dollars. Nous sommes là maintenant et nous serons là demain.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a quelques instants, nous avons entendu le ministre de l'Industrie dire que son projet d'un milliard de dollars pour le branchement à Internet est, et je cite, «un service essentiel».

Le ministre des Finances est-il d'avis, comme son collègue du Cabinet, que ce projet d'un milliard de dollars pour le branchement à Internet est aussi essentiel que les soins de santé, la sécurité nationale et le maintien d'un excédent?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le député invente maintenant des citations qui cadrent avec sa question, ce qui n'a rien d'étonnant, car il a pris l'habitude de faire cela à la Chambre. Il ne m'a pas entendu dire les paroles qu'il vient de citer.

Deuxièmement, je crois effectivement que le fait de brancher ceux qui vivent dans les régions rurales et dans le nord du Canada et de leur donner accès à Internet est une façon intéressante de bâtir une économie moderne.

L'Alliance croit peut-être que seuls ceux qui vivent en milieu urbain devraient avoir accès à la technologie, mais je ne partage pas cet avis.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous croyons à l'existence de priorités budgétaires. Les économistes disent maintenant que nous nous dirigeons peut-être vers un déficit pour le prochain exercice.

Les provinces exigent plus d'argent pour les soins de santé. Nous devons, de toute urgence, engager de nouvelles dépenses pour la défense et la sécurité nationales. Que fait le gouvernement? Il dépense des milliards de dollars, six milliards de dollars de plus, pour subventionner des sociétés vivant aux crochets de l'État, comme le souhaite le ministre de l'Industrie.

Questions orales

Pourquoi le ministre des Finances ne rajuste-t-il pas ses priorités et ne refuse-t-il pas toute nouvelle dépense discrétionnaire pendant que nous luttons contre une récession et que nous faisons la guerre au terrorisme?

• (1435)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a dit très clairement qu'il protégera nos transferts aux provinces au titre de la santé et de l'éducation. Il a dit très clairement que nous maintiendrons notre participation avec les universités aux activités de recherche et développement. Le gouvernement a dit très clairement qu'il maintiendra les baisses d'impôt sur le revenu des particuliers et sur celui des sociétés ainsi que l'augmentation de la prestation fiscale pour enfants.

En réalité, le gouvernement a dit très clairement qu'il fonctionnera en respectant ses limites. Nous le ferons parce que nous sommes en train de bâtir l'avenir de notre pays.

* * *

[Français]

LES FINANCES

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances, à l'approche de son prochain budget, entonne la même chanson que d'habitude: il n'anticipe pas de surplus très substantiel.

Or, les chiffres déjà connus de son propre ministère s démontrent un surplus de 11,1 milliards de dollars pour les cinq premiers mois de l'exercice financier. À la fin de l'année, même avec le pire des scénarios, il atteindra 13 milliards de dollars.

Le ministre admettra-t-il que le fait de nier l'importance des surplus annuels créera, cette année, un problème plus grave que jamais, puisqu'il lui faut soutenir l'économie, qu'il en a les moyens, à condition qu'il nous donne l'heure juste?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est vrai qu'au mois de juillet, on a eu un surplus de 11 milliards de dollars. C'est un coussin très important.

Mais le député doit savoir qu'il y avait un ralentissement, lors du troisième trimestre. Il doit savoir aussi que le monde a changé profondément et fondamentalement, le 11 septembre.

Est-ce que le député ignore les effets, les conséquences très néfastes du 11 septembre sur l'économie globale, dont le Canada fait partie?

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, on est tous au courant de ce que le ministre vient de dire. Ce qu'on veut, ce sont des investissements ciblés pour soutenir l'économie.

Le ministre va-t-il laisser de côté sa stratégie de sous-évaluer volontairement ses surplus, nous donner les vrais chiffres et adopter une approche équilibrée comportant des investissements ciblés pour soutenir l'économie?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, une approche équilibrée, c'est exactement l'approche du gouvernement. Maintenant, si le député a des suggestions à faire, peut-être qu'il pourrait parler à son collègue, le critique en matière de finances, ou assister aux réunions du Comité permanent des finances. J'anticipe avec beaucoup d'enthousiasme le rapport du Comité permanent des finances. Peut-être que le député devrait parfois y assister.

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en fin de semaine, la ministre de l'Immigration a révélé qu'un bon 40 p. 100 des revendicateurs du statut de réfugié venaient des États-Unis.

La conclusion avec les États-Unis d'une entente relative aux tiers pays sûrs permettrait aux responsables de l'Immigration de s'attacher à la portion de 60 p. 100 en provenance d'autres pays. Lorsqu'on lui a demandé, en fin de semaine, si une entente de cette nature était une priorité absolue, la ministre a répondu qu'elle ne le pensait pas.

Pourquoi la ministre ne fait-elle pas ce pas important et ne considère-t-elle pas la sécurité des Canadiens comme une priorité absolue?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité des Canadiens est une priorité absolue pour le gouvernement. C'est pourquoi nous travaillons en très étroite collaboration avec nos voisins, les États-Unis, de façon à assurer que nous faisons tout en notre pouvoir pour accélérer le passage de réfugiés légitimes à nos frontières et arrêter ceux qui cherchent à entrer illégalement au Canada ou aux États-Unis.

Je tiens à assurer au député de l'autre côté que nous discutons d'un certain nombre de choses qui vont dans ce sens.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pourquoi la ministre ne collabore-t-elle pas véritablement avec les États-Unis afin de conclure une entente relative aux tiers pays sûrs? Cela s'impose. Une telle entente empêcherait les gens qui devraient présenter leur demande aux États-Unis de la présenter au Canada, où le système est beaucoup plus laxiste. La ministre de l'Immigration a pourtant déclaré, en fin de semaine, que cela n'était pas prioritaire pour son gouvernement.

Pourquoi la ministre ne fait-elle pas une priorité de cette question, de manière à assurer la sécurité et l'emploi des Canadiens?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face assimile une fois de plus les revendicateurs du statut de réfugié aux menaces à la sécurité. Il a tout simplement tort.

Nous avons des discussions sur plusieurs sujets avec les États-Unis. Toutefois, notre priorité absolue est de discuter des questions de sécurité. Nous y veillons.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Colleen Beaumier (Brampton-Ouest—Mississauga, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères se trouve actuellement au Moyen-Orient, plus précisément en Iran. Compte tenu des événements des six dernières semaines, la secrétaire parlementaire du ministre aurait-elle l'amabilité de nous informer du but de ce voyage?

• (1440)

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la visite du ministre des Affaires étrangères a pour but de former la plus grande coalition possible afin de lutter contre le terrorisme et d'accroître la sécurité dans le monde. Le meilleur moyen de parvenir à ces deux objectifs est de s'assurer la participation directe de pays clés du Moyen-Orient, tels que l'Iran. C'est la première fois en dix ans qu'un ministre canadien des Affaires étrangères se rend en Iran.

Questions orales

Pays important dans la région, l'Iran pourrait être un acteur de premier plan dans la lutte contre le terrorisme.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les États-Unis larguent des bombes à fragmentation en Afghanistan à l'aide de bombardiers B-52, malgré le fait que la Croix-Rouge réclame l'interdiction de telles bombes qui font tellement de victimes parmi les civils innocents, surtout les enfants. Après 20 ans de guerre, plus de 10 millions de mines arrimées se trouvent sur le territoire afghan.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si le Canada, en tant que membre de la coalition militaire dirigée par les États-Unis, condamne le plus vivement possible l'usage des bombes à fragmentation dans la campagne de bombardements menée par les États-Unis en Afghanistan?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux confirmer l'exactitude des allégations du député. Je devrai vérifier.

Comme je l'ai indiqué précédemment à un autre député au cours de la période des questions, la coalition n'a pas l'intention de cibler des civils. Cela demeure la politique du Canada et, autant que je sache, celle des États-Unis et de la coalition militaire dans son ensemble.

* * *

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, nous venons d'entendre que le Canada a donné 16 millions de dollars pour aider les réfugiés en Afghanistan. En réalité, toutefois, le HCR a reçu 1,19 million de dollars, à savoir, soit dit en passant, moins que ce qu'Angelina Jolie a donné à elle seule.

Le Canada est désormais passé du 10^e au 17^e rang pour ce qui est de l'aide internationale. C'est un triste bilan. Selon le Conseil canadien pour la coopération internationale, le Canada doit accroître son aide de 400 millions de dollars au moins pendant quatre ans.

Le ministre des Finances s'engagera-t-il à le faire dans le cadre de l'obligation internationale du Canada de venir en aide aux gens qui sont désespérément dans le besoin?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je déclare que, en 2000-2001, le Canada a contribué plus de 3 milliards de dollars canadiens à l'aide officielle au développement. C'est beaucoup plus que dans les années 90 ou même qu'en 1989-1990, où nous avons consacré seulement 2,8 milliards de dollars à ce poste.

Je tiens à dire aussi que, dans son dernier budget, le gouvernement a accru l'aide internationale officielle de 434 millions de dollars sur trois ans. Encore cette année, dans le discours du Trône, nous nous sommes engagés à accroître notre contribution à l'aide internationale.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, le premier ministre a accumulé depuis 1999 une impressionnante facture de plus de 150 000 \$ en frais juridiques pour s'opposer à une demande de son propre commissaire à l'information, qui souhaite analyser son agenda. Ce différend

découle de l'ingérence bien documentée du premier ministre à l'occasion du Sommet de l'APEC.

Depuis qu'il a formé un gouvernement, le premier ministre n'aime plus la reddition de comptes ou la transparence. Ni le commissaire à l'information ni le commissaire à la protection de la vie privée ne peuvent ordonner que des documents leur soient remis. Pourquoi le premier ministre utilise-t-il l'argent de nos impôts pour s'abriter derrière les pouvoirs que lui confère son poste et réduire à néant la Loi sur l'accès à l'information?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une poursuite d'ordre personnel du premier ministre. Ce différend porte sur des questions importantes d'interprétation de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les décisions dans ces dossiers toucheraient non seulement le gouvernement actuel, mais aussi les prochains gouvernements. Nous devons à la population en général de demander aux tribunaux de se pencher sur ces questions.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas une poursuite d'ordre personnel. Les contribuables règlent la note.

Le gouvernement a à maintes reprises renié les notions d'ouverture et de reddition de comptes. Dans le projet de loi C-36, les nouveaux pouvoirs radicaux de la ministre de la Justice permettront de cacher indéfiniment, si ce n'est en permanence, de l'information aux Canadiens et d'échapper aux personnes chargées de surveiller les agissements du gouvernement. Des pouvoirs d'arrestation et d'interception sont élargis, des droits sont suspendus et les mesures de protection contre des abus sont réduites au minimum.

Compte tenu du sentiment d'alarme, la ministre acceptera-t-elle l'ajout de dispositions de réexamen dans le cas des articles intrusifs du projet de loi, afin de mettre les droits des Canadiens à l'abri d'une restriction de la circulation de l'information par le Cabinet?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit ouvertement à de nombreuses reprises à la Chambre, je comprends les préoccupations exprimées par le député et certains autres de ses collègues concernant des dispositions du projet de loi. Nous, du parti ministériel, estimons que toutes les mesures prévues dans la loi sont conformes aux dispositions de la Charte des droits et libertés et aux valeurs canadiennes.

Toutefois, comme je l'ai indiqué, il me tarde d'obtenir les avis et recommandations des comités de la Chambre et du Sénat.

* * *

● (1445)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, que ce soit par manque de compétence ou par manque de volonté, ce gouvernement temporisateur est en train de perdre la bataille pour que reste ouverte la frontière entre nous et notre plus gros partenaire commercial. Les États-Unis agissent avec célérité pour mettre la sécurité des Américains avant le commerce avec notre pays.

Le vice-président de l'Alliance canadienne du camionnage a dit hier que le gouvernement tardait trop à entamer des pourparlers avec les États-Unis dans le dossier de la frontière. Le gouvernement va-t-il immédiatement entamer des pourparlers bilatéraux sur cette question cruciale?

Questions orales

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la prémisse de la question de mon honorable collègue est fautive.

Au cours des 15 derniers jours, j'ai moi-même eu des entretiens à Washington sur ces questions. Ces entretiens ont été suivis par des propos très vigoureux de la part du ministre des Affaires étrangères. C'est un dossier très important pour nous.

Lors du récent sommet de l'APEC, il a été annoncé que le Canada, les États-Unis et le Mexique entreprendraient des pourparlers portant spécifiquement sur ces questions et qu'ils concerneraient non seulement la frontière canado-américaine mais également la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, peut-être a-t-on choisi les mauvais porte-parole.

Les Canadiens qui possèdent l'enthousiasme et la motivation nécessaires pour résoudre le problème frontalier ne participent actuellement pas au processus. Trois quarts des PDG canadiens disent que le Canada et les États-Unis doivent s'entendre sur des mesures communes de sécurité. Ils comprennent que, à moins que le Canada n'arrive à convaincre les États-Unis que notre frontière est sûre, le périmètre de sécurité des États-Unis deviendra la frontière entre ce pays et le nôtre.

L'approche du gouvernement ne sert pas les intérêts des Canadiens. Le premier ministre va-t-il immédiatement constituer une délégation d'hommes d'affaires éminents et de représentants des provinces, du genre Équipe Canada, qui se rendra à Washington pour défendre le dossier de l'ouverture des frontières?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore où était le député ces deux derniers mois, mais le premier ministre s'est déjà rendu à Washington et a abordé la question avec le président Bush. Ils ont tous les deux convenu publiquement que régler les problèmes relatifs à la frontière est une priorité conjointe commune à nos deux pays.

Je tiens à souligner également que pour régler ces problèmes, il faudra beaucoup plus que la visite à Washington d'une mission composée de gens d'affaires, de députés ou de ministres. Cela exigera des efforts soutenus de la part de tous les intervenants et des modifications très importantes à nos lois, quelle que soit la solution choisie. C'est la réalité.

* * *

[Français]

LES FINANCES

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, tous les ministres des Finances des provinces, réunis en fin de semaine, se sont entendus pour demander au gouvernement fédéral de leur verser plus d'argent pour la santé et l'éducation, afin de leur permettre de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités.

Le ministre des Finances admettra-t-il qu'une juste évaluation des surplus pourrait non seulement lui permettre de rencontrer ses objectifs de budget équilibré et de payer la facture de sécurité et de défense, mais aussi de rencontrer les demandes des provinces en matière de santé et d'éducation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu une excellente discussion, lors de la rencontre d'hier. Nous avons convenu de nous rencontrer le plus tôt possible au cours de la nouvelle année.

Comme vous le savez, nous basons nos projections sur les estimations des économistes du secteur privé. Ces projections seront certainement déposées à la Chambre, lors du budget au mois de décembre.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, non seulement tout le monde s'entend pour dire que la santé et l'éducation sont des priorités incontournables, mais plus encore, des investissements accrus dans ces domaines auraient un effet multiplicateur important.

Le ministre des Finances admettra-t-il que s'il se rendait à la demande des ministres des Finances des provinces, il ferait ainsi d'une pierre deux coups, soit soutenir l'économie et répondre aux besoins des citoyens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que la santé et l'éducation sont des priorités pour les Canadiens et les Canadiennes, et certainement pour le gouvernement canadien.

C'est pour cela que depuis que nous avons équilibré le budget, assaini les finances publiques, au-delà de 70 p. 100 de toutes nos nouvelles dépenses l'ont été dans le domaine de la santé et des connaissances.

En même temps, il y a un an, le premier ministre a entériné avec les provinces le plus important transfert pour la santé jamais vu dans l'histoire de notre pays.

* * *

[Traduction]

LA LOI ANTITERRORISTE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le projet de loi antiterroriste, le gouvernement précise que les motivations politiques, idéologiques et religieuses sont des éléments essentiels de l'activité terroriste.

Pourquoi le gouvernement veut-il nuire aux poursuites judiciaires et aider les terroristes en exigeant que l'État prouve au-delà de tout doute raisonnable les motifs des terroristes?

● (1450)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous ne croyons pas que la définition donnée dans le projet de loi C-36 constitue un obstacle inutile ou déraisonnable au travail des procureurs. Nous considérons que les qualificatifs en question constituent une partie importante de la définition car ils assurent que nous n'allons pas inclure des organisations, des groupes ou des personnes qui ne devraient pas l'être.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en poursuivant les monstres qui ont commis les attentats du 11 septembre, nous ne devrions pas tenir compte de leurs justifications politiques, religieuses ou idéologiques. Franchement, rien ne justifie de tels actes de terrorisme.

Pourquoi le gouvernement ne modifie-t-il pas le projet de loi en supprimant ces termes inutiles qui assurent une protection aux terroristes?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous reconnaissons que rien ne justifie les actions terroristes. Par conséquent, je demande au député et à son parti d'opposition de se rallier à nous et d'appuyer le projet de loi.

Questions orales

LE ZIMBABWE

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, le Zimbabwe faisait la manchette la semaine dernière.

Le secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique vient de rentrer de Harare, où il a assisté à une réunion du comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth. Le ministre pourrait-il informer la Chambre des conclusions de cette rencontre qui a eu lieu au Zimbabwe?

L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, à la réunion de Harare, le Canada a insisté pour que des représentants de la société civile et des intervenants indépendants soient entendus et cette demande a été satisfaite. Nombre d'intervenants ont affirmé que la primauté du droit n'avait pas été respectée dans la constitution du Zimbabwe. La violence et l'occupation illégale des propriétés agricoles se poursuivent. Nous avons été très ébranlés par ce que nous avons vu sur place. Le Canada appuie fermement l'envoi d'observateurs électoraux pour suivre les élections prévues en mars ou en avril 2002.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, vendredi, deux hommes sont morts et deux autres ont été rescapés par un temps effroyable au large de la côte nord de l'île de Vancouver. Avant d'aller plus loin, je tiens à féliciter pour ses efforts héroïques l'équipage du navire de la Garde côtière *John P. Tully*, qui est intervenu dans cette opération de sauvetage, ainsi que l'équipage des navires de pêche *Frosty* et *Hope Bay*, qui y ont participé.

Le ministre ne reconnaît-il pas que le sauvetage de ces hommes a été retardé parce que la station de recherche et de sauvetage ne disposait pas d'un hélicoptère approprié à déployer?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir félicité les membres de la Garde côtière pour leur excellent travail dans cette situation. Tous les jours, les membres de la Garde côtière répondent à des urgences comme celle dont a parlé le député.

Je ne suis certes pas au courant de ce que le député a affirmé à propos de l'hélicoptère. Je vais tâcher d'examiner cette affaire. Je n'ai pas été mis au courant. Cependant, je puis assurer à tout le monde que nous avons plus de ressources que nous en avions auparavant. En effet, des crédits additionnels de 115 millions de dollars ont été alloués à la Garde côtière.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le fait est que le Labrador a été appelé à minuit et 25 minutes, mais a refusé d'intervenir à cause de l'obscurité et du très mauvais temps. Il a été appelé une deuxième fois à 6 heures du matin, mais n'a pas décollé avant 8 heures.

Comme le ministre le laisse entendre, il y avait bien un hélicoptère disponible, mais il n'a pas été déployé parce qu'il était retenu à Victoria afin que le ministre puisse se faire photographier avec l'appareil. Pour le ministre, il est plus important de se faire photographier que de sauver des vies.

Le ministre ne reconnaît-il pas que, si le gouvernement avait agi de façon responsable et fourni des hélicoptères de recherche et de sauvetage convenables, ces morts ne se seraient peut-être pas produites?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et Océans, Lib.): Monsieur le Président, nous entendons souvent les députés de l'opposition faire toutes sortes d'allégations. À l'examen, les faits sur lesquels ils se fondent pour faire ces allégations se révèlent totalement inexacts, de sorte que les allégations sont dénuées de tout fondement. Je vais tâcher d'examiner les faits qu'allègue le député pour m'en assurer.

Comme je viens de le dire, nous avons investi 115 millions de dollars pour que la Garde côtière dispose de ressources suffisantes. Tous les jours, elle sauve des vies. Il est malheureux que le député déforme ainsi la réalité.

* * *

● (1455)
[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports a récemment accordé une garantie de prêt de 75 millions de dollars à la compagnie aérienne Canada 3000 pour l'aider à faire face à la crise que subit l'industrie du transport aérien, suite aux attentats du 11 septembre.

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il entend également accorder des garanties de prêt aux petits transporteurs aériens régionaux du Québec pour les aider à passer au travers de cette crise sans précédent?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, quand j'ai fait ma déclaration, jeudi dernier, j'ai clairement dit que l'aide doit être limitée aux cinq grands transporteurs: Air Canada, Air Transat, Sky Service, West Jet et Canada 3000.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

L'attente à la frontière canado-américaine ne fait pas que nuire au commerce, elle porte aussi préjudice à l'environnement. Une attente de 30 minutes à la frontière se traduit par l'émission de centaines de tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires par année. Pourquoi le ministre de l'Environnement n'a-t-il rien fait pour remédier à la situation?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a dit le vice-premier ministre, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour obtenir des changements à la frontière, notamment du côté américain, afin que nous puissions en fait accélérer la circulation des biens, des personnes et des véhicules d'un côté et de l'autre de la frontière.

Il est certain que les retards entraînent une plus grande pollution de l'air. Cela étant dit, le fait est que le problème sera amoindri lorsque la circulation sera débloquée à la frontière. Telle est notre tâche principale, et c'est là-dessus que nous travaillons. J'ai parlé de cette question à mes homologues américains durant mon passage à Washington.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Questions orales

Aujourd'hui, la Fédération canadienne des municipalités a exhorté le gouvernement fédéral à faire un investissement important dans l'infrastructure canadienne dans des secteurs comme l'eau potable, les transports urbains rapides, l'environnement et le logement.

J'aimerais savoir quelle sera la réponse du ministre des Finances à cette demande de la Fédération canadienne des municipalités. Pouvons-nous nous attendre à une annonce importante à ce sujet dans le prochain budget, ce qui permettrait de stimuler l'économie et de créer des milliers d'emplois au pays à un moment où les emplois font cruellement défaut?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement misera surtout sur la sécurité nationale dans le budget à venir, mais nous tenons toujours compte de la nécessité de protéger l'infrastructure de base au pays.

J'aimerais souligner qu'il existe déjà un important programme d'infrastructure en place, tant au niveau des routes que de l'environnement. Les ministres de l'Environnement et des Transports en ont beaucoup parlé. Le ministre responsable de la SCHL a parlé du logement. Tout cela a fait suite à de longues discussions avec la Fédération canadienne des municipalités.

* * *

LA LOI ANTITERRORISTE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, compte tenu des préoccupations exprimées par un certain nombre de Canadiens à l'égard des libertés civiles, certains groupes ont demandé à être exemptés de l'application du projet de loi C-36.

Le ministre des Affaires indiennes ou la ministre de la Justice pourraient-ils nous dire si les autochtones du Canada seront ou non exemptés de l'application des dispositions du projet de loi C-36, conformément à la demande de leurs dirigeants? Oui ou non?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je trouve la question quelque peu étrange. Le projet de loi C-36 est très clair. Il vise les activités terroristes.

Cette mesure législative ne vise pas un groupe ou une organisation en particulier. La seule chose qu'elle vise, ce sont les activités terroristes.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens attendent avec une grande impatience le budget de l'automne qui sera présenté en décembre. Le gouvernement libéral est réputé pour s'empêtrer dans une série de programmes agricoles spéciaux caractérisés par une lourde bureaucratie et un manque total de vision à long terme.

Le ministre des Finances va-t-il finalement s'engager dans ce budget à mettre en oeuvre une politique agricole durable à laquelle les agriculteurs pourront se fier?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, quand ils se sont rencontrés en juin dernier, les ministres du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires se sont entendus pour proposer un plan d'action et un cadre stratégique permettant de dépasser le stade de la gestion de crise en agriculture, comme le dit le dernier discours du Trône.

Je peux dire à la Chambre que, par suite d'une consultation auprès de l'industrie, des provinces et de députés ministériels ainsi que de l'appui de gens d'en face, nous allons avancer dans cette direction.

* * *

• (1500)

LE TERRORISME

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, le week-end dernier, les médias ont dit que les États-Unis envisageaient de recourir à des armes nucléaires tactiques dans la guerre contre le terrorisme.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Canada dira-t-il avec le plus de fermeté possible à ses alliés américains qu'en aucun cas il n'acceptera le recours à des armes nucléaires tactiques?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a pas prouvé la véracité de ses propos. Je ne suis au courant d'aucune activité de ce genre. Il existe des conventions internationales sur les armes nucléaires, et je suis sûr que les membres de l'alliance les respectent.

Soit dit en passant, pour répondre à une question posée par un autre membre du parti du député, on me dit que les États-Unis recourent peut-être à des bombes à dispersion, mais uniquement contre des cibles militaires. Le député du NPD qui est intervenu plus tôt devrait retirer son affirmation.

* * *

[Français]

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le ministre de la Santé s'est prononcé en faveur de l'étiquetage obligatoire des OGM. Or, le gouvernement a récemment rejeté, en deuxième lecture, le projet de loi d'un de ses députés, qui allait dans ce sens et qui était devant cette Chambre.

Le ministre de la Santé peut-il nous dire s'il est toujours en faveur de l'étiquetage obligatoire des OGM, compte tenu de la position de son gouvernement en cette matière?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait pertinemment que quatre ministres ont écrit à la présidente du Comité de la santé pour lui demander de convoquer des membres de plusieurs comités différents afin de discuter de l'étiquetage des aliments au Canada. Nous avons hâte de connaître les conclusions et les observations de ce comité.

PRIVILÈGE

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour accuser le ministre des Transports d'outrage. Le ministre a remis en question l'autorité et la dignité de la Chambre et il a dérogé à la nouvelle procédure établie par l'adoption du premier rapport du Comité de la modernisation.

Le jeudi 25 octobre, au moment où la Chambre siégeait, le ministre a tenu une conférence de presse pour annoncer le renflouement de Canada 3000, au coût de 75 millions de dollars. Ce manque de respect n'est pas rare pour le gouvernement libéral, mais je crois que c'est la première fois que cela se produit depuis l'adoption du premier rapport du Comité de la modernisation. À la page 4 de son rapport, le comité écrit:

Des préoccupations ont été exprimées concernant le nombre croissant de mesures législatives ou de politiques qui sont annoncées par le gouvernement à l'extérieur de la Chambre des communes. Même si ce phénomène n'a rien de nouveau, il continue à être une source de préoccupation. Le Comité recommande l'adoption de deux initiatives pour y remédier.

Premièrement, il importe qu'un plus grand nombre de déclarations et d'annonces par des ministres soient faites en Chambre. Ainsi, les dernières nouvelles concernant des questions d'actualité ou les décisions stratégiques prévisibles devraient être annoncées en premier lieu—ou du moins en même temps—à la Chambre. Il faut encourager les ministres et leurs ministères à se servir de la tribune offerte par la Chambre des communes. Non seulement cette mesure accroîtra-t-elle la primauté du Parlement, mais elle réitérera aussi l'assise législative des décisions gouvernementales.

Le comité a recommandé que le gouvernement fasse davantage de déclarations ministérielles à la Chambre et que les leaders parlementaires en soient parvenus.

Or, je n'ai pas été prévenu de cette annonce. Lorsque j'ai pris la parole à la Chambre jeudi pour demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous annoncer les travaux à venir, il aurait pu m'informer, mais il s'en est abstenu.

Aucune raison n'empêchait le ministre des Transports d'informer l'opposition et aucun problème de procédure ne lui interdisait de faire sa déclaration à la Chambre. Je suis persuadé que tous les partis auraient fait preuve du plus grand empressement envers le ministre, s'il avait choisi de respecter la Chambre et de faire son annonce ici même.

Il est important de savoir que la Chambre s'est ajournée plus tôt ce jour-là faute de travail. Elle s'est ajournée plus tôt vendredi ainsi que le vendredi précédent, le 19 octobre, et lundi dernier, le 22 octobre. Ainsi, pourquoi ne peut-on discuter de ces questions à la Chambre? Un renflouement de 75 millions de dollars représente quand même une somme importante. Où le ministre croit-il qu'on prend le pouvoir de dépenser ces 75 millions de dollars?

Le gouvernement et ses ministères ne cessent de se moquer du système parlementaire de cette façon. Le contenu du projet de loi C-15 a été l'objet d'une fuite délibérée à l'intention des médias. Plus récemment, la même chose est arrivée pour le projet de loi antiterroriste, le projet de loi C-36.

Une des raisons pour lesquelles le comité de modernisation a jugé nécessaire de se pencher sur la question, c'est qu'au cours des deux dernières législatures, le gouvernement a pu en toute impunité se moquer du processus législatif chaque fois qu'il en a eu l'occasion, en minimisant le rôle des députés. Je vais vous citer quelques-uns des exemples les plus graves.

Le jeudi 23 octobre 1997, le gouvernement a annoncé que les gouvernements provinciaux et fédéral avaient constitué un comité de

Privilège

nomination des candidats pour le nouvel Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Ce comité était prévu aux termes du paragraphe 10(2) du projet de loi C-2. Or, la Chambre n'avait pas encore adopté le projet de loi C-2.

Le 21 janvier 1998, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé est allé à Regina pour discuter des règles régissant l'élection des administrateurs au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé, qu'on proposait dans le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé. Les amendements importants au projet de loi C-4 présentés à l'étape du rapport par les députés d'opposition devaient être discutés à la Chambre. Alors que la Chambre discutait du nombre d'administrateurs qui devaient être élus par les agriculteurs plutôt que d'être nommés par le gouvernement, le ministre a organisé des rencontres comme si le projet de loi était déjà adopté.

Alors que le Fonds canadien des bourses d'études du millénaire était établi, un article publié dans le *Toronto Star* annonçait que Yves Landry avait été nommé à la tête de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Selon le quotidien, M. Landry aurait dit qu'il n'était qu'un des membres du conseil d'administration et qu'il ne faisait que jouer un rôle de facilitateur. La Chambre n'était saisie d'aucun projet de loi établissant la fondation, et l'affectation de 2,5 milliards de dollars de revenus à la fondation annoncée dans le budget n'avait pas été adoptée.

Le ministre du Commerce international a annoncé le 30 mars 1998 l'établissement d'un groupe interparlementaire sino-canadien. À l'époque, la Chambre n'avait pas établi un tel groupe.

Enfin, la date du dernier budget, qui a été présenté à la Chambre il y a tellement longtemps que nous avons probablement oublié, a été précisée par le premier ministre à l'extérieur de la Chambre.

Chaque acte de mépris que nous laissons passer devient un précédent qui sert par la suite à justifier d'autres actes de mépris. Le comité sur la modernisation a reconnu cela et jugé nécessaire de faire une déclaration.

● (1505)

L'adoption de ce rapport a mis en évidence ce que la Chambre attend de ses ministres à cet égard.

Il est question, à la page 119 d'Erskine May, d'un comité spécial qui avait été créé pour faire enquête au sujet de la conduite et des activités de députés et pour déterminer si cette conduite ou ces activités constituaient un outrage à la Chambre et si elles représentaient:

—une conduite [...] incompatible avec ce que la Chambre est en droit d'attendre des députés.

Le ministre ne peut invoquer l'ignorance, car la Chambre s'est prononcée sur cette question par l'adoption du rapport du Comité sur la modernisation. Lorsque le ministre des Transports a fait son annonce à l'extérieur de la Chambre, le jeudi 25 octobre, alors qu'il avait encore la possibilité de le faire à la Chambre, sa conduite contrevenait déjà clairement à ce que la Chambre était en droit d'attendre de lui. Par conséquent, le ministre a commis un outrage à la Chambre.

Privilège

L'autre tradition parlementaire connexe que le gouvernement semble oublier est le respect de la doctrine de la responsabilité ministérielle.

Je conseille au ministre des Transports et à ses homologues du Cabinet, en particulier la ministre de la Justice, de relire la définition de la responsabilité ministérielle, telle que définie à la page 63 de la 22^e édition d'Erskine May, à savoir:

...les principes suivants devraient régir la conduite des ministres relativement au Parlement: les ministres doivent rendre compte au Parlement des politiques, décisions et actions de leurs ministères, et en être tenus responsables. Il est de la plus haute importance que les ministres fournissent des renseignements précis et justes au Parlement...

Où pouvons-nous trouver les renseignements justes et précis concernant la décision de donner 75 millions de dollars à Canada 3000? Pas dans le *hansard* du jeudi 25 octobre, mais bien dans le *Globe and Mail* du 26 octobre.

Je commence à croire que le gouvernement se soucie peu d'être reconnu coupable d'outrage à la Chambre. Je rappelle à titre d'exemple le cas de la ministre de la Justice, qui a été reconnue coupable d'outrage envers la Chambre pour avoir divulgué aux médias des éléments du projet de loi C-15.

Lorsque j'ai comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet d'une autre accusation d'outrage à la Chambre impliquant la ministre, j'ai déclaré que nous ne respectons plus, autant que par le passé, le principe selon lequel les ministres doivent rendre compte au Parlement des politiques, décisions et actions de leurs ministères et en être tenus responsables.

J'ai cité l'exemple de 1976 qui mettait en cause l'honorable André Ouellet, alors ministre de la Consommation et des Corporations. M. Ouellet avait fait une remarque sur l'acquiescement par le juge Mackay des raffineries de sucre qui étaient accusées de former des cartels et de faire des coalitions. Le juge Mackay avait alors assigné le ministre à comparaître pour outrage au tribunal. Le ministre avait été trouvé coupable et il avait démissionné de ses fonctions à la suite de cet incident.

Une inculpation d'outrage à la Chambre devrait être considérée comme étant aussi, voire plus grave qu'une inculpation pour outrage au tribunal. Malheureusement, contrairement à M. Ouellet, la ministre de la Justice a décidé de ne pas assumer ses responsabilités conformément à la tradition de longue date de la responsabilité ministérielle.

Pour en revenir à cette affaire, je conclurai en disant que, si j'avais eu l'occasion de répliquer à l'annonce faite par le ministre des Transports, je lui aurais demandé comment il peut justifier d'octroyer 75 millions de dollars à Canada 3000, mais de ne pas verser un cent à l'industrie du bois d'oeuvre qui a perdu des millions de dollars en raison d'un différend commercial avec les États-Unis. Des milliers de personnes sont sans emploi à cause de cela, et l'on s'attend à ce que des milliers d'autres perdent aussi leur travail.

Que dire aussi des agriculteurs qui ont été victimes de la sécheresse cet été?

Voilà certaines des questions que nous aurions pu poser si le ministre nous en avait donné l'occasion, mais il ne l'a pas fait. Le ministre parlera peut-être du moment de son annonce, du fait que la Chambre ne siégeait pas alors. Elle ne siégeait parce que le gouvernement en a décidé ainsi. Elle a ajourné ses travaux tôt. Il est arrivé trop souvent ces derniers temps que nous ajournions nos travaux tôt.

J'ai certainement vu le ministre aux actualités télévisées ce soir-là, à 19 heures. La Chambre avait ajourné ses travaux tôt, je ne me

souviens pas si c'était à 15 ou à 16 heures, mais le ministre devait certainement avoir pris une décision à ce sujet plus tôt dans la journée. Il aurait pu parler au leader du gouvernement à la Chambre et veiller à ce que cette question figure à l'ordre du jour, de manière à ce que l'annonce puisse être faite à la Chambre, comme il se doit.

Monsieur le Président, si vous estimez que ma question de privilège est fondée, je suis prêt à proposer la motion qui s'impose.

• (1510)

L'hon. David Colletette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'ai effectivement eu l'occasion vendredi d'en discuter avec mon collègue de l'Alliance. Je le remercie de soulever la question aujourd'hui, car je n'ai pas pu y répondre vendredi. Je vais décrire les mesures qui ont été prises jeudi, puis traiter du point en question.

D'abord, tout le monde sait que, depuis le 11 septembre, les compagnies aériennes connaissent de plus en plus de difficultés. Comme les problèmes se succèdent rapidement, il faut y réagir vite.

Le député me reproche de ne pas avoir fait une déclaration en temps opportun. Je suis sûr que, s'il avait su, il aurait donné son consentement pour revenir aux déclarations de ministres jeudi après-midi. Il a mis en doute l'intégrité de mon collègue, le leader parlementaire, pour ne pas l'avoir informé de ce qui se préparait dans le cadre de l'habituelle question du jeudi.

Mon collègue, le leader parlementaire, ne savait pas que la déclaration était diffusée parce que la décision finale en la matière n'a été prise qu'à 17 h 30, ce jour-là. Nous avons estimé fort opportun de convoquer une conférence de presse à 19 heures. Les médias n'étaient pas contents. Je n'étais pas content et le député n'était pas content.

Le Cabinet a finalement approuvé à la première occasion le programme d'indemnisation pour Canada 3000. Nous avons convoqué la conférence de presse afin que les actionnaires, les employés et les clients de Canada 3000 sachent tous quelles étaient désormais les règles avant l'ouverture de la Bourse le jour ouvrable suivant.

À l'instar du député, je siége à la Chambre de façon intermittente depuis un bon bout de temps. Lui et moi étions ici, au début des années 70, lorsqu'il était courant que les ministres fassent des déclarations et répondent aux questions de l'opposition. J'ai toujours été en faveur de cela et il ne me viendrait certes jamais à l'idée de m'y opposer.

En 1982-1983, j'ai fait partie du comité de la procédure qui a apporté nombre des réformes qui sont en vigueur aujourd'hui, y compris la période de questions et d'observations suivant le débat. Celle-ci visait à faire participer les députés au débat. Nous ne voulons pas seulement donner des réponses toutes faites à des questions établies. Nous voulons encourager les échanges qui font un débat vigoureux.

Mon cher collègue se plaint du fait qu'il n'ait jamais eu l'occasion de discuter de cela, jeudi. Il dit qu'il aurait soulevé un certain nombre de questions. Il y a quelques minutes, il a fait part à la Chambre des questions qu'il avait au sujet du bois d'oeuvre.

Il n'a pas soulevé la question vendredi matin. Il n'a pas soulevé la question cet après-midi lors de la période des questions. Il a préféré recourir au Règlement au sujet de la procédure, dans un but partisan. Cela me désole. J'estime beaucoup le leader parlementaire de l'Alliance et j'ai peine à croire qu'il recourt à ce type de tactique.

Privilège

Permettez-moi de remonter à l'affaire de l'honorable André Ouellet. Nous étions tous deux à la Chambre lors de l'affaire du sucre, en 1975 ou en 1976. Cela n'avait rien à voir non plus avec des déclarations faites par des ministres. Le député ne devrait pas prêter d'intentions en mettant cette affaire particulièrement grave sur le tapis dans le contexte actuel.

Je suis convaincu que le député est pleinement conscient de tout cela. Loin de moi l'idée de lancer des calomnies en disant qu'il cherche à utiliser le débat pour une question de privilège qui n'en est pas une. Il aurait dû exprimer une divergence de vues jeudi, vendredi ou aujourd'hui lors de la période des questions. Il a préféré ne pas le faire. Il est resté muet pendant toute la période des questions, aujourd'hui.

Permettez-moi de citer le commentaire 264 de la cinquième édition du *Beauchesne*:

Il est loisible au ministre de présenter sa déclaration à la Chambre ou ailleurs. Si la chose peut faire l'objet d'observations à la Chambre, elle ne saurait motiver une question de privilège.

• (1515)

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je veux seulement formuler brièvement une observation sur ce point. Je félicite non seulement la personne qui a soulevé la question de privilège, mais aussi le ministre qui a pris la parole pour se justifier, chose inhabituelle en soi. Justifier l'injustifiable est normalement la responsabilité du leader du gouvernement.

Le point est valable et j'espère que la présidence le reconnaîtra. D'autant que, ayant maintenant en main le rapport du comité sur la modernisation, le gouvernement devrait profiter de toutes les occasions qui se présentent pour donner suite aux recommandations et utiliser la Chambre pour faire ses annonces.

Je suis désolé de voir que le ministre des Transports est l'un des premiers à se faire prendre, surtout qu'il a siégé au comité Lefebvre, le Comité spécial chargé du Règlement et de la procédure qui siégeait en 1982-1983. Je puis en témoigner puisque j'en faisais également partie. Je le crois quand il dit qu'il aimerait que l'on ait davantage recours à ce genre de procédure. Je l'invite à le faire. Nous pourrions alors citer son comportement en exemple pour les autres ministres.

Le Président: La présidence a entendu les arguments de tous les députés à cet égard. Elle a déjà rendu des décisions dans de tels cas. Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a soulevé des questions de ce genre lorsque des ministres ont fait à l'extérieur de la Chambre des déclarations qu'il aurait souhaité qu'ils fassent à la Chambre.

[Français]

Je sais que beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre font toujours les mêmes suggestions à la présidence, soit de faire quelque chose concernant cette situation qui, de l'avis des députés, est terrible.

[Traduction]

Je n'ai pas beaucoup de latitude parce que, comme le ministre l'a fait remarquer, une série de décisions ont été rendues sur cette question, selon lesquelles la présidence n'a pas à intervenir et qu'il n'y a aucune atteinte au privilège lorsque des ministres commentent, à l'extérieur de la Chambre, la politique gouvernementale. Cette position est en place depuis fort longtemps.

Faisant valoir un argument fort valable, le leader de l'opposition officielle à la Chambre a laissé entendre que le rapport du comité sur la modernisation récemment adopté par la Chambre change la donne.

Même si je conviens que le rapport renferme des mots pouvant reconforter tout député faisant valoir un tel argument, je ne suis pas certain que le rapport change la situation au point où ne pas faire une déclaration à la Chambre porte atteinte au privilège parlementaire. Après tout, la question est très grave et doit être traitée avec le plus grand sérieux.

Je reconnais que le fait qu'on n'ait peut-être pas respecté l'esprit et l'intention du rapport a pu causer une certaine frustration. En soulevant leur question de privilège aujourd'hui, les députés ont attiré l'attention du leader du gouvernement à la Chambre, qui relira probablement avec beaucoup d'intérêt les arguments présentés pendant plusieurs soirs, compte tenu de son intérêt pour la mise en oeuvre du rapport de la modernisation. Comme il faisait lui-même partie du comité qui aidé à la présentation des recommandations, je pense, ce dossier présente pour lui un grand intérêt.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'invoquer une question de privilège ici, mais il est une autre chose sur laquelle j'aimerais attirer l'attention des députés pendant que je suis debout. Je rappellerais à tous les députés que, outre le préavis d'une heure qu'il faut donner, il y a d'autres règles à respecter quand on a l'intention de soulever une question de privilège.

La procédure et les usages de la Chambre des communes, de Marleau et Montpetit, que nous lisons tous si rigoureusement, dit ceci aux pages 123 et 124:

L'avis au Président doit contenir les quatre éléments suivants:

1. Il doit indiquer que le député écrit au Président pour lui faire part de son intention de soulever une question de privilège;
2. Il doit mentionner que la question est soulevée à la première occasion;
3. Il doit exposer l'essentiel des faits relatifs à la question de privilège que le député entend soulever;
4. Il doit inclure le texte de la motion que le député doit être prêt à proposer à la Chambre si le Président juge que la question est fondée en principe.

Les lettres que j'ai reçues dernièrement étaient insuffisantes sous ces différents rapports. Je vous en avise maintenant au cas où je vous renverrais un jour une lettre en vous disant que je n'entendrais pas votre question de privilège aujourd'hui et que vous devrez m'envoyer un avis convenable. Vous êtes prévenus. Nous voulons tous évidemment nous conformer aux règles.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je veux ajouter quelques mots sur ce point. Cette question me préoccupe au plus haut point, comme elle préoccupe les autres députés. Je m'inquiète de la façon dont elle a été traitée et de l'habitude qu'ont pris les ministres de faire des déclarations à l'extérieur de la Chambre.

Le ministre a reconnu les circonstances entourant la question. Il a indiqué à quel point il était important et urgent que la question soit soulevée à la Chambre.

Le ministre doit savoir également que rien n'empêche un ministre, après avoir fait l'annonce en raison des graves inquiétudes suscitées par le marché boursier et la sécurité au sein de l'industrie, de se présenter à la Chambre des communes le lendemain pour l'informer de la situation et de répondre à quelques questions sur une question aussi importante.

*Les crédits***AFFAIRES COURANTES**

● (1520)

[Traduction]

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD) demande à présenter le projet de loi C-406, Loi modifiant la Loi sur le divorce (garde des petits-enfants).

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui porte sur une modification de la Loi sur le divorce, plus particulièrement sur la garde des petits-enfants.

La mesure modifierait la Loi sur le divorce en vue de permettre à un grand-parent de demander la garde de ses petits-enfants sans avoir à obtenir l'autorisation du tribunal. Il s'agit d'une étape importante puisque les grands-parents pourront ainsi être mieux en mesure de soutenir, de protéger et de soigner les enfants à la place des parents. Je suis heureux que le député de St. John ait accepté d'appuyer la motion.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je demande que la réponse à la question n° 18 soit transformée en ordre de dépôt de document. Le document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Question n° 18—**Mme Jocelyne Girard-Bujold:**

Pour les exercices financiers de 1997-1998 et de 1998-1999, le gouvernement peut-il fournir une liste détaillée de tous les montants versés par les ministères et les sociétés de la Couronne dans les 75 circonscriptions du Québec et dans les 17 régions administratives du Québec, en indiquant séparément les montants versés par le gouvernement fédéral en assurance-emploi et en pensions de vieillesse dans les 75 circonscriptions du Québec et dans les 17 régions administratives du Québec?

(Le document est déposé.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS**JOUR DÉSIGNÉ—LA POLITIQUE D'AIDE INTERNATIONALE**

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, comme nous reprenons le débat sur la motion du Bloc québécois

présentée par mon collègue de Lac-Saint-Jean—Saguenay, j'aimerais la relire pour qu'on se remette dans l'atmosphère du débat.

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

Je pense que dans cette motion, le député fait référence à une politique générale d'aide internationale, et nous interpelle quant à une situation d'urgence immédiate, d'actualité, qui est le drame qui se vit présentement en Afghanistan, au Pakistan, où des millions de personnes tentent de se réfugier ou sont en voie de se réfugier pour éviter le régime des talibans ou encore pour éviter les bombardements des Américains et des Britanniques.

Tout le monde en conviendra, le gouvernement a fait quelques pas dans le sens d'améliorer son aide à ces populations. Toutefois, aujourd'hui, alors qu'on annonce qu'un montant de 16 millions de dollars supplémentaires sera accordé pour aider près de 5 millions de personnes, au moment où l'hiver afghan débute—ce que nous appréhendons tous ici—, on peut dire que c'est nettement insuffisant. Dans l'immédiat, il faut souhaiter que le gouvernement, très rapidement, prenne ses responsabilités et débloque les sommes nécessaires pour faire face à cette situation d'urgence en Afghanistan.

J'aimerais signaler à la Chambre que bien que la situation de l'Afghanistan soit la plus médiatisée actuellement, elle n'est pas la seule situation d'urgence. En Amérique centrale, depuis trois ans, une grave sécheresse sévit, et des milliers, si ce n'est des centaines de milliers de personnes, en particulier des enfants, en sont menacées. Il est possible qu'il y ait, au cours des prochaines semaines, des centaines de milliers de morts. Donc, là aussi, il faudrait que le gouvernement canadien soit en mesure d'intervenir. Comme on le sait, dans certaines régions d'Afrique, il y a aussi des situations d'urgence.

Nous avons donc pris comme levier l'exemple de l'Afghanistan, qui est bien connu de la population canadienne et québécoise, mais je pense que c'est à une politique d'ensemble que nous faisons référence. Il faut revenir à des niveaux d'aide acceptables, compte tenu du poids du Canada au sein de l'ensemble de la communauté internationale. Comme le disait le ministre des Affaires étrangères: «Quand on fait partie du G-8, on ne peut pas, au moment où on doit payer la facture, aller aux toilettes.»

Il en est de même de notre effort sur le plan militaire. Il en est de même de notre effort sur les plans de l'aide humanitaire et de l'aide internationale. Nous avons un niveau de richesse qui nous permet de faire beaucoup plus que ce que nous faisons présentement, et d'intervenir, aussi, sur la longue portée.

Il est clair qu'il y a des situations d'urgence, et on doit répondre à ces situations d'urgence. Toutefois, il faut être conscients du fait que ce n'est que par des changements structurels que nous serons en mesure de changer les règles actuelles, le système qui crée cette pauvreté, ces inégalités entre pays, entre régions du monde, mais aussi au sein de nos propres sociétés.

Les crédits

Il y a un proverbe chinois que j'aime citer et qui dit: «Si tu donnes un poisson à quelqu'un qui a faim, tu le nourris pour un repas, pour une journée. Si tu lui apprends à pêcher, tu le nourris pour la vie.» C'est un peu la situation dans laquelle nous devrions être. Nous devrions avoir un programme d'aide internationale qui permette à l'ensemble des pays en voie de développement, en particulier ceux qui ont plus de difficulté à faire face aux nouvelles réalités économiques mondiales, de se doter des instruments et des programmes, notamment les programmes de formation nécessaires, pour sortir de ce marasme, de cette pauvreté. Il faut qu'il y ait des formes d'aide qui renforcent les communautés et qui leur donnent les moyens de se développer.

Le Canada, à cet égard, je le mentionnais au début de mon intervention, ne prend pas ses responsabilités. Quand on parle d'un objectif de 0,7 p. 100 du PIB—objectif d'ailleurs suggéré par l'ancien premier ministre du Canada, Lester B. Pearson, un libéral, rappelons-le—nous sommes très loin de cet objectif proposé par les Nations Unies.

- (1525)

Actuellement, notre aide internationale est au plus bas niveau des 30 dernières années. Nous sommes à peine à 0,25 p. 100 de notre PIB, ce qui nous place au 17^e rang sur 22 pays à l'Organisation de coopération et de développement économique, l'OCDE. En 1999, nous étions au 12^e rang. Déjà, en un an, on a perdu cinq places. En 1995, nous étions au 6^e rang. On le voit, il y a une dégradation constante de la place du Canada dans la communauté internationale pour ce qui est de l'aide internationale.

Quand on compare avec des pays beaucoup plus petits que nous, mais qui sont de même nature sur le plan économique, on voit que le Danemark consacre 1,06 p. 100 de son PIB et dépasse donc les exigences de l'Organisation des Nations Unies; les Pays-Bas sont à 0,82 p. 100; la Suède à 0,81 p. 100; la Norvège à 0,8 p. 100 et le Luxembourg à 0,7 p. 100.

Comment expliquer que le Canada, qui se targue d'être un pays généreux et de vouloir jouer un rôle positif pour la paix dans le monde, ne soit pas parmi cette liste de pays? Je me l'explique mal, si ce n'est que le discours est une chose, la réalité en est une autre.

Ces efforts me semblent extrêmement importants. Je voudrais situer mon intervention dans le contexte de la mondialisation et de l'intégration économique. Au plan politique, on devrait tous convenir qu'il faut éradiquer la pauvreté dans nos sociétés, mais aussi sur l'ensemble de la planète, parce que la pauvreté, les inégalités et les injustices sont un terreau fertile pour le terrorisme. Cela ne veut pas dire nécessairement que ce soit la seule cause. On le sait, il existe aux États-Unis un terrorisme d'extrême-droite, mais il est clair que les inégalités et l'injustice sont des conditions qui favorisent le désespoir et des gestes comme ceux que l'on a connus le 11 septembre dernier.

Si on veut lutter efficacement et intelligemment contre le terrorisme, je dis oui pour une riposte ciblée au plan militaire, mais surtout oui pour un plan d'action de la communauté internationale en matière de développement économique, de développement social et de lutte contre la pauvreté. Pour l'établissement de ce plan, il me semble que le Canada doit tenir un rôle de leader, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Au plan économique, je l'ai mentionné tout à l'heure, la mondialisation et l'intégration économique créent des inégalités. Oui, c'est vrai que le libre-échange et l'ouverture des marchés créent la richesse. On a pu le voir au cours des 30 ou 40 dernières années.

Depuis le début des années 1970, la richesse mondiale et le revenu de la planète ont triplé. Oui pour l'ouverture des marchés, pour les règles que l'on s'est données en particulier avec le GATT, devenu maintenant l'OMC, ce qui a permis de créer une richesse. La terre n'a jamais été aussi riche qu'elle ne l'est présentement. Mais la redistribution de cette richesse est plus inégale qu'elle ne l'était il y a 20 ou 30 ans. Ce n'est pas un facteur économique ou physique. Il est faux de dire que c'est la rareté qui cause la pauvreté.

Je viens d'en donner un exemple: quand la richesse triple à l'échelle de la planète, ce n'est pas à des phénomènes de rareté qu'il faut faire appel pour expliquer l'accroissement des inégalités entre pays, entre régions et à l'intérieur même de nos sociétés, c'est véritablement à des phénomènes d'ordres sociaux ou politiques qu'il faut faire référence.

Depuis le début des années 1980, depuis l'ère Reagan, il y a une absence de volonté de mettre en place des plans de lutte à la pauvreté, aussi bien dans nos sociétés qu'à l'échelle internationale.

Oui au libre-échange pour créer la richesse, mais oui aussi à des mesures visant à redistribuer cette richesse, et qu'elle puisse devenir pour l'ensemble des pays de la planète des leviers pour le développement économique et le développement social, et c'est possible.

Je donne l'exemple de l'Europe. Même si les pays européens se trouvent en général parmi les pays développés, ils n'ont pas tous le même niveau de développement, et surtout ils ne l'ont pas tous eu. Pensons au Portugal, à l'Espagne ou à la Grèce d'il y a 30 ans, ou même à l'Irlande d'il y a 10 ou 15 ans. Ces pays étaient nettement en retard par rapport à la moyenne européenne.

Dans le cadre d'une construction politique, la construction de l'Europe, les Européens se sont donné des fonds de développement au plan régional et au plan structurel qui ont donné les résultats que l'on peut voir.

- (1530)

Quand on visite le Portugal, l'Espagne, la Grèce ou l'Irlande, on se rend compte qu'on est véritablement dans des sociétés développées, ce qui n'était pas nécessairement le cas, il y a une trentaine d'années. Donc, c'est possible de se doter de moyens, si la volonté politique est là, pour éradiquer la pauvreté. C'est clair que cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais de là à ce qu'on a fait dans le passé, c'est-à-dire démissionner devant cette situation, il me semble que ce n'est pas l'attitude à adopter et que l'on doit plutôt aller de l'avant.

J'en profite pour me prononcer contre cette image du fameux gâteau qu'on nous sert souvent, aussi bien pour des problèmes de pauvreté interne que pour des problèmes de pauvreté à l'échelle internationale. Les gens nous disent: «Avant de redistribuer le gâteau, il faut d'abord qu'il soit là». On va donc augmenter le gâteau au maximum avec le libre-échange et après, on le redistribuera entre l'ensemble des partenaires. Si on veut véritablement maximiser le gâteau, eh bien, il faut en même temps redistribuer la richesse. Il faut que l'ensemble des convives aient les moyens de se payer une part du gâteau.

Cette image en deux temps qui nous est servie, la création puis la redistribution de ce gâteau, est une fausse image. Ce n'est pas la réalité économique. La réalité économique, c'est qu'on est dans un système où, pour produire, il faut pouvoir vendre. Quand on regarde cela à l'échelle de nos sociétés ou à l'échelle de la planète, cela veut dire que nous avons tout intérêt, nous, économies développées, à ce qu'il y ait du pouvoir d'achat dans les pays du Sud et qu'il soit répandu le plus largement possible. C'est la logique de la coopération qui devrait accompagner celle de la mondialisation actuelle.

Les crédits

Comme je l'ai déjà expliqué, il n'y a pas de contrainte physique à cela. Cette pauvreté n'est pas une fatalité de la nature, c'est véritablement les phénomènes sociaux et politiques qui l'expliquent.

Dans ce contexte, il me semble extrêmement important que nous redressions la situation, que nous nous dotions à nouveau d'un programme d'aide qui soit digne de ce nom et qu'on y mette les fonds nécessaires pour ces pays—je l'ai mentionné tout à l'heure—parce que c'est une logique bien comprise de ce qu'on appelle la mondialisation, mais aussi pour nous très immédiatement.

Je rappelle que l'aide au développement, c'est 36 000 emplois de Canadiens et de Canadiennes qui en dépendent. Chaque dollar qu'on consacre à l'aide rapporte plus de 70¢ au Canada. Donc, dans le fond, quand on dépense un milliard de dollars, c'est 70 millions qui reviennent au Canada. Au Canada, il y a 50 universités et 60 collèges, dont celui de Lanaudière, qui bénéficient de contrats liés au programme d'aide. Deux mille entreprises canadiennes bénéficient de contrats liés à l'aide se font connaître sur certains marchés et enregistrent des expansions enviables à l'échelle mondiale.

La motion que nous proposons répond donc de façon conjoncturelle à un besoin criant, et partagé, je pense, par l'ensemble de la population canadienne et québécoise. Dans une approche de moyen et de long terme, c'est la seule approche logique pour pouvoir éviter des situations comme celles que nous connaissons depuis une dizaine d'années, que ce soit au Rwanda, que ce soient les événements du 11 septembre ou encore ce qu'on a pu connaître dans les anciens pays du bloc soviétique.

En conclusion, ce programme d'aide internationale devrait faire partie d'un ensemble de moyens pour rétablir la situation. Tout à l'heure, mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay rappelait le moyen que peut représenter la taxe Tobin, à la fois pour civiliser les transactions spéculatives et créer des fonds de développement au plan international, et pour le respect des droits fondamentaux.

Nous avons suscité le débat ici et nous continuerons de le faire à l'occasion de l'accord de libre-échange avec le Costa Rica. Le gouvernement canadien n'a absolument rien fait pour que les accords de libre-échange que nous signons au plan bilatéral contiennent des dimensions sociales, environnementales et des dimensions de droits démocratiques.

Je l'ai dit et je le répète, je ne crois pas que les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises auraient accepté de faire partie d'un accord de libre-échange avec le Chili de Pinochet. Nous avons maintenant un accord de libre-échange avec le Chili; on aurait dû également y inclure des clauses touchant les droits fondamentaux, ceux de la personne, les droits du travail et environnementaux.

Il me semble qu'il y a également des gestes qui pourraient être immédiatement posés pour montrer que le Canada donne un coup de barre: la levée des sanctions face à l'Irak, pour tout ce qui n'est pas matériel militaire ou pouvant servir au développement militaire. On sait que des milliers d'enfants sont morts en Irak depuis 10 ans à cause de ces sanctions et que Saddam Hussein, lui, est toujours au pouvoir.

Plus globalement, je propose la refonte des institutions internationales et des moyens mis à leur disposition. Il est clair que le défi que nous avons devant nous, c'est un peu celui que nous avions lors de la crise des années 1930.

• (1535)

Quand Roosevelt a lancé cette idée du New Deal, en maintenant toujours la libre entreprise, mais en créant toute une série d'institutions pour permettre que la richesse soit redistribuée dans un cadre national de façon plus égalitaire, entre autres par la reconnaissance des droits syndicaux, cela nous a conduit aux résultats que nous avons maintenant.

Avec la mondialisation et l'intégration des économies, il faut recréer ce New Deal, mais cette fois-ci, à l'échelle internationale.

C'est un peu à ce débat et à ces enjeux que nous convie la motion que notre collègue de Lac-Saint-Jean—Saguenay a déposée à la Chambre. Il me semble que si les parlementaires sont d'accord avec moi sur l'importance des défis auxquels nous devons faire face, le minimum serait d'adopter cette motion unanimement.

• (1540)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je félicite le député de Joliette pour son discours. Je pense qu'il l'a très bien présenté, particulièrement la partie où il fait la comparaison entre les programmes qui ont été développés pour faire face à la crise des années 1930 et la situation que nous vivons aujourd'hui dans le monde. Je pense qu'effectivement il y a une comparaison intéressante.

La semaine dernière, au Cégep de La Pocatière, j'ai participé à un discussion avec une centaine d'étudiants. Il y avait des représentants de l'Église, un sociologue et un professeur arabe, originaire du Maroc. Les étudiants ont particulièrement manifesté de l'intérêt pour deux questions.

Ils posaient beaucoup de questions sur l'efficacité des frappes, mais aussi beaucoup sur la question de l'aide internationale à court et à long terme. Ils demandaient si effectivement nous faisons notre part correctement. Dans ce sens, je pense que la motion que le Bloc québécois a proposée aujourd'hui répond un peu à cette question.

J'aimerais demander à mon collègue de Joliette si finalement, depuis 1993-1994, ce qu'on a vu en termes de l'aide internationale n'est pas l'application du même principe que ce que le gouvernement libéral a fait à l'intérieur du Canada?

Il y avait beaucoup de coupures à faire et elles l'ont été dans les secteurs où les gens sont peut-être moins organisés, où ils sont moins capables de se défendre et où ils ont moins d'intérêt à mettre les choses de l'avant, donc peut-être du côté des chômeurs qui n'ont pas nécessairement des grosses organisations pour se défendre.

Du côté de l'aide internationale, on a enlevé, on s'en souvient, les fonds de la COSI, une agence québécoise regroupant toutes les organisations non gouvernementales en coopération internationale. On a coupé les fonds de telle sorte qu'elle pouvait moins assumer son mandat d'animation, donc la population sentait moins le besoin d'investir de l'argent.

Est-ce qu'effectivement ce n'est pas ce principe-là qui nous a amené au constat actuel, qui fait que le Canada ne fait absolument pas sa part concernant l'aide internationale? Malheureusement, cela est suivi par plusieurs pays, ce qui a comme conséquence de créer le terreau du terrorisme que nous avons malheureusement senti, particulièrement le 11 septembre.

M. Pierre Paquette: Je remercie le député de sa question parce que je la trouve extrêmement pertinente. C'est un danger qui nous guette.

Les crédits

Je pense effectivement que le gouvernement libéral et avant lui, je dois le dire, le gouvernement progressiste-conservateur, s'est attaqué aux programmes sociaux, aux programmes qui répondaient aux besoins des plus démunis, ceux qui sont les moins organisés dans la société.

C'est assez surprenant de voir qu'au nom de l'assainissement des finances publiques, un objectif avec lequel nous sommes d'accord, il est toujours plus facile de couper dans l'assurance-emploi que dans d'autres programmes. Par contre, quand l'argent est là, miraculeusement, le ministre des Finances nous annonce qu'il va réinjecter l'ensemble de sa marge de manoeuvre dans les dépenses militaires et la sécurité, alors que, théoriquement—c'est ce qu'on nous disait—, nous n'avons jamais eu d'argent pour aider les chômeurs et chômeuses.

Je pense effectivement que nous retrouvons la même chose à l'échelle internationale.

Il y a maintenant des régions du monde complètement désarticulées, incapables de faire entendre leur voix au plan international. Qu'on pense à l'Afrique. Il y a une bonne partie de l'Afrique qui n'intéresse même plus les investisseurs privés. On ne parle même pas d'exploitation. Ils n'ont même pas le «privilege», et je mets le mot entre guillemets, de se faire exploiter par des firmes multinationales. On les ignore et la communauté internationale les ignore aussi.

Il y a quelque chose de dangereux dans les politiques actuelles. Je me demande vraiment très sincèrement si nous ne sommes pas en train de développer, entre autres à travers les programmes bilatéraux d'accords de libre-échange, par exemple avec des pays d'Amérique du Sud, des accords commerciaux avec des pays qui représentent un potentiel pour nous et laisser tomber d'autres pays?

C'est dans ce sens que je trouve que la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques, bien comprise, multilatérale, avec une préoccupation au plan des droits, est une voie beaucoup plus intéressante que des accords bilatéraux.

Ce que nous pourrions retrouver au bout du compte, c'est que le Canada aurait des accords bilatéraux avec—on parle du Costa Rica—un certain nombre de pays prometteurs au plan économique, mais pour ce qui est des autres qui nous semblent trop «poqués» pour être retapés, on les laisserait tomber.

Est-ce que la Bolivie, par exemple, représente un potentiel éventuel pour le Canada? Je pense qu'à court terme la réponse est non. Dans le cadre d'une entente multilatérale, la Bolivie devrait faire partie de cette entente.

Ce qui m'inquiète actuellement, c'est qu'il y ait véritablement des régions du monde qui soient laissées à elles-mêmes et qui ne représentent même plus d'intérêt au plan économique pour les grandes puissances, en particulier les Américains.

Dans ce contexte, je pense qu'on doit donner un signe très clair, comme Canadiens et comme Québécois, à savoir que nous nous préoccupons de l'ensemble de la planète et que nous allons mettre les ressources à la hauteur de ce qu'on attend de nous. Le 0,7 p. 100 du PIB canadien est ce qu'on nous demande au plan international et nous sommes capables de le réaliser d'ici quelques années.

• (1545)

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie la motion du Bloc québécois présentée aujourd'hui. Au cours du dernier du mois, nous avons eu beaucoup de débats portant sur la sécurité, sur l'économie et sur l'immigration.

Pour ce qui est de l'aide internationale, nous avons eu peu de discussions. Pour moi, il est donc très important que nous ayons ce débat aujourd'hui.

[Traduction]

J'ai toujours cru que le Canada devait être une nation dont la force se mesure au nombre de bouches qu'il nourrit et à sa capacité de protéger l'environnement. J'ai toujours cru qu'il existait un système de valeurs dans notre pays, le système de valeurs qui a été celui du premier ministre Pearson, du premier ministre Trudeau, du premier ministre Turner, du très honorable député de Calgary-Centre, et de l'actuel premier ministre.

Je suis heureux aujourd'hui que la secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, qui est présente à la Chambre, ait dit que le gouvernement appuiera la motion. C'est plus qu'un signal. C'est un engagement. Celui d'agir immédiatement. Non pas de se contenter de revoir nos programmes d'aide extérieure, mais d'injecter immédiatement d'importantes ressources dans le ministère pour faire en sorte que le Canada demeure une nation dont la force se mesure au nombre de bouches qu'il nourrit et à sa capacité de protéger l'environnement.

Je crois bien que c'était le 18 septembre, au Canadian Club of Toronto, l'ambassadeur des États-Unis au Canada faisait son premier discours public depuis les événements du 11 septembre. Il a commencé par dire que le 11 et le 12 septembre, les États-Unis ont dû se mettre en contact avec les dirigeants de plusieurs pays du monde pour former une coalition en vue de répondre aux actions terroristes qui avaient eu lieu aux États-Unis. Il a précisé que les États-Unis n'avaient pas dû contacter le premier ministre du Canada car celui-ci l'avait appelé directement dans les minutes qui avaient suivi l'écrasement des avions contre le World Trade Center. Le premier ministre lui aurait dit: «Comptez sur nous. Si vous avez besoin de quoi que ce soit, nous sommes là.»

J'étais un peu étonné car jamais je n'ai vu cette déclaration de l'ambassadeur des États-Unis reproduite dans la presse. Je l'ai entendue à la télévision. J'étais étonné de voir dans la presse tant de reportages qui disaient que le gouvernement ne s'était pas engagé immédiatement, qu'il ne s'était pas montré à la hauteur, qu'il n'avait pas immédiatement proposé son soutien à nos voisins du sud, alors que, selon l'ambassadeur des États-Unis, le premier ministre l'avait appelé dans les minutes qui avaient suivi.

À partir de là, le gouvernement s'est occupé de nombreuses questions comme la défense nationale, l'immigration, la GRC, le SCRS et le reste. Pendant que tout cela se passait, le *Globe and Mail* a publié un article de Margaret Wente il y a environ trois semaines. Elle a déclaré qu'on s'occupait des dossiers de sécurité, des questions frontalières et des problèmes d'immigration, mais que nous ferions mieux de commencer à nous occuper du déficit humain. Elle a dit qu'il était plus que temps, parallèlement à cela, de prendre les mesures voulues pour mettre un terme aux souffrances humaines qu'on constatait en Afghanistan.

Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une motion du Bloc qui parle précisément de cela et je m'en réjouis.

Les crédits

• (1550)

Il est difficile pour nous qui profitons d'un niveau de vie bien spécial au Canada, qui vivons presque dans un cocon à Ottawa de s'imaginer les souffrances que doivent endurer les gens à l'heure actuelle au Pakistan et en Afghanistan. J'aime à croire que tous ceux qui ont regardé la télévision hier soir et ont vu des enfants qui avaient été victimes, par inadvertance, de bombardements, des enfants qui, dans le désert afghan, attendent que des sacs jaunes tombent des nuages afin de pouvoir manger, doivent se demander ce que nous faisons en tant que nation.

Je comprends que dans les heures qui ont suivi, on a dispensé le Pakistan du remboursement de 500 millions de dollars qui devaient servir au développement. Je sais que nous avons donné 160 millions de dollars de plus environ à l'Afghanistan par l'entremise de diverses agences comme les Nations Unies, la Croix-Rouge et d'autres organismes travaillant sur place, mais je sais que les députés croient que nous devons faire plus et ce, immédiatement.

Nous sommes une nation qui a la chance de pouvoir compter sur des ressources alimentaires incroyables. Il n'a jamais été plus opportun de se servir des avantages extraordinaires dont nous jouissons sur les plans de l'agriculture et de l'approvisionnement alimentaire au Canada pour offrir de l'aide internationale.

J'invite mes collègues et les autorités à sortir des sentiers battus au cours des prochains jours. Trouvons une façon de profiter de cet énorme avantage. Assurons-nous que le Canada continue d'avoir la réputation de s'occuper des gens dans le besoin. Utilisons nos denrées et notre eau comme des instruments de paix, surtout pour les jeunes.

Nous pouvons faire autre chose. La semaine dernière, un certain nombre d'entre nous ont eu l'occasion d'être présents à une réunion qui a eu lieu au Sénat. C'était une rencontre organisée par l'un de nos sénateurs pour une organisation appelée Olympic Aid. Cette organisation a été créée en 1994 pour aider les victimes de la guerre dans l'ancienne ville olympique de Sarajevo. Cette organisation a poursuivi ses activités par la suite dans de nombreux pays déchirés par la guerre.

Le conférencier invité était le président de l'organisation Olympic Aid, Johann Koss, ancien médaillé d'or lui-même aux Jeux Olympiques. M. Koss a fait le don du prix en argent qu'il a remporté aux Olympiques et a mis la Norvège et d'autres pays au défi de lui emboîter le pas. Cela a permis de recueillir des millions de dollars. Pour ceux qui n'étaient pas présents à la rencontre, je précise que des entraîneurs du monde entier se rendent dans les pays déchirés par la guerre, travaillent avec des jeunes et leur enseignent comment jouer parce qu'ils croient que tous les enfants ont le droit de jouer. Grâce au sport, ces jeunes oublient momentanément la guerre et les autres difficultés qu'ils vivent. C'est l'approche holistique d'Olympic Aid.

• (1555)

Les entraîneurs leur montrent un style de vie. Ils leur parlent de paix et de collaboration. Je demande au secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale de bien vouloir demander à la ministre que le Canada, à titre de nation, appuie les efforts de l'organisation Olympic Aid. Tous mes collègues à la Chambre admettent le principe que les enfants ont le droit de jouer.

Dans un pays déchiré par la guerre comme l'Afghanistan, le Canada peut-il intervenir mieux que par le sport et par l'entremise d'entraîneurs qui forment ces jeunes et leur donnent de l'espoir? Il nous arrive très souvent de penser que ce genre d'intervention n'est pas vraiment importante, mais l'expérience a montré, preuves à

l'appui, que depuis Sarajevo, dans toutes les zones de conflits armés où Olympic Aid est intervenue et a travaillé auprès des jeunes, les réactions et l'espoir des jeunes ont eu des effets durables.

J'estime qu'en plus de la nourriture, de l'eau, des systèmes d'infrastructure et du soutien qu'offre l'ACDI à l'Afghanistan et au Pakistan, le Canada peut, en tant que nation, faire une contribution très spéciale.

Nous appuyons aujourd'hui la motion du Bloc québécois et j'exhorte mes collègues de l'exécutif du gouvernement à faire en sorte que le Canada contribue de façon très spéciale à améliorer la vie de ces jeunes, qui ont le droit de jouer et le droit de développer l'ensemble de leurs capacités. Accordons notre appui à l'organisation Olympic Aid.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, j'ai moi-même assisté à cette rencontre de Olympic Aid. Je ne pense pas que le problème soit de trouver quel organisme pourrait bien gérer ou quelle ONG pourrait gérer cet argent.

Le problème est qu'on se trouve devant un manque de participation, non pas de paroles. Je pense que tous les députés et tous ceux qui vont à l'extérieur du pays font la promotion d'aider les gens et les pays en voie de développement. Il faut passer aux actes, pas seulement prononcer des discours.

Olympic Aid est un regroupement qui existe depuis un certain nombre d'années. Ce n'est pas nouveau de cette année. Combien le Canada a-t-il contribué précisément dans cette organisation?

[Traduction]

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, je crois que le Canada a consenti une aide de près de 500 000 \$ à Olympic Aid, il y a deux ans. Je n'interviens pas aujourd'hui pour dire que 500 000 \$ ne suffisent pas. J'interviens pour dire qu'il faudrait peut-être multiplier ce montant par dix, qu'il faudrait peut-être 5 millions de dollars.

Je ne sais pas où était le député, mais j'ai fait observer que nous devons agir immédiatement, non seulement sur le front de la nourriture, de l'eau et de l'infrastructure, mais que nous devons faire en sorte que l'Agence canadienne de développement international ou l'agence de coopération internationale ait les ressources permettant à Olympic Aid et à tous ces jeunes Canadiens et Canadiennes, qui souhaitent donner de leur temps et se rendre dans des zones de guerre, d'intervenir auprès de jeunes enfants qui ont le droit de jouer. En tant que parlement et que gouvernement, nous devrions appuyer cette action et agir sans tarder au lieu d'en parler.

• (1600)

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue et ami et j'aimerais lui poser la question suivante.

Au cours de la fin de semaine, je lisais que les Nations Unies évaluent à peu près à sept millions et demi le nombre de personnes qui vont avoir besoin d'aide humanitaire en Afghanistan. Les États-Unis ont décidé de mettre 320 millions de dollars, l'Europe, un peu plus de 300 millions d'euros, et le Canada a annoncé 16 millions de dollars, alors qu'on a des milliards qui nous sortent par les oreilles.

Les crédits

Quand je pense seulement à la caisse d'assurance-emploi que le gouvernement a mise dans ses poches et qui dépasse les 30 milliards de dollars, je demande à mon collègue comment il pourrait imaginer tout cela. C'est bien beau, il a fait un discours très positif et je l'en remercie, mais est-il prêt à prendre un engagement en cette Chambre qui va forcer son gouvernement, dans ce budget-ci et dans le prochain, à investir 0,7 p. 100 du PIB dont on a besoin? C'est cela le sens de la proposition. Est-il prêt à ce qu'on fasse cette dépense dans un temps raisonnable de telle sorte qu'on sache dans combien de temps on va atteindre le minimum qui est censé être attribué à l'aide internationale?

[Traduction]

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, je ne connais pas le montant exact, mais j'ai une confiance absolue dans le premier ministre qui agit à l'instar de Pearson, de Trudeau et de tous ses illustres prédécesseurs qui ont eu des décisions à prendre sur des enjeux internationaux comme celui-là. Le 11 septembre, le premier ministre a dit que nous ferions ce que nous devons faire.

Je suis extrêmement confiant que le budget de décembre comportera des ressources pour la coopération internationale, bien que je trouve décembre un peu lointain et que ce dossier nécessite une attention immédiate.

Le Canada ne peut devenir un pays qui mesure sa force à l'aune des bouches qu'il nourrit, de l'environnement qu'il protège ou des enfants auprès de qui il veut intervenir, à moins qu'il n'y consacre d'importantes ressources. J'ai confiance que les choses se produiront comme il se doit.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, il est bon d'entendre des commentaires comme ceux-là, mais comme je l'ai dit, il faut qu'il y ait de l'action, et pas seulement des paroles, du côté du gouvernement.

Permettez-moi de lire encore une fois cette motion, afin que mes collègues puissent bien saisir les termes de ce texte et ainsi conclure que l'aide humanitaire n'est pas frivole, mais nécessaire et essentielle:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais également citer le paragraphe 1 de la Déclaration et programme d'action de Vienne, à l'occasion de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993:

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont inhérents à tous les êtres humains; leur promotion et leur protection incombent au premier chef au gouvernement.

Voilà plusieurs années que les notions de protection et de promotion ont été réaffirmées quant à la responsabilité des gouvernements pour répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains, mais malheureusement, bien peu d'efforts ont été faits de la part du gouvernement. Cela est inacceptable.

C'est en 1969 que la notion d'allocation de 0,7 p. 100 du PIB à l'aide internationale a d'abord été soulevée. Mais ce n'est qu'en 1990 que celle-ci a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU. Le Canada avait alors voté en faveur de ce principe. Depuis ce temps, la contribution du Canada, bien loin d'atteindre son objectif, a plutôt chuté, passant de 0,48 p. 100 en 1990, à 0,25 p. 100 aujourd'hui. Cela est complètement inacceptable. De là à conclure facilement qu'il existe un profond fossé entre les intentions gouvernementales et la réalisation de promesses.

De plus, cela est choquant lorsqu'on se rappelle que le premier ministre a lui-même dit, en Chambre, le 30 avril 2001, que les contributions continueraient d'augmenter envers les pays en voie de développement. Qu'est-il arrivé? Le contraire. Nous venons de le constater.

Toujours selon le premier ministre, le Canada est un des pays les mieux placés au monde pour sensibiliser les autres pays riches aux besoins des moins nantis. Quand le Canada se sensibilisera-t-il lui-même?

La situation des réfugiés nous préoccupe tous et toutes. La situation des réfugiés afghans est tragique, et nous devons faire quelque chose immédiatement. Il faut faire autre chose que d'envoyer un soutien militaire dans le contexte actuel. Il faut faire en sorte que des innocents ne paient pas pour les actes de leur gouvernement, particulièrement en raison des événements actuels qui nous unissent dans cette lutte contre le terrorisme. Je reprends ici l'esprit des propos de Kofi Annan, lors de sa conférence de presse du 27 septembre de cette année, au siège de l'ONU à New York.

L'organisation des Nations Unies prend la situation très au sérieux, et nous devons faire de même. Il est de notre devoir d'aider l'ONU, comme nous avons promis de le faire, il y a maintenant plus de dix ans. Il faut tenir notre promesse d'accorder une aide humanitaire de 0,7 p. 100 du PIB. De quelle autre preuve avons-nous besoin?

L'Organisation des Nations Unies devrait piloter les actes d'interventions diplomatiques, politiques et surtout humanitaires, car elle est plus à même d'évaluer tous les impacts de cette crise et non uniquement les actions militaires.

Et quelle est cette crise? Il existe un flot continu de réfugiés afghans vers les pays voisins, résultat des frappes militaires. Plus de 2 000 réfugiés afghans se sont massés à la frontière iranienne depuis quelques jours seulement, pour un total de 4 000 réfugiés à l'intérieur de ce seul camp. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés craint cependant pour leur sécurité.

● (1605)

Le Haut-Commissariat craint également que les talibans ne recrutent des combattants à même les camps de réfugiés. Également, il y a lieu de croire que plus de 300 000 réfugiés s'entasseront à la frontière pakistanaise pour fuir les bombardements, rejoignant ceux qui s'y trouvent déjà.

Il est à noter que les Afghans constituaient déjà, avant le début des frappes militaires, le groupe le plus important de réfugiés au monde, devançant largement les réfugiés en provenance de l'Irak, du Burundi et du Sierra Leone. Le peuple afghan a donc un urgent besoin de notre aide car cette situation ne fait qu'empirer.

Que devons-nous faire? Voici ce que propose le Bloc québécois. Étant donné que le gouvernement fédéral n'a pas de politique claire quant à l'aide au développement bilatérale envoyée directement aux gouvernements étrangers, il serait approprié de mettre en place un plan précis dans le but d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB, une cible déterminée par l'ONU.

Deuxièmement, cette politique bilatérale assurerait ainsi que les fonds ne soient pas détournés par des régimes où règne une corruption systématique.

Troisièmement, à court terme, nous proposons d'injecter trois milliards de dollars supplémentaires pour l'aide humanitaire internationale.

Les crédits

Quatrièmement, il est urgent de répondre positivement à la demande d'aide monétaire du secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, de 585 millions de dollars US pour faire face à cette crise afghane. Il est inacceptable que le Canada n'ait contribué jusqu'à maintenant que 16 millions de dollars pour l'ensemble des organismes humanitaires. Rappelons que ces 16 millions de dollars avaient déjà été annoncés; ce ne sont pas 16 millions supplémentaires, c'est toujours le même montant. C'est complètement inacceptable.

Cinquièmement, à long terme, le Bloc québécois croit qu'il faut éliminer les racines du fléau du terrorisme, soit la pauvreté, le désespoir et la guerre. Voilà les véritables enjeux de tout conflit faisant d'innombrables victimes innocentes.

Sixièmement, nous devons revoir nos objectifs militaires car la destruction de l'organisation d'Oussama ben Laden ne fera qu'éliminer la menace qu'elle représente, mais ne mettra pas fin au terrorisme, et ce, tant que la misère existera.

Septièmement, le Bloc québécois considère que le gouvernement fédéral doit revoir sa politique étrangère qui met l'accent principalement sur l'aspect commercial des relations internationales. On devrait se rendre compte que les droits de la personne devraient être pris en compte.

Le Bloc québécois réclame du gouvernement fédéral l'atteinte de l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB, tout comme le réclament l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, le Conseil canadien pour la coopération internationale et l'Institut Nord-Sud. Voilà des organismes qui voient les résultats de cette crise et qui en témoignent.

Tout comme je l'ai énoncé au début de mon allocution, il incombe en tout premier lieu aux gouvernements de protéger les libertés et les droits de tout être humain quel qu'il soit. Le Canada, qui se vante d'être un pays riche et privilégié quant à sa mentalité d'aide aux pays les plus défavorisés de ce monde, a le devoir et l'obligation d'agir concrètement et monétairement en ce sens.

Le Bloc québécois amène des solutions concrètes et réalisables. Il n'en tient qu'au gouvernement fédéral d'agir maintenant pour répondre à son engagement pris il y a 10 ans devant les Québécois, les Canadiens et surtout envers les réfugiés afghans.

Je formulais il y a peu de temps, à l'occasion des débats entourant le projet de loi C-36, l'espoir que les montants d'argent consacrés à la lutte antiterroriste ne soient pas seulement utilisés à des fins de sanctions, mais bien pour faire en sorte qu'il y ait moins de pauvreté et moins de misère pour arriver à régler ce problème du terrorisme.

Il est temps aujourd'hui d'en reparler et d'appuyer nos paroles de gestes concrets. On ne freine pas le terrorisme qu'avec des bombes, mais plutôt en soutenant la population innocente et en prenant des moyens concrets sur le terrain.

Le Bloc québécois propose des avenues de solutions à court et à long terme. Il ne faut pas se leurrer, le terrorisme continuera d'avoir une emprise sur les peuples défavorisés tant et aussi longtemps que les racines de ce fléau existeront et que les peuples resteront sans aucune voix pour exprimer leur désarroi.

C'est à nous tous de leur donner les outils nécessaires à une ouverture démocratique et c'est ce que propose le Bloc québécois.

• (1610)

M. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, je désire faire un commentaire.

Je pense que tout le monde est pour la vertu. On parle de l'Afghanistan aujourd'hui, mais il faut penser qu'il y a au-delà de 40

millions de réfugiés sur la planète actuellement, dont 2 à 3 millions en Afghanistan. Ces 40 millions de réfugiés représentent plus que la population du Canada.

Le gouvernement canadien, comme d'autres pays, alloue des budgets à l'aide humanitaire et à l'aide aux pays en voie de développement. Je me demande si ce n'est pas de la surenchère que de dire: «Tel pays donne tant, le Canada devrait donner tant. Tel autre pays donne tant, le Canada devrait donner tant.»

Est-ce qu'on ne devrait pas davantage s'orienter vers une solution globale, que cela devienne la responsabilité de tous et chacun d'intervenir dans le domaine de l'aide humanitaire, et pas seulement celle du Canada? Les Américains interviennent, mais interviennent-ils à cause de la guerre actuellement pour avoir une meilleure image? On devrait peut-être débattre de cette question.

Je me demande si la façon dont nous intervenons actuellement auprès des pays en voie de développement est la bonne. Je me demande si on ne devrait pas réfléchir davantage à un autre type de formule.

On dit qu'il y a au-delà de 500 millions de personnes riches sur cette terre, mais 5 milliards de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté. La richesse se crée mais ne se partage pas. Quelle serait la solution à envisager, au lieu de toujours intervenir et demander à un pays de donner tant, en fonction de son PIB?

C'est toujours une avenue correcte, mais on devrait peut-être penser à une autre formule.

• (1615)

M. Robert Lanctôt: Monsieur le Président, je pense qu'il y a des ONG très importants qui peuvent prendre l'argent et le distribuer au bon endroit.

Le député dit que ce qu'on demande au Canada, ce sont des sommes importantes, qu'on pourrait trouver autre chose. Mais il ne faut pas oublier que le Canada s'est engagé; il a signé un document stipulant qu'il allait respecter ce montant de 0,7 p. 100 du PIB. Il s'est engagé à le faire.

Maintenant, sur les 22 pays donateurs, il se situe au 17^e rang. Pourtant, en 1995, occupait le 5^e rang. Donc, l'actuel gouvernement libéral fédéral a coupé dans ces sommes d'argent qui sont très importantes pour les pays en voie de développement.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je désire vous faire part, ainsi qu'à mon collègue de Châteauguay, que j'ai eu l'honneur et le plaisir d'accueillir 450 étudiants qui ont participé à une marche intitulée «Cultivons la paix», à Trois-Rivières, mercredi dernier, dans le cadre du débat international que nous connaissons.

En espérant avoir le temps, j'aimerais lire une parmi les 160 lettres qui m'ont été expédiées, à moi en tant que député de Trois-Rivières, ainsi qu'à mon collègue de Saint-Maurice, ci-devant premier ministre du Canada. Je vais en citer un extrait:

Les crédits

Je sais que les États-Unis ont vécu un drame lors de l'attaque des terroristes du 11 septembre qui a fait des milliers de morts. Pour cette raison, vous avez décidé d'aider les États-Unis dans la guerre qu'ils font à un pays pauvre. Pensez à tous les innocents, hommes, femmes et enfants, qui mourront juste parce qu'ils sont de la même religion ou du même pays que les terroristes. Il y a beaucoup trop de morts, n'en faites pas d'autres.

Je pense qu'il y a d'autres moyens d'entente que la guerre. Notre pays devrait aider les gens bons dans ce pays et tous les autres afin qu'ils ne soient pas découragés au point de faire du terrorisme.

Je vous demande de faire la paix et d'aider les pays pauvres. La guerre apporte seulement la guerre.

J'aimerais que mon collègue nous fasse part de ses sentiments face à un témoignage aussi sensible d'un jeune étudiant du secondaire de mon comté.

M. Robert Lancôt: Monsieur le Président, cela rejoint ce que j'ai dit lorsque j'ai pris la parole dans le débat sur le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste.

Je disais alors que l'argent que le gouvernement engage présentement ne s'adresse qu'aux sanctions militaires. On n'a pas mis d'argent pour éliminer la misère et la pauvreté, qui sont à l'origine de cette guerre. Cette vie de liberté que l'on veut, si on ne règle pas la pauvreté et la misère, à long terme, on n'aura pas réglé cette guerre qui se déroule présentement.

• (1620)

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de joindre ma voix à celle de mes collègues afin d'exhorter le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de sept dixièmes de 1 p. 100 du produit intérieur brut, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

Il y a au moins deux raisons qui militent en faveur de l'amélioration de l'aide à apporter aux pays en voie de développement.

Le premier est davantage d'ordre moral. Le Canada est une nation prospère jouissant d'un certain confort matériel et d'une sécurité économique qui font l'envie des pays en voie de développement. Nous, qui vivons en Occident, sommes considérés comme privilégiés, riches. Les événements dramatiques du 11 septembre dernier ont secoué notre économie et nous ont forcés à revoir nos prévisions économiques. Mais cela n'a rien de comparable avec ce que les pays défavorisés ont à affronter.

Est-ce que cela veut dire que le Canada doit revoir à la hausse la part de son budget consacré à l'aide internationale? La plupart des agences qui travaillent dans ce domaine sont comme nous d'avis qu'il le faut.

Nous, du Bloc québécois, estimons que le Canada a baissé les bras devant ses responsabilités humanitaires. Il appert que ce gouvernement ne répond pas adéquatement aux besoins exprimés.

Toutes proportions gardées, le Canada se classe au 18^e rang des 22 pays donateurs d'aide internationale. Nous sommes parmi les pays les moins généreux à l'échelle internationale. Il n'en fallait pas plus pour que le président de Droits et Démocratie, M. Allmand, presse le gouvernement canadien d'augmenter son budget d'aide à l'étranger.

Regardons de plus près. Récemment, les Nations Unies demandaient pas moins de 900 millions de dollars canadiens pour venir en aide à quelque sept millions d'Afghans qui comptent sur l'aide internationale pour survivre. À peine plus de 11 p. 100 de cette somme a été récoltée jusqu'à maintenant. La part du Canada, depuis

le 11 septembre dernier, se chiffre à 16 millions de dollars. Il faut faire encore plus.

Depuis la dernière décennie, le Canada a versé 150 millions de dollars pour l'aide aux réfugiés afghans et à l'Afghanistan. Compte tenu de la prospérité qu'a affichée le Canada au cours des huit dernières années, cette participation est insuffisante, pour ne pas dire inacceptable.

Pendant ce temps, d'autres pays nous font la leçon. Le Canada occupait la sixième place en 1995 sur le plan de l'aide internationale. Cependant, l'an dernier, le gouvernement britannique a augmenté son aide de 35 p. 100. L'augmentation fut de 22 p. 100 en Belgique et en Suède, et de 10 p. 100 pour les Pays-Bas.

Selon ce qui est rapporté dans les médias, notre budget de l'exercice 2001-2002 pour l'aide humanitaire aurait beau être augmenté de 45 millions par rapport à l'an dernier, pour atteindre 2,6 milliards de dollars, nous en serions encore à un minimum de 20 p. 100 de moins que ce que nous faisons comme effort il y a déjà 10 ans, soit quand les libéraux ont pris le pouvoir. C'est inacceptable.

Notre participation s'est donc grandement détériorée. Nous accusons un sérieux retard compte tenu des années de prospérité que nous avons connues. Ce gouvernement voudra bien se défendre en arguant que, depuis 1990, ses efforts ont été contrés par l'obligation de composer avec des compressions budgétaires substantielles. Pourtant, le premier ministre lui-même avoue que le Canada devrait faire mieux à l'avenir, mais rien n'a encore été annoncé concrètement à ce sujet.

Certes, la ministre de la Coopération internationale est à revoir les façons de faire du Canada dans le but d'en arriver à une aide internationale plus efficace. Mais cela n'enlève rien à la réalité. Ce gouvernement est loin de l'objectif fixé par les Nations Unies qui souhaitent une collaboration de l'ordre de 0,7 p. 100 du PIB. En augmentant le budget de l'ordre de 1,6 milliard de dollars au cours des quatre prochaines années, nous n'en serons qu'à 0,35 p. 100, soit la moitié de ce que nous nous étions engagés à verser comme pays signataire de l'entente de l'ONU.

• (1625)

En regard des événements du 11 septembre, si le Canada veut conserver son influence sur la scène internationale, il devra accepter de porter sa part du fardeau en investissant dans l'aide internationale. Le ministre des Affaires étrangères en venait lui-même à cette conclusion. Alors, qu'attend ce gouvernement?

De l'aveu même de ce ministre, le Canada a bonne réputation, mais il n'a pas les moyens de cette réputation. Nous le savons tous. Il est primordial, dans le cadre d'une politique étrangère branchée sur l'actualité, de regarder les écarts de richesse qui se dessinent dans le monde.

N'oublions pas les faits: en 1993, les libéraux promettaient de verser pas moins de sept dixièmes de 1 p. 100 du PIB à l'aide internationale. Sept ans plus tard, ce même gouvernement libéral ne débourse que un quart de 1 p. 100 de son PIB.

La nécessité d'augmenter cette aide est bien réelle et urgente. Dans quelques semaines, Ottawa sera l'hôte d'une importante réunion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Au coeur des discussions se retrouveront les événements du 11 septembre et leurs impacts, particulièrement chez les pauvres. Le soulagement de la dette des pays défavorisés retiendra sûrement l'attention.

Les crédits

Il est temps pour le gouvernement du Canada de rajuster le tir. Le gouvernement dispose d'une marge de manoeuvre suffisante pour lui permettre d'accroître son aide. Nous disposons de ressources suffisantes, puisque les projections laissent entrevoir un surplus cette année de l'ordre de plus de 10 milliards de dollars.

Mais plus encore, nous devons accroître l'aide internationale, au moment où plusieurs se lèvent pour dénoncer l'écart qui se creuse entre les riches et les pauvres. Nous devons envoyer un message clair. Quand nous parlons de combattre la pauvreté, nous sommes capables de passer de la parole aux actes.

Il est urgent d'agir. Des femmes et des enfants d'Afghanistan connaissent depuis trop longtemps les affres de la guerre, et les bombardements dont est la cible ce pays depuis le début de la réplique des forces alliées les replongent dans une situation affreuse.

Enfin, permettez-moi de revenir un moment sur la réforme de l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI. Si l'ensemble du projet de réforme est bien accueilli par les organismes non gouvernementaux spécialisés dans la coopération internationale, certaines réserves sont à considérer.

Le Conseil canadien pour la coopération internationale, qui regroupe une bonne centaine d'organismes non gouvernementaux, n'endosse pas l'option de l'ACDI, qui semble vouloir adhérer sans discrimination à l'approche globale de la Banque mondiale. En fait, le Conseil craint que cela entraîne une réduction de l'aide accordée aux populations plus démunies, ce qui limiterait l'importance du Canada comme donateur.

Le milieu canadien de la coopération internationale exprime des réserves et s'inquiète de certains enjeux majeurs dans la réforme proposée:

L'ACDI redéfinirait sa mission pour y intégrer les intérêts stratégiques du Canada [...] en extrapolant les intérêts commerciaux.

L'histoire tend à démontrer que les intérêts commerciaux et les droits humains ne font pas bon ménage.

Puis, la marginalisation des organisations de la société civile, qui ont contribué largement au développement démocratique et à la solidarité [...]

Ces dernières deviendraient de simples exécutants de politiques édictées par les gouvernements.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international voient dans l'intégration des pays pauvres au système de marché la solution aux maux de la planète. À l'opposé, de nombreux intervenants oeuvrant en solidarité internationale ne partagent pas cette vision. Le Réseau des femmes, entre autres, soutient que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont responsables de la permanence de la pauvreté dans le monde et de son aggravation.

En terminant, la conséquence de l'aggravation de la pauvreté, c'est que la production de la richesse se heurte à son opposé, soit les facteurs de destruction. Parmi eux figure le terrorisme motivé par des ambitions révolutionnaires de changement de régime. Que faire? Combattre à tout prix la rentabilisation du terrorisme qui aurait pour effet de reléguer aux oubliettes la sécurité et la paix dans le monde.

• (1630)

Il faut revoir en profondeur l'ordre mondial contemporain et ainsi rechercher la justice mondiale. Il faut empêcher l'utilisation de l'arme terroriste à des fins politiques et, bien sûr, enrayer la pauvreté dans le monde.

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, je félicite ma collègue du Bloc québécois, et j'aimerais entendre ses commentaires sur le point suivant.

Est-ce que le Canada ne devrait pas réévaluer sa façon de faire en ce qui concerne sa politique étrangère?

On voit que le monde a changé; il n'y a pas que le Canada qui doit modifier sa politique étrangère. On vient de sortir de la guerre froide. Maintenant, l'impératif est commercial et seulement commercial. On le voit, par exemple, dans la signature de conventions qui peuvent avoir lieu en Chine. On regarde seulement le côté commercial sans voir l'aspect intérieur.

On devrait peut-être également parler de droits humains, de droits de la personne avant de décider de faire affaire avec un pays ou non. C'est peut-être une façon de réévaluer notre approche, de regarder une nouvelle politique étrangère au lieu de s'ancrer à vouloir signer et faire du commerce, en oubliant tout le reste. Si on peut faire de l'argent avec un pays, oui, on y va, on fait du commerce international avec ce pays.

Ne devrait-on pas plutôt regarder autre chose? Je donne l'exemple des droits de la personne, car ce pourrait être autre chose que le commerce. J'aimerais entendre ma collègue là-dessus.

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention et de sa question.

Je suis tout à fait d'accord avec lui qu'il faut absolument revoir la façon de faire de la politique étrangère; il faut se pencher davantage sur les droits humains. Il semblerait que tout converge.

On le voit dans la nouvelle réforme de l'ACDI. Avec tout le mérite qu'on peut attribuer à la ministre, qui fait beaucoup d'efforts, il ne faudrait pas que la politique de l'ACDI ne vise que les échanges commerciaux.

Cette ouverture qu'on a à travers les frontières, il ne faudrait pas qu'elle soit mise entre les mains des grandes multinationales, ce qui semble se dessiner à l'heure actuelle. On le voit dans les pays du G-7. Il y a également de ces organismes non étatiques qui s'infiltrent dans les politiques de ces pays. Ce sont de grosses multinationales qui prennent tout le pouvoir et ont un effet très destructeur sur l'ensemble de la population mondiale.

Il faut vraiment mettre des balises et se réorienter en ce qui concerne l'écart entre la richesse et la pauvreté et surtout intégrer les pays en voie de développement qui peuvent être utilisés par les grandes multinationales pour des échanges commerciaux en faisant fi des droits humains.

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je me souviens du discours du député de Joliette, plus tôt cet après-midi, alors qu'il soulignait l'importance, non seulement de nourrir les gens, mais de leur montrer comment le faire. C'est un exemple que tout le monde connaît.

Je pense que le bilan de l'aide internationale effectuée par l'ensemble des pays à travers le monde, cela n'a pas été, on doit le constater, un grand succès. Cela ne date pas de cinq ou dix ans; cela date d'un siècle. Depuis plusieurs décennies, le Canada participe à l'aide internationale.

Les crédits

J'aimerais savoir, s'il y avait une augmentation des budgets, le problème de la pauvreté dans le monde serait-il résolu? Est-ce que la députée pourrait nous confirmer que c'est strictement une question de budget ou s'il s'agit d'une question de mauvaise intervention? S'il y a une augmentation budgétaire, devrait-on la faire par le biais d'organismes publics, ou devrait-on la faire par l'entremise du secteur privé qui donnerait davantage à ces gens l'occasion de participer au processus de commercialisation?

La députée a beaucoup critiqué le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. J'aimerais connaître les principales façons d'intervenir dans les années à venir. Qu'est-ce qu'on devrait faire pour être encore plus...

• (1635)

Le président suppléant (M. Bélair): Je dois interrompre l'honorable député, si on veut que la députée de Drummond puisse répondre.

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, ce que je peux répondre, c'est que c'est aussi une question d'argent. Je ne dis pas que c'est seulement une question d'argent, mais c'est aussi une question d'argent, de répartition de la richesse.

Je suis un peu surprise d'entendre le député dire que j'ai critiqué le FMI et la Banque mondiale. J'ai surtout voulu questionner leur rôle actuellement et mettre en garde les pays du G-7 qui se réunissent pour parler d'organisations mondiales. C'était cela, ma volonté.

Oui, il faut répartir la richesse si on ne veut pas se retrouver avec la situation que l'on connaît actuellement en Afghanistan.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir : le député de Lakeland, la Défense nationale.

[Français]

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, je désire vous informer que je vais partager le temps qui m'est alloué avec le député de Ottawa—Orléans.

La meilleure garantie d'une bonne qualité de vie, on le voit avec les ravages que font les guerres actuellement, c'est la démocratie. Beaucoup plus que d'une aide humanitaire ponctuelle, l'Afghanistan a besoin d'un gouvernement qui respectera les droits humains et qui saura traiter les femmes en égales de façon à assurer le plein épanouissement des enfants.

Il est facile, pour nos amis d'en face, de réclamer et même de demander la lune. Ils savent qu'ils ne seront jamais au pouvoir. Le Bloc réclame aujourd'hui d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan.

Gouverner, c'est prévoir. Le Canada, je pense, a une feuille de route impeccable dans le monde. Notre pays aide par le biais de l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international. Cet organisme est très actif et prodigue son aide parce que c'est la chose à faire en matière d'éthique, de justice et de solidarité humaine.

L'ACDI ne le fait pas n'importe comment, et c'est très bien. Le mandat de l'ACDI est de soutenir les pays en développement afin de réduire la pauvreté et contribuer à l'avènement d'un monde plus sécuritaire, plus équitable et plus prospère.

On sait que ce mandat a été élaboré à la suite de vastes consultations qui se sont tenues en 1995. En 1996, l'ACDI a approuvé une politique sur la réduction de la pauvreté pour

encourager les pays à perfectionner leurs capacités et leur autodétermination, plutôt que la dépendance.

Je le demande aujourd'hui: est-ce qu'on devrait lier notre aide étrangère aux intérêts à long terme de notre pays tout en reconnaissant que la pauvreté extrême doit être éliminée?

Depuis plusieurs années, nous débattons la question de savoir si l'ACDI doit se concentrer sur un nombre restreint de pays. Nous connaissons tous les pressions politiques étrangères et celles ici de l'opposition pour nous inciter à distribuer nos ressources sur une vaste échelle. La discussion est ouverte. Quels sont les pays prioritaires? Aujourd'hui, on nous dit que c'est l'Afghanistan.

Je pense qu'on doit se poser la question, en tant que gouvernement, et essayer de répondre en disant que ce qu'il faut faire, c'est cibler de façon à ce que notre aide internationale soit plus efficace.

La réponse n'est pas facile à trouver. Prenons l'Afghanistan. Au cours des dix dernières années, l'ACDI a fourni 150 millions de dollars dans le but de réduire la souffrance des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan. Ce sont des gens qui ont été durement touchés par 20 années de conflits et trois années de sécheresse qui ont dévasté le pays.

Comme Canadienne, il est à mon avis extrêmement pénible de constater l'état d'assujettissement de cette population afghane et la pauvreté qui sévit dans ce pays.

Il a fallu les événements du 11 septembre dernier et l'écrasement des deux tours du World Trade Center pour attirer l'intérêt du monde entier sur l'Afghanistan. Pourquoi? Parce que les terroristes s'y cachent avec la complicité du régime taliban en place.

Ce qu'on découvre en Afghanistan depuis que les caméras du monde entier s'y trouvent, c'est un régime de terreur. Les femmes ne sont pas considérées. Elles n'ont aucun droit; elles sont battues, lapidées, et elles souffrent énormément. Une grande partie de la population est analphabète. Je pense que cela fait bien l'affaire des talibans qui peuvent ainsi mieux contrôler la population.

Le Canada verse en moyenne 12 millions par année à l'Afghanistan. Les fonds appuient de nombreuses organisations non gouvernementales et des agences des Nations Unies. On a la liste ici: CARE, trois millions de dollars; le Programme alimentaire mondial, 1,7 million de dollars; le Comité international de la Croix-Rouge, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. On a toute une liste.

• (1640)

Notre ministre responsable de l'ACDI annonçait encore récemment une contribution additionnelle de 10 millions de dollars pour aider à répondre aux besoins urgents des réfugiés afghans et des populations déplacées dans la région. C'est une aide qui porte la contribution du Canada, pour les réfugiés afghans, à 16 millions de dollars depuis le 11 septembre 2001.

Il me fait plaisir d'apprendre que le Canada consacre environ 21 millions de dollars par année au Pakistan et la réduction de la pauvreté y demeure l'objectif du programme actuel. Par exemple, on donne 12 millions de dollars dans le cadre d'un programme de gouvernance démocratique pour encourager la démocratie à l'échelle locale et augmenter la participation des citoyens à l'administration locale. On met l'accent sur une participation des femmes.

L'aide humanitaire a beaucoup plus de chances de fonctionner si on implique les femmes qui sont dans ces pays pauvres. Je pense qu'il faut louer l'ACDI, parce qu'elle le fait systématiquement depuis plusieurs années.

Les crédits

Il est important de ne pas oublier que les richesses du Canada ne sont pas incommensurables. Il ne faut pas non plus oublier nos propres enfants ici au pays. La pauvreté existe ici, chez nous. Il y a des enfants qui partent pour l'école sans avoir mangé. On a réalisé, par exemple, qu'en offrant le petit-déjeuner dans certaines écoles, on augmentait de 30 p. 100 l'assiduité des enfants.

Chez nous, la pauvreté est plus cachée, mais elle n'en est pas moins réelle. Dans Laval, sur l'île Jésus, où se trouve le comté de Laval-Est, se trouve le Centre de bénévolat qui a une liste bien trop longue pour les familles qui ont besoin de nourriture.

Je pense à une de mes commettantes, Louise Beauchamp, la directrice du St-Claude, une soupe populaire dans Laval-des-Rapides. Elle sait à quel point la population de Laval est démunie.

Dans Saint-François, dans mon comté, bien des personnes âgées ne mangeraient pas régulièrement sans les visites des bénévoles de la Popote Roulante.

En terminant, c'est vrai que notre gouvernement s'est engagé à consacrer davantage de ressources pour renforcer les démocraties, la justice et la stabilité sociale dans le monde. Il veut également réduire la pauvreté et éliminer la dette des pays pauvres.

Ainsi, nous avons offert un moratoire sur le remboursement de la dette de 11 des 17 pays pauvres les plus endettés pour leur permettre d'investir dans des secteurs névralgiques de leur société.

Il est faux de dire que nous n'agissons pas. Nous agissons. Nous faisons le maximum et nous devons nous préparer pour aider le peuple afghan à se doter d'un gouvernement représentatif de la population, qui viendra après la fin de cette guerre qui a cours présentement.

Je disais au début que le meilleur gage pour nos populations, c'est la démocratie. Encore une fois, l'Afghanistan a besoin d'un gouvernement qui va respecter les droits humains et qui va traiter les femmes comme des personnes égales.

• (1645)

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je voudrais lire une lettre que m'a envoyée une étudiante de secondaire I de l'École secondaire des Pionniers, dans mon comté. Cette lettre concernait le conflit que l'on connaît. Je vais ensuite demander à ma collègue du Parti libéral ce qu'elle en pense. La lettre se lit comme suit:

Je vous écris pour vous suggérer de ne pas faire la guerre, mais plutôt de donner de l'argent pour faire du bien et non du mal.

Vous pourriez plutôt donner de l'argent pour nourrir, loger, éduquer, soigner et vêtir les pauvres réfugiés de l'Afghanistan qui sont innocents à propos des événements survenus aux États-Unis.

L'autre jour, j'écoutais un reportage sur les réfugiés de l'Afghanistan. Là-bas, ils ne mangent pratiquement que du pain. L'hiver approche et plusieurs d'entre eux n'ont même pas d'abri. Ils n'ont pas de chaudes couvertures. Chaque jour, deux ou trois enfants meurent de faim ou d'une maladie.

Vous pourriez leur venir en aide, leur fournissant de la bonne nourriture, de l'eau, des médicaments et un toit.

J'espère que cette lettre vous fera réfléchir.

Je transmets ces propos à ma collègue d'en face. Que compte-t-elle faire? Est-ce qu'à ses yeux elle pense que l'attitude de son gouvernement, en termes d'aide humanitaire, est satisfaisante? Et, bien sûr, est-ce qu'elle va appuyer notre motion?

Mme Carole-Marie Allard: Monsieur le Président, je suis persuadée que mon collègue d'en face saura informer sa commettante que le gouvernement du Canada a déjà fait beaucoup pour aider le peuple afghan. En effet, nous mettons en place toutes sortes de mesures pour essayer d'appliquer un baume sur les plaies de ce

peuple qui est dirigé par un gouvernement qui appuie le régime terroriste.

Je pense donc qu'il est très important que chaque député fasse sa part pour que la vérité soit étalée au grand jour dans nos comtés.

[Traduction]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il s'agit d'une question très sérieuse. Selon les Nations Unies, quelque 7,5 millions de personnes sont touchées par les événements en Afghanistan. Je ne devrais pas dire seulement par les événements, puisqu'il n'y a pas que la guerre qui affecte la population de ce pays, où régnait une très grande pauvreté même avant le début des hostilités.

Si le gouvernement fédéral décidait tout à coup de débloquer la somme de cinq milliards de dollars réclamée par le Bloc, ce qui évidemment serait très peu probable et nous mettrait en situation de déficit, n'est-il pas vrai que nous ne pourrions pas utiliser très efficacement une grande partie de cette somme en Afghanistan à cause de la guerre qui sévit dans ce pays? Nous pouvons seulement pour l'instant offrir de l'aide aux camps de réfugiés au Pakistan.

Même les Nations Unies ont demandé de l'argent, soit 900 millions de dollars, et d'autres pays vont offrir leur contribution. Une grande partie de l'argent demandé par le Bloc ne pourrait évidemment pas être utilisée en Afghanistan pour le moment. L'objectif de 0,7 p. 100 proposé représente en réalité un chiffre arbitraire. C'est un chiffre donné par l'ONU, mais il est assez arbitraire et, dans les circonstances actuelles, tout cet argent ne pourrait être utilisé pour venir en aide à l'Afghanistan.

[Français]

Mme Carole-Marie Allard: Monsieur le Président, je pense que mon collègue d'en face a soulevé la vraie question. Effectivement, il est facile pour le Bloc québécois de réclamer ce qu'il réclame aujourd'hui, parce qu'il ne sera jamais au pouvoir.

Je pense que la responsabilité du gouvernement canadien est justement de faire la part des choses et de faire en sorte que nous dépensions de façon rationnelle pour ne pas déséquilibrer nos finances.

La pauvreté existe chez nous également et il est très important que nous assurions la survie de nos communautés et que nous aidions, bien sûr, les communautés internationales aux prises avec des conflits. Cependant, je pense qu'il faut le faire de façon concertée avec les autres pays et ne pas en donner plus que nous pouvons le faire.

• (1650)

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par féliciter le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay pour sa motion que j'aimerais lire à la Chambre. Elle demande, et je cite:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

J'ai eu le plaisir de servir comme secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale pendant deux ans, soit de 1999 à 2001. J'ai pu observer que la ministre était une personne dédiée au service des gens dans le besoin et voulait augmenter l'aide humanitaire. Auparavant, l'aide de l'ACDI avait surtout pour but de bâtir des infrastructures, telles que des ponts et des barrages. De plus en plus, elle s'oriente vers l'aide humanitaire.

Les crédits

L'an dernier, la ministre de la Coopération internationale a annoncé que son ministère et l'Agence canadienne de développement international soutiendraient et s'efforceraient à ce que ses programmes soient destinés aux quatre priorités fondamentales du développement social, à savoir la santé et la nutrition, l'éducation de base, la lutte contre le VIH et le sida et la protection des enfants. Je félicite la ministre pour cette nouvelle orientation.

J'appuierai avec plaisir le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay au sujet de nos objectifs communs de coopération internationale. Par la voix de notre premier ministre, le Canada s'est engagé à atteindre les objectifs de développement du millénaire.

Ces objectifs comprennent l'accès à l'éducation pour tous les garçons et les filles du monde entier, la réduction du nombre d'enfants qui meurent de maladies pouvant être prévenues, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim.

Les Canadiens et les Canadiennes s'inquiètent de ce qui arrive aux enfants de la planète. Ce qui se fait, ou plutôt ce qui ne se fait pas maintenant pour protéger ces enfants, aura des effets catastrophiques sur leur vie et une incidence lourde sur notre propre avenir.

L'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, prend ces préoccupations très au sérieux. Elle a élaboré un plan d'action en faveur des enfants, ces enfants qui ont besoin d'une protection spéciale, ces enfants qui sont exploités, maltraités et victimes de discrimination. Le plan de l'ACDI s'adresse à tous les garçons et filles qui grandissent dans les pays les plus pauvres du monde et qui sont menacés directement des dangers les plus graves.

Avec ce plan d'action, l'ACDI lance une approche nouvelle et meilleure qui met le Canada à l'avant-garde de l'action mondiale en matière de protection des enfants. L'Agence ne fait pas qu'aider à répondre aux besoins des enfants habituellement oubliés, elle veut aussi s'assurer que les droits de ces petits sont reconnus et respectés. Le respect des droits de l'enfant est la clé d'un changement réel et durable dans la vie des enfants et dans les collectivités. C'est là un bon geste de développement, un moyen efficace d'éliminer les causes profondes de la pauvreté et de l'exclusion.

Les enfants qui travaillent et ceux qui sont touchés par la guerre, voilà ceux et celles qui bénéficient des initiatives de l'ACDI en matière de protection des enfants. Ces initiatives servent de compléments aux efforts consentis par l'Agence pour tous les enfants dans d'autres domaines, par exemple en matière de santé et de nutrition, d'éducation de base, de la lutte contre le VIH et le sida. L'ACDI consacre 122 millions de dollars à la protection de l'enfance dans le cadre d'un plan établi sur cinq ans.

• (1655)

Depuis le Sommet mondial pour les enfants, en 1990, le Canada a pris la tête du mouvement en ce qui a trait aux questions de protection de l'enfance.

Nous avons également joué des rôles déterminants dans l'élaboration d'accords internationaux sur les droits des enfants, qu'il s'agisse de petits qui sont forcés de travailler, qui sont maltraités sexuellement ou qui se retrouvent soldats malgré eux. Et lorsque ce gouvernement a tenu la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, l'automne dernier, à Winnipeg, nous avons fait oeuvre de pionniers en invitant des jeunes à titre de participants actifs aux débats et aux décisions.

Le gouvernement a également obtenu l'appui du lieutenant-général à la retraite, Roméo Dallaire, à titre de conseiller spécial de la ministre de la Coopération internationale sur la question des enfants

touchés par la guerre. L'expérience concrète du général sera très utile à l'ACDI dans sa programmation et permettra de porter cette question à l'attention du grand public.

À l'heure où cette Chambre discute de notre programme global d'aide humanitaire et d'aide au développement pour des pays moins privilégiés que le nôtre, dont l'Afghanistan et d'autres pays de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale, veillons à ce que ce débat soit dominé par le souci des enfants.

L'avenir des sociétés déchirées par la guerre réside dans la capacité des communautés et des parents à inculquer à leurs enfants des valeurs telles que la paix, la tolérance et le respect d'autrui, même si ces petits ont souvent dû assister à des actes horribles. Le succès de ces sociétés influera sur notre propre sécurité et sur notre stabilité. Ces gens méritent notre soutien et notre aide.

Le Canada devrait être en mesure d'appuyer encore plus ce genre d'initiative. Voilà pourquoi nous appuyons la motion qui se trouve devant nous aujourd'hui.

[Traduction]

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue bloquiste a parlé d'une lettre qu'il a reçue d'un électeur. Je veux que l'on sache que j'ai reçu un certain nombre de messages électroniques d'habitants du Yukon qui, eux aussi, souscrivent à l'envoi de céréales et d'autres formes d'aide aux habitants de l'Afghanistan et de la région. Ils seront aujourd'hui heureux d'apprendre que le gouvernement et beaucoup de députés y souscrivent. Nous pourrions continuer à fournir cette aide et même l'augmenter dans l'avenir pour enrayer à la base quelques-unes des causes de la pauvreté et aider les plus démunis.

Le député pourrait-il nous parler des questions, s'il en est, dont il n'aurait pas traité dans son intervention?

[Français]

M. Eugène Bellemare: Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires de mon collègue de Yukon. Ce que le député d'en face a apporté, à savoir la lettre d'un élève de son comté, est vraiment à propos, car on parle de l'enfance.

Nous avons été témoins d'activités vraiment déchirantes, qui ont d'ailleurs commencé le 11 septembre. Et on voit maintenant, à la télévision, ce qui se passe en Afghanistan. Les jeunes, les enfants du Canada observent ce qui se passe à la télévision, en discutent avec leurs compagnons, leurs compagnes. Il se fait des discussions en classe, et c'est ce qu'il faut.

Malheureusement, les événements qui se déroulent présentement en Afghanistan sont choquants; ils nous font pleurer. On voit des enfants en détresse, on voit des enfants mourir de faim.

J'apprécie le fait que nos enfants nous envoient des lettres, de la correspondance, pour nous signaler qu'ils veulent la paix. Je trouve cela excessivement prometteur pour l'avenir. Un jour, ces enfants grandiront et ils auront du coeur au ventre. Ils voudront aider leurs confrères et leurs consœurs, non seulement ceux de leur municipalité, de leur province, de leur pays, mais ceux du monde entier.

• (1700)

[Traduction]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je serai bref, même si j'ai envie d'en dire davantage. Je veux tout d'abord rappeler que les députés de tous les côtés de la Chambre sont choqués par la pauvreté qui règne en Afghanistan. C'est un véritable crime.

Les crédits

Ma question concerne une chose que le député a dite au début de son discours, quand il a parlé de pauvreté dans le monde et des personnes qui en sont victimes.

Le député juge-t-il approprié que le Canada continue de prélever des tarifs sur des produits provenant de pays en développement, par exemple les textiles et les produits alimentaires, quand on sait que les textiles et les denrées alimentaires sont souvent les seuls produits que ces pays peuvent produire?

[Français]

M. Eugène Bellemare: Monsieur le Président, la question du député est très pertinente. Je suis convaincu que le gouvernement est présentement en train d'étudier cette question.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole à l'occasion de ce débat. Je pense que c'est opportun à ce moment-ci de rappeler quel est le contenu de la motion que le Bloc québécois a présentée et qui semble recevoir un accueil favorable de la majorité des membres du gouvernement. Je pense que sa lecture même peut permettre de convaincre des personnes comme la députée de Laval-Est, qui ne semblait pas sensible à nos arguments. La motion dit:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

Depuis le début de la journée, on a effectivement vu qu'il y a un appui du gouvernement à cette proposition. Je pense qu'il est important que ce débat se fasse aujourd'hui. C'est également important qu'on ait un appui très fort. C'est une motion qui va faire l'objet d'un vote. De ce côté-là, le Bloc québécois a bien joué son rôle en s'assurant que la Chambre aura à se prononcer sur cette question. On a déjà voulu amener le gouvernement à le faire sur l'intervention militaire, mais on n'a pas encore réussi. Toutefois, sur la question de l'aide internationale, il va y avoir un vote. On va être capables de voir où chacun loge.

Je pense qu'on a, de la part du gouvernement canadien, un acte de contrition important à faire à ce sujet. On sait que présentement, un rapport de l'OCDE place le Canada au 17^e rang des 22 pays donateurs de l'OCDE en matière d'aide internationale. On se retrouve à 0,25 p. 100 du PIB accordé pour l'aide internationale, alors que le Danemark est à plus de 1 p. 100, les Pays-Bas à 0,82 p. 100, la Suède à 0,80 p. 100, la Norvège à 0,80 p. 100. Il y a de nombreux petits pays qui consacrent de façon importante beaucoup plus d'argent que le Canada dans ce domaine.

On sait que l'aide internationale ce n'est pas que l'aide aux réfugiés et l'aide d'urgence. C'est également toute l'aide aux pays en voie de développement pour leur donner la chance de se développer et de donner un avenir à leur jeunesse. Souvent, cela peut être un outil très important pour éviter d'aboutir à des situations comme celles que nous avons vécues avec la crise du terrorisme.

On ne peut pas faire d'adéquation automatique voulant que s'il y avait eu une aide humanitaire beaucoup plus forte, il n'y aurait pas eu nécessairement de terrorisme. Mais on peut dire que si effectivement on fait une meilleure répartition de la richesse, on évite que les situations comme celles que l'on a vécues se présentent. On permet surtout de former des gens, de leur donner un espoir de leur assurer une chance de faire leur avenir. À ce moment-là, ils sont beaucoup moins sensibles à des arguments de désespoir comme ceux qui

peuvent être invoqués par les gens qui sont à la solde des mouvements terroristes.

La position défendue par le Bloc québécois dans ce débat est aussi celle des organismes non gouvernementaux canadiens comme l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, le Conseil canadien pour la coopération internationale et l'Institut Nord-Sud. Ces trois organismes, qui regroupent plusieurs organismes non gouvernementaux, réclament sans hésitation le retour à l'objectif de 0,7 p. 100 dans les plus brefs délais, comme le demande le Bloc québécois.

Depuis 1993, on a vu un recul important de sommes consacrées par le gouvernement du Canada à l'aide internationale. Je pense qu'on peut faire un parallèle avec le traitement qui a été fait à l'endroit des gens moins organisés et plus démunis dans notre société.

Depuis 1993, on a également vu, notamment en ce qui concerne l'assurance-emploi, qu'il y a eu d'importantes coupures. On a fait la même chose en ce qui a trait à l'aide internationale. Ce sont deux mondes où les gens sont moins organisés et ont moins de capacité de défendre leur point de vue. Il y a quelques années, on a coupé les budgets de l'ACOCI, une organisation qui faisait de la sensibilisation auprès du public sur l'importance de l'aide internationale. En coupant ces budgets, la population était peut-être, en bout de ligne, moins sensible à cette réalité. Aujourd'hui, cela nous est revenu en pleine figure. On a à réfléchir et à poser des gestes concrets.

Mercredi de la semaine dernière, j'ai eu un échange avec une centaine d'étudiants du Cégep de La Pocatière. Il y avait aussi un représentant du diocèse, une sociologue, un professeur originaire d'un pays arabe et un professeur en sciences politiques. On a été très touchés par les questions posées par les jeunes. Ils avaient une préoccupation vis-à-vis l'efficacité réelle des frappes militaires et leurs effets sur les populations civiles, mais également sur toute la question de l'aide internationale.

● (1705)

À court terme, quand on nous demande si, effectivement, cela a du bon sens de larguer des colis humanitaires sur des champs de mine, on peut dire qu'il y a eu quelques bévues dans le système qui méritent d'être corrigées. Mais au moins, on a une chance de se reprendre sur la question de l'aide internationale, à moyen et à long terme, pour que les budgets soient majorés de façon importante, très prochainement.

Le ministre des Finances a annoncé la présentation d'un budget au début du mois de décembre. Lorsqu'il dit que les besoins en sécurité seront très importants, en même temps, il faudrait qu'il se penche sérieusement sur la possibilité d'augmenter de façon significative le budget destiné à l'aide humanitaire.

Si on en est rendu à un quart de 1 p. 100, je pense que là, il est très important, si on veut donner le message clair qu'on retourne vers l'objectif de sept dixièmes de 1 p. 100, que dès le mois de décembre, on dise: «Pour l'année prochaine, ça prendra un geste significatif, une augmentation très sensible pour qu'on puisse voir cela dès l'année prochaine, de façon concrète, dans les différents programmes d'aide.» Il faut qu'il y ait un changement d'attitude du gouvernement canadien. Ainsi, on jouera plus notre rôle dans ce domaine et à partir du moment où on jouera notre rôle, on pourra interpeller les autres pays du G-7 qui sont peut-être, paradoxalement, ceux qui remplissent le moins leur rôle dans ce domaine.

Les crédits

À court terme, on se retrouve dans des situations très importantes. On l'a entendu dans le témoignage du député de Trois-Rivières. Des enfants meurent aujourd'hui; ils ne pourront pas traverser l'hiver à cause de la situation actuelle. Il faut que l'aide soit améliorée à court terme. Il faut aussi que notre aide à long terme soit majorée.

On aura le temps de tenir le débat pour savoir quelles sont les façons les plus efficaces d'apporter notre aide. Quel type d'organisme doit le faire? Est-ce que l'ACDI a toute l'efficacité qu'elle devrait avoir? Est-ce que d'autres formes d'aide doivent être développées? Ce sont là les questions qu'il faut se poser, mais avant tout, il faut que ces gens aient des moyens suffisants pour atteindre les objectifs qui sont les leurs, et que l'on veuille qu'ils atteignent comme société.

Ces gestes, on ne les pose pas tout simplement par charité. Le député de Joliette a parlé plus tôt de la répartition de la richesse dans notre société. Je pense que l'image est très belle et très significative: après la crise de 1930, aux États-Unis, il y a eu le «new deal». On a découvert qu'on pouvait créer des programmes sociaux pour avoir un filet de sécurité sociale et s'assurer que ceux qui étaient le plus touchés en période de récession, en période de ralentissement économique, seraient protégés. Ces programmes ont été efficaces. Ils nous ont permis, dans les décennies qui ont suivi, d'éviter des impacts trop négatifs, des situations économiques difficiles, des ralentissements.

Au niveau international, je pense qu'il faut se poser la même question. On en est rendu à adopter le plus tôt possible des solutions qui donneront de l'espoir aux gens, afin de permettre à ceux qui sont dans le dénuement complet de s'en sortir. En même temps, il faut probablement continuer à trouver une façon d'éradiquer le terrorisme et tous les moyens d'action possibles.

À moyen terme, la façon d'éviter que le terrorisme se développe, c'est de couper à la source sa possibilité de le faire, en lui enlevant tous les moyens, dont la méconnaissance, l'analphabétisme, le fait que les gens n'ont pas ce qu'il faut pour survivre, qu'ils n'ont pas la capacité de se développer. Si on élimine tous ces aspects, si on réussit, petit à petit, à améliorer la situation, on aura de moins en moins à vivre des situations extrêmes comme celle que nous avons malheureusement vécue le 11 septembre. Cette situation n'est pas née cette journée-là, mais elle est le résultat d'une colère, qui n'est pas acceptable, mais qui peut être expliquée sur l'ensemble de notre planète par une mauvaise répartition de la richesse, sur laquelle on a un rôle important à jouer.

Je conclurai en disant qu'il faut une stratégie globale pour agir dans tous les secteurs concernant le terrorisme. Une des façons de jouer notre rôle comme pays bien nanti, c'est de consacrer des sommes additionnelles importantes.

C'est l'appel du Bloc aujourd'hui. J'espère que demain, lors du vote, on aura un large consensus à cette motion, que cela se traduira par des montants accrus importants dès le prochain budget, début décembre. C'est là qu'on verra si notre message a réellement été entendu par le gouvernement.

• (1710)

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole officiellement dans ce débat, parce que j'ai vécu une conjoncture particulière dans mon comté, vendredi dernier.

J'ai eu le plaisir de rencontrer quatre étudiants de l'école secondaire des Pionniers. Il y avait deux étudiants du secondaire I et deux étudiants du programme PEI, le Programme d'études internationales. Ils se nomment Cynthia Lacourcière, Kate Denis, Mathilde Bélanger et Mathieu Hubert, ce dernier étant président de

sa classe, et ils étaient accompagnés de l'agent de la pastorale, M. Gérard Garceau.

Ils venaient me sensibiliser au fait que 450 étudiants s'étaient rassemblés, mercredi dernier, le 24 octobre, et avaient défilé dans les rues autour de l'école pour manifester sous le thème «Cultivons la paix».

On aura compris que cette rencontre a non seulement été très émouvante, mais très enrichissante et très instructive pour moi. D'autant plus que les étudiants du secondaire I ont écrit 160 lettres, dont la moitié était adressée à votre humble serviteur, député de Trois-Rivières, et l'autre moitié à mon collègue de Saint-Maurice, ci-devant premier ministre du Canada.

Il ressort de ces lettres que non seulement ces étudiants et étudiantes sont très sensibilisés et très sensibles à la situation, mais ils sont un peu, à l'image de la population québécoise et internationale, traumatisés et inquiets, notamment de la participation du Canada à la guerre. Et cela transpire surtout dans les lettres adressées au premier ministre.

Les grands thèmes qui ressortent, c'est «non à la guerre», «non à l'armement», «non à la vengeance», «non à la violence», et «oui à la paix et à l'aide humanitaire», comme on pourra le noter dans les quelques lettres que je citerai pendant que j'en ai le temps.

Elles se distinguent les unes des autres, tout en tournant toujours, évidemment, autour des mêmes thèmes.

Je commencerai par cette lettre, qui est un poème. L'étudiant me dit que ce poème fait part de son opinion:

Là-bas, en Afghanistan, le ciel est noir et bas
 Les maisons sont bombardées
 Et les rues remplies de fumée.
 Le vent souffle à peine
 Tandis que les Américains ressentent encore de la haine.
 Les gens meurent, même les enfants
 Et pourtant, ils sont innocents.
 Eux peuvent pas se coucher en rêvant
 Que peut-être pour eux, demain, soufflera le vent.

J'ai ici une autre lettre:

Cher Monsieur Rocheleau,

Je vous écris cette lettre pour but de vous faire part de mon opinion. Je trouve que nous ne devrions pas nous joindre à la guerre, mais envoyer des personnes qui pourront aider les enfants qui meurent de faim, soigner tous ceux qui ont besoin d'être soignés, envoyer de l'eau potable et plusieurs autres affaires qui pourraient améliorer la paix entre nous tous.

Moi et mes collègues, nous ne nous joignons pas à la guerre. Disons non à la violence et à la guerre.

Voici une autre lettre:

Cher Monsieur Rocheleau,

Je vous écris pour donner mon opinion de ce qui se passe en Afghanistan. Je ne veux pas que le Canada aille là-bas en offensive, mais plutôt pour aider les gens qui souffrent de la guerre. Je crois qu'il faudrait envoyer des médicaments, de la nourriture et autres pour aider ceux qui souffrent.

Je vous remercie de votre patience.

Celle-ci a un caractère très philosophique:

Cher Monsieur Rocheleau,

L'être humain se vante souvent de ce qu'il fait ou de ce qu'il invente. Il se décrit en tant qu'être vivant le plus intelligent de notre planète Terre. Mais avec tout ce qui se passe ces temps-ci, je crois qu'il se trompe un peu, parce que quand je regarde les animaux et les plantes agir, je trouve qu'ils sont un peu plus aimables envers leurs proches que nous.

Si nous pensions un peu plus à notre unique planète, nous verrions que nous sommes en train de la mettre sens dessus dessous.

Les crédits

Je pense que l'homme n'a pas été créé pour faire la guerre envers les autres individus de nos continents voisins mais pour faire le bien.

C'est pour cela que je vous demande, en tant qu'être humain, de vous impliquer dans les attentats du 11 septembre pour le bien de l'humanité plutôt que pour le contraire, parce que je me dis que la guerre peut faire plus de morts innocents que de morts qui sont accusés.

Un gros merci d'avoir pris le temps de me lire.

• (1715)

Une autre lettre dit:

Je vous écris, monsieur Rocheleau, pour vous faire part de mon désaccord face à ce que le Canada participe à la bataille contre l'Afghanistan. On peut envoyer l'armée, mais pas pour tuer, mais bien pour apporter de l'aide humanitaire aux Afghans qui meurent de faim ou pour les protéger des bombardements américains.

Ça ne veut pas dire nuire aux États-Unis, mais les aider à toucher leurs cibles et non des civils. Et même encore là, s'ils détruisent les camps d'entraînement d'Oussama ben Laden, celui-ci répliquera par d'autres attentats terroristes et l'armée contre-attaquera et cela n'en finira plus.

En tout cas, j'espère que vous comprenez pourquoi je n'aime pas la guerre. J'espère aussi que cela vous fera changer d'avis sur cette décision.

Ici, encore une fois, c'est une lettre sous la forme d'un poème:

Dans un lointain pays, l'Afghanistan,
La guerre montre ses dents.
Les uns meurent
Les autres pleurent.

Si vous en voyez, des soldats,
Ne les envoyez pas au combat.
Envoyez-les aider
Et soyez persuadés
Que jamais vous ne le regretterez.

Pensez que si vous nous envoyez combattre,
Vous aurez en retour un désastre.
Pensez à ceux qui vont mourir
Et à ceux qui vont souffrir.

Le rêve le plus grand est le plus irréalisable
Celui de la paix dans le monde.
Mais si tout le monde y met du sien
Peut-être qu'un jour, tout ira bien.

Je rappelle que ce sont là des élèves de secondaire I.

Ici, j'ai une lettre qui résume très bien toute la question:

Je vous écris un petit mot, monsieur Rocheleau, pour vous dire: non à la guerre, non à l'armement, non à la violence.

Je suis pour une aide humanitaire en Afghanistan. Cela n'a jamais apporté rien de faire la guerre. Nos voisins du Sud devraient apprendre la tolérance, et que même si on n'est pas d'accord avec eux, cela ne veut pas dire qu'on est contre eux.

La guerre a toujours apporté la misère, la famine, et c'est les enfants qui en paient le prix. Je ne suis pas venu au monde pour voir cette misère, mais pour vivre une vie active, paisible et être en harmonie avec Dieu et les êtres vivants, dans le respect des autres races ou religions, et non pour tuer et brimer la liberté de chacun en essayant de le faire fonctionner à l'image de l'Amérique.

Parce que ce qui est bon pour un n'est pas nécessairement bon pour un autre. On vient au monde pour être différents de chacun, sinon la vie serait ennuyante si on étaient tous pareils.

On aura donc compris que je suis très heureux de lire ces témoignages dans cette Chambre des communes. Bon nombre d'entre eux—il y a au total 160 lettres—nous rappellent, par la candeur de leurs auteurs, que la vérité vient de la bouche des enfants. Je pense qu'on en a un témoignage éloquent. Je peux dire que je suis très impressionné par leur calibre, par leur sensibilité, par leur intérêt. Quand on a des moments d'angoisse quant à la relève, quant au sens de la vie collective et aux responsabilités des citoyens et des

citoyennes, un événement comme celui-là me met en confiance et me permet d'accorder un certain espoir en l'avenir.

Je lirai un dernier témoignage qui est plus cru. Son auteur fait moins de détours pour exprimer sa pensée. Cela se lit comme suit:

L'attentat où l'avion a rentré dans le World Trade Center a été inventé par ben Laden pour nous faire réagir et pour montrer qu'il voulait faire la guerre. Mais on est assez épais pour faire la guerre contre un pays du tiers-monde.

Je pense que cela résume assez bien un courant de pensée où le gouvernement, le Cabinet et le premier ministre devraient se sentir interpellés. Je suis très fier de voir que notre jeunesse est à l'image de la population québécoise en ce qui concerne la sensibilité.

Les derniers sondages le démontrent: les réticences et les réserves émises par les Québécois se distinguent nettement du reste du Canada. Cela me démontre une fois de plus qu'un Québec souverain, autour de la table des Nations Unies, dans le concert des nations, aurait une voix différente, et ce, à l'avantage de l'humanité.

• (1720)

[Traduction]

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Leeds—Grenville.

Je suis ravie de participer au débat sur la motion présentée par le Bloc québécois et exhortant le gouvernement fédéral à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan... et à porter le niveau de son APD à 0,7 p. 100 du PIB, comme le recommandent les Nations Unies.

Je souligne d'entrée de jeu que mes collègues et moi appuyons la motion. Les événements du 11 septembre ont montré de façon on ne peut plus claire que le Canada et les pays développés ont l'obligation de venir en aide aux pays dont les populations continuent de vivre dans la misère noire. La pauvreté et ses conséquences constituent des menaces à la stabilité et à la sécurité des pays et des personnes qui en subissent les conséquences directes.

Comme le premier ministre, le ministre de la Défense nationale, le ministre des Affaires étrangères et de nombreux autres représentants de ce côté-ci de la Chambre l'ont dit, nous allons non seulement faire appel à des moyens diplomatiques, entre autres, mais aussi à l'aide humanitaire dans la lutte contre le terrorisme international. Il est plus important que jamais de renforcer notre volonté de favoriser un développement durable dans tous les coins du monde en développement.

Nous devons aider les pays en développement à offrir à leur population un accès à l'éducation et à des soins de santé, à promouvoir et à protéger les droits des enfants et des femmes, à lutter contre le VIH/sida et à éradiquer la malnutrition, et nous devons les aider et les encourager à concevoir des pratiques de saine gestion publique et à créer des capacités indispensables à l'instauration de sociétés démocratiques pacifiques et stables.

L'appauvrissement des populations nous affecte tous. Des réalités sociales troublantes ayant cours aujourd'hui dans un pays peuvent devenir pour nous tous un défi dans l'avenir. L'ACDI ne peut se permettre de manquer aux engagements que le Canada a pris à l'occasion de conférences de l'ONU et dans le cadre d'ententes internationales visant à régler des problèmes de développement international. Cela est d'autant plus pertinent et vrai en temps de crise et de guerre, comme c'est le cas avec l'Afghanistan.

Les crédits

Je ferai quelques brefs commentaires concernant l'aide de l'ACDI à l'Afghanistan et l'aide au développement dans le contexte du VIH/sida.

Depuis plus de 30 ans, le Canada collabore avec ses partenaires internationaux et la société civile en vue de dispenser de l'aide aux populations du monde en développement. Au cours des dernières années, la gestion du déficit et les restrictions financières ont entraîné une réduction de l'enveloppe canadienne de l'APD, ce qui a rendu impossible l'atteinte de l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB fixé par l'ONU.

En ma qualité de députée d'Etobicoke—Lakeshore, j'ai uni ma voix à celle de nombreuses autres personnes oeuvrant avec moi au sein de l'Association canadienne des parlementaires pour la population et le développement et à celle de tous nos collègues des ONG pour exhorter le Canada à atteindre le niveau de 0,7 p. 100 de son PIB.

L'ACDI et le gouvernement du Canada prennent toutefois des mesures afin de renverser cette tendance et d'axer l'aide au développement sur les régions où les besoins sont urgents, en cette période où les ressources sont limitées. Dans le dernier budget fédéral, le financement de l'APD a augmenté de 435 millions de dollars sur trois ans, ce qui montre clairement un retour à une croissance à long terme généreuse, mais mesurée. Le premier ministre est prêt à travailler avec les autres pays du G-8 afin de réduire la pauvreté et de régler les problèmes de développement au prochain sommet du G-8 qui aura lieu ici, au Canada.

L'ACDI a mis en application son document intitulé «Les priorités de développement social: un cadre d'action», qui vise à renforcer les ressources consacrées à l'éducation de base, à la santé et à la nutrition, à la lutte contre le VIH/sida et à la protection des enfants. Les consultations que l'agence a tenues à l'échelle pancanadienne afin de revoir la politique d'aide internationale du gouvernement et de renforcer l'efficacité de l'aide témoignent de l'engagement que le gouvernement a pris afin de mettre de l'avant les priorités en matière d'aide au développement.

C'est l'état d'urgence en Afghanistan. Nous savons que ce pays avait besoin d'aide internationale avant les interventions militaires. L'Afghanistan est un des pays les plus pauvres de la planète et il a été ravagé par la sécheresse et la guerre civile.

• (1725)

Le HCNUR et la Croix-Rouge internationale nous ont prévenus que, compte tenu de la situation actuelle en Afghanistan, ils font face à l'une des plus graves crises humanitaires. Des milliers d'Afghans sont déplacés à l'intérieur du pays et sont des réfugiés. Il faut pourvoir à leurs besoins fondamentaux. Les Afghans ne peuvent compter sur la protection de l'État. S'ils sont dans cette situation, ce n'est absolument pas de leur faute.

Je suis heureuse que le Canada se classe parmi les premiers pays pour ce qui est d'accorder une aide humanitaire à l'Afghanistan. Depuis 10 ans, l'ACDI a versé près de 160 millions de dollars qui ont permis de fournir de la nourriture et un toit à de nombreux Afghans, de retirer les mines personnelles meurtrières, de lutter contre la propagation des maladies et d'éduquer les enfants, et surtout les filles.

Le Canada a accordé 16 millions de dollars pour aider à résoudre la crise humanitaire qui sévit actuellement en Afghanistan. Avec ce financement, nous aidons à répondre aux besoins alimentaires, à dispenser des soins de santé fondamentaux et à fournir des abris adéquats et de l'eau potable. L'ACDI travaille en partenariat avec le Programme alimentaire mondial et par le truchement d'ONG

canadiennes comme la Banque de céréales vivrières du Canada, CARE Canada et la Fondation Aga Khan Canada, afin de veiller à ce que l'aide humanitaire arrive jusqu'aux Afghans.

C'est ahurissant d'entendre des députés d'un parti de l'opposition parler de gaspillage à l'ACDI et mettre en doute la nécessité de l'intervention de l'ACDI. Tout le monde conviendra que l'aide au développement fait avancer des pays dans la voie de l'autosuffisance et de la prospérité économique. Il importe que toute aide internationale soit durable pour être efficace à long terme.

Nous pouvons nous assurer de la qualité de l'aide à long terme en fixant des repères et des cibles qui permettront d'évaluer les progrès et d'améliorer la situation. Nous devons mettre en place des stratégies pour encourager les pays à satisfaire aux besoins de leurs citoyens.

La prospérité économique n'est possible dans les pays en développement qu'à la faveur d'une solide politique sociale. Cette politique doit s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et aux raisons systémiques du manque de développement.

En matière d'aide au développement, il est vraiment souhaitable qu'on encourage les pays en développement à réaliser leurs propres priorités sociales. Un bon pas dans cette direction consiste à remettre la dette des pays pauvres qui sont lourdement endettés.

Je rappelle aux députés que le Canada a été le premier pays du G-8, en 1999, à investir 40 millions de dollars dans les fonds en fiducie des pays pauvres lourdement endettés. Dans son budget de 2000, le gouvernement canadien a prévu 175 autres millions de dollars pour ce fonds. Le 1^{er} janvier 2001, le Canada a cessé de percevoir le paiement de la dette des pays pauvres lourdement endettés. Les sommes ainsi épargnées ont permis à ces pays de mettre au point des stratégies de réduction de la pauvreté. C'est dans ce sens qu'il faut aller.

Je rappelle aussi à la Chambre que nous avons un problème urgent sur les bras, à savoir la propagation du VIH/sida. Par l'intermédiaire de l'ACDI, le gouvernement du Canada s'attaque à cette pandémie qui menace de compromettre le développement économique des pays pauvres. La lutte contre le VIH/sida est une des priorités clés de l'ACDI en matière de développement.

En juin dernier, l'ONU a attiré notre attention sur le problème qui menace le monde lorsqu'elle a convoqué à Gênes une séance spéciale sur le VIH/sida au cours de laquelle notre premier ministre et les membres du G-8 ont examiné la question. Le sida est en train d'annihiler des décennies de développement chèrement gagné. En faisant des milliers d'orphelins, le sida menace la survie économique de pays entiers et de collectivités entières. La propagation du VIH/sida mine les investissements dans l'éducation et le développement des ressources humaines.

Le Canada déploie énormément d'efforts pour lutter contre le VIH/sida. Le gouvernement fédéral a quadruplé le financement consenti à l'aide au développement par l'entremise du plan d'action de l'ACDI contre le VIH/sida. Nous sommes à un point tournant de la lutte contre cette terrible maladie. L'ensemble de la communauté internationale doit maintenant renouveler son engagement, qui doit être significatif, au titre de la lutte contre ce fléau et le Canada doit être de la partie. Grâce à la coopération internationale, le Canada réalise des progrès et déploie des efforts soutenus pour contrer cette pandémie.

Les crédits

Par conséquent, nous appuyons la motion présentée aujourd'hui. Les Canadiens peuvent être fiers de l'appui que le Canada consent au développement durable, à la réduction de la pauvreté et à l'éducation des enfants, mais il ressort clairement que nous pouvons faire davantage.

● (1730)

Nos collectivités s'attendent à ce que nous allions plus loin. Elles s'attendent à ce que nous consacrons 0,7 p. cent de notre PIB à l'aide au développement. J'appuie la motion et je demande à mes collègues à la Chambre, quelle que soit leur allégeance, de se concentrer sur la responsabilité qu'a le Canada à l'égard du reste du monde. Le monde compte sur une intervention et une prise de position de la part du Canada.

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis dans une situation plutôt inhabituelle en tant que politicien, car j'ai une certaine connaissance pratique de ce dossier.

Je félicite la Chambre de prendre le temps de discuter de cette motion, car nous avons consacré de 45 à 50 heures à un débat sur le projet de coalition contre le terrorisme. La motion d'aujourd'hui mérite d'être débattue. Toutefois, elle n'apporte qu'un semblant d'équilibre au débat.

Si nos actions visent les terroristes, il revient aux partenaires de la coalition d'assurer une présence sur le terrain de manière à assurer que les populations civiles dans ces pays comprennent et voient que ce que nous disons est vrai.

Je félicite mon collègue de Lac-Saint-Jean—Saguenay, le parrain de la motion. Cela me fait chaud au coeur de voir quelqu'un dans la fleur de l'âge prendre cette question au sérieux, car il s'agit d'une question extrêmement sérieuse. Nous devons avoir raison tôt ou tard de la pauvreté mondiale. Le plus tôt sera le mieux pour chacun.

Si j'ai commencé mon intervention en disant que j'avais une expérience pratique de ce dossier, c'est que j'ai déjà été professeur et que j'ai passé quelques années à l'étranger à travailler à des projets financés par l'ACDI. Je m'en tiendrai à mon expérience, car cela m'inquiète d'entendre des critiques sur la politique canadienne d'aide au développement international. Je crois que mon expérience m'autorise à dissiper certaines idées fausses à ce sujet.

J'ai passé deux ans à travailler à un projet d'aide en Éthiopie, dans les années 1980. Afin de donner plus de crédibilité à mon argument, je précise que les libéraux n'étaient pas au pouvoir à l'époque. Le personnel sur place et le personnel de l'ambassade étaient des plus ardents à faire en sorte que les deniers publics canadiens soient dépensés de façon efficace et conforme aux objectifs et aux valeurs soulignés dans les documents de l'ACDI.

Un élément important de l'aide internationale fournie par le Canada est le lien entre les femmes et le développement. Nous avons appris que nous devons nous assurer la participation des femmes à tout projet de solution si nous voulons nous attaquer à la racine des causes de la pauvreté et ainsi en traiter les causes plutôt que les symptômes. C'est une simplification à outrance, mais les fonds consacrés à accroître la capacité des femmes se traduit par l'amélioration du niveau de vie des enfants. Le Canada voit à ce que ses projets s'attaquent au problème des femmes et du développement. J'encourage le gouvernement à continuer d'intervenir à ce niveau.

La politisation de l'aide est l'une des choses qui m'a frappé en Éthiopie. Le pays, qui occupe une position stratégique, a bénéficié d'une aide considérable en raison de son importance pour un pays ou

un autre au fil des années. J'ai vu des tracteurs d'une valeur de 80 000 \$ abandonnés le long des routes à cause du manque d'essence. La durabilité est l'un des éléments importants associés à l'aide canadienne. Nous devons être en mesure d'assurer un développement durable autrement la fin de l'aide marque aussi la fin du projet.

L'un des projets les plus réussis qu'il m'a été donné de voir est un projet allemand. Il s'agit d'un prototype très simple pour un char à boeufs utilisant les roues arrière d'une coccinelle Volkswagen dont des milliers de carcasses jonchent le paysage faute de pièces de rechange et d'essence. Fait intéressant, elles sont de fabrication cubaine. Il faut parfois recourir à une technologie rudimentaire correspondant à celle du pays.

L'un des plus beaux moments de mon séjour en Afrique a été de voir, en visitant un puits d'eau avant de partir, qu'il avait été identifié comme étant le résultat d'un projet canadien. L'eau propre est un autre aspect de l'aide canadienne au développement s'attaquant à la racine des problèmes de santé.

● (1735)

Tous les Canadiens peuvent être extrêmement fiers du fait que nous avons foré littéralement des milliers de puits et formé du personnel local pour maintenir les approvisionnements en eau potable afin que les enfants qui boivent l'eau puissent compter sur de l'eau potable et n'attrapent pas des virus et d'autres maladies qui, dans bien des cas, finissent par les tuer.

J'ai passé ensuite trois ans en Hongrie dans le cadre d'un projet de l'ACDI. La situation était différente, car l'une des choses qui s'est produite dans ce pays à la suite de l'effondrement du système économique communiste, c'est que les avocats qui étaient auparavant au service de l'État se sont vu fondamentalement dire de partir à leur compte pour gagner leur vie. Par l'entremise de l'ACDI, le gouvernement du Canada a participé à la formation des avocats, et on peut se demander pour quelle raison. La raison est tout à fait simple. Si nous voulions ouvrir l'Europe de l'Est en tant que marché possible pour les entreprises canadiennes, il nous fallait alors un système et un cadre juridique minimisant les risques pour les entreprises canadiennes.

Lorsque j'ai commencé à travailler sur ce projet, je pensais que le gouvernement du Canada avait adopté une stratégie extrêmement utile. Quelqu'un a mentionné plus tôt une phrase simple qui sonne juste, soit que la stratégie canadienne d'aide au développement consiste à enseigner aux gens à pêcher plutôt qu'à leur donner du poisson. Pour ce qui est des gens qui essaient de prétendre en ma présence que l'aide étrangère du Canada consiste simplement à donner beaucoup d'argent sans exiger de comptes, je peux dire aux députés que ces gens n'ont aucune expérience des projets d'aide extérieure, car les mesures et les processus de reddition de comptes qui sont en place sont extrêmement stricts.

Les crédits

Nous mettons l'accent sur la prévention. Nous mettons l'accent sur la création de capacités. Nous voulons nous assurer que les femmes sont incluses dans ces projets de développement car cela assure mieux leur viabilité. Nous sommes très inquiets lorsque nous examinons les causes profondes de la pauvreté. Un des problèmes auxquels l'Éthiopie a été confrontée était qu'avec une telle pauvreté, chaque fois que les gens faisaient cuire quelque chose, ils devaient abattre des arbres pour alimenter leur feu. La déforestation de la région autour de la ville causait, à l'arrivée des grandes pluies au mois d'août, de très graves problèmes relativement aux terres qui restaient, arides ou arables. Ce sont des ingénieurs canadiens qui sont allés là-bas et qui ont commencé à mettre en place des systèmes de pompes pour l'irrigation et des ouvrages de soutènement. De plus, on a envoyé des travailleurs agricoles dans les champs parler aux gens de l'importance de ne pas se livrer à ce genre d'activité.

Finalement, et ce que j'en dis, c'est d'après mon expérience personnelle, l'un des autres avantages de l'aide étrangère est que les personnes qui distribuent l'aide en apprennent autant que celles à l'autre bout. On a reproché au Canada d'être un peu refermé sur lui-même et le fait que les Canadiens avaient beaucoup de mal à voyager. Les échanges d'étudiants entre les universités et les programmes d'échanges financés par l'ACDI sont extrêmement bénéfiques, non seulement pour le pays hôte mais pour les Canadiens qui participent à ces projets.

Je conclurai là-dessus. Toutefois, je tiens à souligner que les Canadiens peuvent être extrêmement fiers, non seulement des gens qui travaillent dans nos agences de développement international, mais aussi de l'orientation, de l'envergure et de la portée de ces projets. J'approuve totalement la motion du Bloc. Cette motion tombe à point. Le tout est d'arriver à ce chiffre, qui dépend de la croissance de l'économie. C'est l'un des inconvénients d'utiliser le PIB comme mesure, mais je pense que ce type d'activités est payant. À mon avis, le Canada est l'un des grands pays du monde à s'assurer de faire une utilisation efficace de l'argent. Nous pouvons en être très fiers.

• (1740)

[Français]

M. Stéphan Tremblay (Lac-St-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, je viens d'écouter mon collègue qui parlait de fierté et de l'efficacité des programmes d'aide actuels.

Je pense qu'on ne peut pas être contre la vertu, mais j'ai une question à lui poser en rapport avec le débat d'aujourd'hui, et c'est celle-ci: lui qui parlait de fierté, est-il fier de la position qu'occupe actuellement le Canada, qui se situe au 17^e rang parmi les 22 pays donateurs?

Les députés comprendront que la réputation du Canada en prend pour son rhume lorsqu'on regarde ces statistiques. Croit-il que, à l'appui de cette motion, le ministre des Finances, dès son prochain budget, débloquera des sommes additionnelles pour la coopération internationale?

[Traduction]

M. Joe Jordan: Monsieur le Président, j'espère que le député n'est pas en train de sous-entendre que nous ne sommes pas fiers, à titre de Canadiens, des efforts déployés par nos organismes voués au développement international. Il nous incombe à tous de faire avancer ce dossier.

Mon discours visait essentiellement certains intervenants qui, aujourd'hui, ont essayé de critiquer les politiques du Canada comme étant dépensières et inconsidérées et comme se résumant à un

gaspillage d'argent. Il n'en est rien. Si le député laisse entendre que nous devrions intensifier nos efforts à ce chapitre, je suis d'accord avec lui. Je lui signale toutefois qu'il doit s'agir d'un effort dénué de tout sectarisme. Quiconque partage cet avis doit s'employer à atteindre cet objectif.

On peut voir, à la lumière du débat d'aujourd'hui, que nous faisons parfois l'objet de critiques très dures. Parfois, nous nous heurtons à des gens qui sont convaincus que l'aide internationale est ce que nous voulons qu'elle soit et qui croient que nous jetons les miettes à d'autres pays. Je crois qu'il y a des possibilités extraordinaires. En général, avec la marée qui monte, tous les bateaux peuvent flotter.

Pour avoir entendu ses discours et vu sa conduite à la Chambre dans le passé, je sais que le député a à coeur cette question. Je suis impatient de travailler avec lui afin de faire avancer ce dossier.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, c'est à titre de représentant du Bloc québécois au Sous-comité des droits de la personne que j'interviens dans ce débat, qui est très relié aux droits humains.

Je pense qu'il est bon de relire la motion proposée par notre collègue, le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

Mes premiers mots seront pour féliciter le jeune député de Lac-Saint-Jean—Saguenay qui a proposé cette motion. Je le connais depuis cinq ans et je pense que c'est très représentatif du travail qu'il a fait jusqu'à maintenant. C'est un député qui parle avec générosité et qui a toujours le souci d'être proche des gens de sa circonscription.

J'ai également apprécié l'approche de notre collègue de Trois-Rivières, qui a cru bon de présenter des témoignages d'étudiants, de jeunes, ici au Parlement, pour faire valoir ce que pensent les jeunes dans tout cela et les questions qu'ils se posent.

Il y a quelques semaines, j'ai été invité par une classe de secondaire V et un groupe d'Amnistie internationale dans une polyvalente. Cette crise préoccupe beaucoup les jeunes. Cela préoccupe évidemment tout le monde, mais également les jeunes. Ils sont très intéressés par cette question et éprouvent beaucoup d'inquiétude. Je trouve que les propos du député de Lac-Saint-Jean—Saguenay représentent bien les gens de sa génération. J'ai continué ma consultation auprès des gens qui sont dans le domaine de l'enseignement et auprès de beaucoup d'autres personnes.

À cet égard, un sondage nous indiquait ce matin—sans entrer dans tous les détails—que les Québécois voient le conflit en Afghanistan de façon un peu différente des autres Canadiens. Je n'en suis pas surpris.

Je vais être clair. Nous avons appuyé l'idée qu'il y ait une action, une réaction, une riposte de la part des Américains dans le cadre de l'ONU pour que les auteurs présumés des attentats du 11 septembre et leurs complices soient punis. Je pense qu'il faut être bien clairs à ce sujet.

Les crédits

En même temps, cela nous amène à nous pencher sur l'origine du problème. Pour moi, c'est l'écart grandissant entre les pays pauvres et les pays riches qui est à l'origine du problème. Nous devons être vigilants pour ne pas laisser le conflit actuel dégénérer et devenir un calvaire épouvantable pour des milliers de civils, non seulement en Afghanistan, mais ailleurs aussi dans la région, et même chez nous. Une victime aux États-Unis ou une victime en Afghanistan, cela reste une victime. Il ne faut jamais l'oublier.

Au sujet du débat d'aujourd'hui, pourquoi j'ai relu la motion tout à l'heure, c'est précisément parce que cette motion nous place dans le contexte de la crise actuelle. Il ne faut pas l'oublier. Bien sûr, c'est un autre débat que de parler de l'aide humanitaire avant le 11 septembre, mais il y a des gens et des ONG qui se réunissent. Ils ont même été consultés par la ministre. Ils lui ont dit, pas plus tard que le 6 septembre, donc avant même l'attentat, qu'ils s'interrogeaient sur l'aide humanitaire internationale fournie par le gouvernement canadien. Ils sentaient une certaine forme de dérapage où l'aide était de plus en plus accordée dans un cadre ou dans une vision commerciale ou économique.

Si on revient à l'exemple de l'Afghanistan, c'est un pays qui subit les affres de conflits depuis des années, depuis au moins 20 ans. Les gens ne savent pas où aller et ils se déplacent. C'est le pays qui comptait, avant même le 11 septembre, le plus grand nombre de réfugiés d'autres pays, au-delà de 2,5 millions de personnes.

● (1745)

Depuis le 11 septembre, au moins 500 000 autres personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays ou dans les pays voisins pour se protéger. En plus de se protéger des talibans, elles doivent maintenant se protéger contre les bombes. On le voit de plus en plus, il y a des ratés. Une victime en Afghanistan ou une victime ailleurs sur terre, c'est une victime.

De mon bureau, cet après-midi, pendant que je me préparais pour mon discours, j'ai entendu certains députés. Le but n'est pas de mentionner leur nom aujourd'hui, mais leur intervention m'inquiétait un peu. Des députés de l'autre côté de la Chambre disaient: «Oui, on pourrait peut-être remettre en question l'aide internationale et l'aide humanitaire à laquelle le Canada participe actuellement.» Comme s'il en faisait beaucoup.

C'est un des problèmes. L'aide internationale du Canada diminue. Elle est de 0,25 p. 100. On n'est pas à hauteur de 0,7 p. 100. On est en-deçà de la moitié de la norme que Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada, alors ambassadeur à l'ONU, proposait à l'ensemble du monde entier. Les pays membres de l'OCDE s'étaient dits d'accord pour se rapprocher de cela. Mais depuis qu'on a les libéraux au pouvoir, c'est le contraire, on décline. Certains députés s'interrogent à savoir si on devrait continuer comme cela. Selon certains, cela ne donne rien.

Je suis en faveur de l'aide humanitaire la plus pressante. Prenons l'exemple d'une personne dont la vie ou la santé est menacée, ou qui a faim. À cet égard, Maslow nous apprenait que lorsque les besoins primaires ne sont pas satisfaits, on ne peut penser à des projets de développement. Comment peut-on penser à des projets de développement quand sa vie est menacée, ou celle de ses enfants, celle des gens de son entourage?

Comme je fais partie du Comité permanent des droits de la personne, j'aimerais relire certains articles de la Charte des droits de la personne, adoptée par l'ONU il y a plus de cinquante ans. Ce ne sera pas de trop que de relire cela.

On dit à l'article 1, et je cite:

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Il faut se demander si, dans ce conflit, il y a toujours un esprit de fraternité. Il y a trente articles dans cette Charte. À titre d'exemple, je cite l'article 3:

Tout individu a droit à la vie [...]

C'est essentiel, lorsqu'on est menacé de mort par des bombes ou des gens qui nous poursuivent. Je continue:

[...] à la liberté et à la sûreté de sa personne.

À l'article 13, on dit:

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

Lorsque des personnes sont obligées de fuir leur résidence, je ne pense pas qu'elles le font librement. Elles le font pour sauver leur vie. Quand des gens traversent les frontières, c'est justement parce qu'ils sont menacés.

À l'article 14, on dit:

Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

C'est un droit. On leur donne le droit, mais encore faut-il leur donner à manger et les soins médicaux nécessaires.

À l'article 22, on dit:

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Un pays sous-développé n'est peut-être pas aussi en mesure qu'un autre de donner de l'argent à l'extérieur.

À l'article 25, on dit:

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité [...] ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Je voulais rappeler cela. Les droits de la personne, c'est élémentaire. Trop souvent, on les oublie. On peut s'interroger. L'aide bilatérale du Canada ou d'un autre pays doit être conditionnée à l'exercice des droits de la personne.

● (1750)

C'est là le sens de la motion, et c'est dans ce contexte que le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay la propose. C'est dans le contexte d'une aide internationale qui passerait par l'ONU, par les organismes internationaux de l'ONU, par le Haut-Commissariat aux réfugiés, par les organismes internationaux reconnus par l'ONU, donc dans un cadre indépendant pour qu'on aide les pays.

En fin de semaine, j'en ai discuté avec de nombreuses personnes de tous âges de mon comté. J'en ai tiré une conclusion: pourquoi le Canada—on parle ici de sept dixièmes de 1 p. 100—ne donnerait pas autant d'argent pour l'aide humanitaire internationale qu'il en consacre à des moyens militaires pour contribuer à une action offensive? On n'est pas en désaccord, mais il faudrait toujours avoir le souci de devoir donner autant d'argent pour construire, pour sauver des vies, que pour détruire un pays.

Les crédits

• (1755)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, mon intervention ne prendra que deux ou trois instants. C'est peut-être un peu exceptionnel pour un ministre de commenter pendant la période de questions et commentaires, car habituellement, c'est pour faire un discours magistral ou pour exprimer la position du gouvernement que l'on prend la parole.

Mais ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui. Je n'ai pas l'intention d'énoncer une politique quelconque. Je veux plutôt contribuer à l'échange avec des collègues, ce qu'il me fait également plaisir de faire.

J'ai écouté les discours, ici, et je les ai écoutés aussi un peu plus tôt aujourd'hui de mon bureau. Je dois féliciter tous les collègues de la Chambre pour l'excellente qualité des interventions faites aujourd'hui. Non que je sois d'accord avec tout ce qui a été dit, mais en grande partie, je pense que nous avons eu un débat, aujourd'hui, qui a été très intéressant, si je peux le qualifier ainsi.

Sans faire le procès des autres débats, ce débat, aujourd'hui, est plus intéressant, à tout le moins peut-être moins partisan que ceux qu'on entend lors des journées réservées à l'opposition, parfois, si je peux m'exprimer ainsi.

Là où je suis peut-être moins d'accord avec le député qui vient d'intervenir, c'est au sujet de la comparaison qu'il a faite à la conclusion de son exposé. Il a tenté, en quelque sorte, de comparer la nécessité d'un État de protéger ses citoyens et le devoir d'un État de contribuer à l'aide étrangère.

C'est comparer une pomme avec une orange, et c'est impossible de le faire dans tous les cas. Je pense que c'est notre devoir, comme société, de protéger les citoyens contre les actes terroristes, et de poser tous les gestes. Et je veux, pour ma part, dissocier tout cela de notre intervention à l'aide au développement international.

J'ai été moi-même ministre de la Coopération internationale, rôle que j'ai adoré d'ailleurs, et j'ai voyagé dans environ 25 ou 30 pays d'Afrique, de nombreux pays d'Amérique du Sud, et j'ai passé un bon bout de temps en Haïti. Et notre pays a fait beaucoup de travail dans plusieurs parties du monde.

Il est assez intéressant de noter qu'en Chine, aujourd'hui, on connaît deux choses en général à propos du Canada: on connaît le D^r Bethune et l'ACDI. Ce sont les deux choses du Canada qu'on connaît en Chine.

On connaît bien l'ACDI, ou son abréviation en anglais, CIDA, qui est l'appellation anglophone. C'est surtout celle-là qui est connue en Chine, puisque, bien sûr, lorsqu'on parle une langue étrangère en Chine, ce n'est habituellement pas le français, mais plutôt l'anglais.

Mais je veux seulement dire, pour ma part, que je ne voudrais pas que les Canadiens et les Canadiennes en général pensent qu'on a le droit, en quelque sorte, de faire une comparaison entre notre devoir de protéger nos citoyens—qui est notre devoir à tous, je pense—, et le devoir qu'on a d'investir dans l'aide au développement.

Je veux aussi terminer en me dissociant de ceux et celles—et ce n'était pas le cas du dernier discours, bien sûr, ni des derniers discours que j'ai entendus—qui pensent, à tort, qu'on n'a pas le devoir, en quelque sorte, de tendre la main aux autres êtres humains qui ont besoin de nous. C'est notre devoir. Je ne sais même pas si on peut appeler cela de la générosité. C'est notre devoir à tous et à toutes. Et je pense que c'est également notre devoir, à titre de parlementaires, d'informer la population de ce devoir.

Je voulais partager un peu ces sentiments avec les collègues.

M. Antoine Dubé: Concernant les derniers propos du leader du gouvernement à la Chambre des communes, je trouve qu'il a tout à fait raison de ramener cela à une question de droit. Droit, devoir et responsabilité, cela va ensemble. C'est pour cela que je rappelaient certains articles de la Charte des droits de la personne des Nations Unies.

Cependant, je veux simplement répondre que lorsque j'ai fait la comparaison en question, c'était seulement le reflet de ce que la plupart des députés et moi-même nous observons lorsque nous sommes dans nos circonscriptions durant les fins de semaines. C'était la conclusion que je tirais de ce que les gens m'ont dit en fin de semaine en affirmant qu'il fallait accorder autant d'importance à l'aide humanitaire qu'aux moyens nécessaires pour assurer la sécurité des Canadiens et des Québécois.

En même temps, ce dont il est question actuellement, c'est d'une contribution financière qui va accompagner une certaine force militaire pour punir les terroristes qui sont soupçonnés. Je pense qu'il faut replacer la question dans son contexte.

Par ailleurs, je suis ravi que le leader du gouvernement à la Chambre des communes, sensibilisé à la question, ait cru cette question suffisamment importante pour intervenir personnellement dans le débat, dérogeant à son habitude de ne pas intervenir. Je l'en félicite et cela augure bien pour le vote de demain soir. J'espère qu'il va convaincre tous les autres députés un peu moins sensibles à la question de voter en faveur de la motion du député de Lac-Saint-Jean—Saguenay.

• (1800)

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, c'est pour moi très important d'intervenir dans ce débat aujourd'hui sur la motion présentée par mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean—Saguenay. La motion se lit comme suit:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à revoir sa politique relative à l'aide internationale dans le but d'augmenter substantiellement les fonds prévus pour la participation humanitaire du Canada, notamment dans le contexte des interventions militaires en Afghanistan, et de porter le volume de son aide au développement à la hauteur des standards de 0,7 p. 100 du PIB, tel que le réclame l'Organisation des Nations Unies.

Dans un commentaire qui a été fait un peu plus tôt cet après-midi, un intervenant semblait se demander d'où vient ce fameux 0,7 p. 100. Pourquoi parle-t-on de ce chiffre-là? Pourquoi l'a-t-on mis dans la motion?

C'est tout simplement parce que cela vient des Nations Unies. Mon collègue de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière le rappelait, le débat avait commencé en 1959. C'est Lester B. Pearson, qui était à ce moment-là ambassadeur du Canada auprès de l'ONU, qui avait présenté cette motion et cette idée aux Nations Unies. Cela est passé par toutes sortes de méandres, a été discuté et on a fait une multitude de calculs. En 1975, on était revenu à la charge pour qu'on revienne toujours à cette décision de 1959. Mais en fin de compte, la décision finale aura été prise autour des années 1990 pour que les pays riches puissent apporter cette contribution principalement pour le développement des pays du tiers-monde.

La raison pour laquelle c'est important qu'on intervienne dans le développement, c'est parce que nous sommes responsables collectivement de ce qui se passe dans le monde. Nous souhaitons tous et toutes un meilleur partage de la richesse. Nous nous estimons tous et toutes chanceux et chanceuses d'être venus au monde dans un pays qui n'a connu ni la famine, ni la guerre, ni la détresse, ni toutes ces choses affreuses qui peuvent sévir autour de nous.

Les crédits

Un autre élément important de cette intervention, c'est que l'aide aux pays en voie de développement est essentielle. Cette contribution est partie intégrante de notre politique d'ouverture au monde et aussi parce qu'elle est extrêmement efficace pour combattre la pauvreté.

Les terroristes ont des motifs d'agir. On parle de la riposte des Américains à ce qu'on peut peut-être aussi qualifier de riposte. Ce qui s'est passé le 11 septembre, pour certains et certaines, était une riposte à ce qu'ils vivaient, à ce dont ils n'étaient pas satisfaits, ce pourquoi ils n'étaient pas heureux. Donc, on riposte à la riposte et à la riposte. Alors, quand va finir la riposte?

Mon jeune collègue a présenté une motion extrêmement importante. Un autre intervenant a rappelé plus tôt que plusieurs pays sont encore bien en deçà de la contribution que l'ONU nous demande de faire. À ma connaissance, d'après les documents que j'ai consultés, il n'y aurait que cinq pays qui, jusqu'à ce jour, ont accepté de donner la contribution que l'ONU nous demandait, soit le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et le Luxembourg.

Si on regarde le nom de ces cinq pays, aucun d'eux ne fait partie du G-7. Donc, aucun d'eux n'est parmi les grands pays industrialisés.

• (1805)

Pourtant, ils ont trouvé le moyen de donner entre 0,7 p. 100, ce qui est la contribution du Luxembourg, et 1,06 p. 100, ce qui est la contribution du Danemark. Si on est conscients qu'il est important de partager cela, si on veut mettre fin à la famine, à la misère, à la violence, c'est probablement une bonne idée d'essayer, dans les plus brefs délais d'accomplir cette promesse, de faire face à cet engagement pris il y a plusieurs années.

Quand on regarde la situation des réfugiés en Afghanistan, quelqu'un d'autre mentionnait qu'il y a une intervention à court terme. Oui, bien sûr, l'Afghanistan nous préoccupe à l'heure actuelle. Mais il y a le long terme aussi.

Il y a tous les pays où il faut intervenir: la Palestine, le Soudan, d'autres pays d'Afrique, d'autres pays d'Amérique du Sud, mais la situation qui nous préoccupe le plus présentement, c'est celle qui se vit en Afghanistan. Ce qu'on a appris aux dernières nouvelles, avec beaucoup de désarroi, c'est qu'il y a eu des ratés, des cibles ont atteint les huit enfants décédés dans la nuit de samedi à dimanche. Je ne pense pas que nous soyons très contents de cette situation. Cela ne nous empêche pas pour autant de penser que la riposte était légitime. Mais il faut se demander ce que l'on fait maintenant pour aider ces gens.

Je lisais des articles de magazines européens, comme *Le Nouvel Observateur*, *Le Point* ou *L'Express*. Les ONG sont très mécontentes que les États-Unis aient fait en même temps l'action militaire et l'action humanitaire. Ce sont deux opérations importantes qui, normalement, sont dissociées, pas tellement dans le temps parce qu'il faut aider les gens, mais dissociées des aidants naturels. Ce sont plutôt les ONG qui habituellement apportent l'aide humanitaire.

Si la guerre devait prendre fin demain, il faudrait encore de l'aide humanitaire pour venir au secours de l'Afghanistan qui a connu 22 ans de guerre et trois années de sécheresse. Quand on a eu trois années de sécheresse, on n'a pas des produits qui poussent aisément.

Dans une émission que j'ai écoutée dernièrement, on mentionnait que les ONG, n'ayant pas pu entrer en Afghanistan aussi facilement qu'avant, n'ont pas été capables d'amener les semences nécessaires pour les récoltes de l'an prochain. Encore là, l'Afghanistan aura encore plus de difficultés.

Il faut qu'on comprenne bien que l'aide humanitaire en Afghanistan est absolument importante à l'heure actuelle. Elle le sera après également. L'ONU estime que, probablement, il faudra aider sept millions de personnes, soit à peu près le tiers de la population de ce pays. Il faudra reconstruire, il faudra mettre sur pied différentes sortes d'aides.

Il faudra reconstruire tout ce que les bombes ont détruit. Il faudra faire en sorte d'avoir les moyens de déminer ce pays. Apparemment, cela prendra le siècle à venir pour déminer.

Mais ce qui m'apparaît important, c'est une réflexion de l'ancien président de Médecins sans frontières qui dit ceci, et je cite:

L'humanitaire moderne s'est construit en s'affranchissant de la tutelle du politique. L'asservir aux logiques d'État est une régression.

J'invite le Canada à jouer un rôle de leader dans cela, pour qu'on soit capables de donner de l'aide, donner de la nourriture, mais donner des choses qui vont correspondre aux habitudes alimentaires de ces gens. Ce dont la population de l'Afghanistan a besoin présentement, c'est d'abord du blé, de l'huile et du sucre, pas de biscuits, pas de beurre d'arachides, pas de confitures.

• (1810)

Ce n'est pas de cela dont ils ont besoin aujourd'hui. Mais c'est cela qu'on leur largue des avions en les mettant même en péril, parce que ces gens courent vers les fameux sacs jaunes dans des champs minés.

[Traduction]

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie les députés de la Chambre pour leur indulgence et pour me permettre de faire quelques remarques avant la clôture du débat.

Les députés de l'Alliance canadienne s'inquiètent de la situation en Afghanistan. Elle est aussi désespérée qu'elle l'est dans de nombreux pays du monde. Nous avons vu dans de nombreux pays des gens déchirés par la guerre, la famine et la pauvreté. Il est des situations tout à fait intenable. L'aide humanitaire est une chose dont on aura toujours besoin. C'est triste, mais c'est un fait. Des gens souffriront toujours, je suis désolé de le dire, de la famine et d'autres fléaux dans le monde. L'aide humanitaire est une chose dont on aura toujours besoin. Cela ne fait aucun doute.

Comment sommes-nous arrivés à un chiffre comme celui-ci, 0,7 p. 100 du PIB? D'où sort ce chiffre? Il semble être apparu comme par magie. Sur quelle base a-t-on calculé ce chiffre? Dans le cas du Canada, cela voudrait dire une augmentation de l'aide étrangère de 5 milliards de dollars par an. C'est une somme d'argent considérable et ce, au moment où nous devons faire d'importantes dépenses pour renforcer notre armée, recruter du personnel pour surveiller la frontière, et recruter du personnel pour le SCSR, au moment où il y a toutes ces exigences sur le Trésor public.

Les Nations Unies ont réclamé 584 millions de dollars américains, soit environ 900 millions de dollars canadiens, pour aider l'Afghanistan à se sortir d'affaire. Il est évident que l'on s'attend à ce que d'autres pays contribuent à cette somme. L'argent n'est pas entièrement destiné à l'Afghanistan, à l'évidence. Mais, même si nous disposions de tout cet argent, nous ne pourrions pas aider les Afghans tout de suite, car le pays est déchiré par la guerre.

Les crédits

Nous pourrions aider les personnes qui réussissent à se rendre au Pakistan. Nous pourrions peut-être aider les gens qui sont dans la région au nord de l'Afghanistan. Il s'y trouve des camps de réfugiés à la frontière avec le Turkménistan et ailleurs. La situation dans ces camps n'est pas bonne. L'an dernier, dans un camp de réfugiés, j'ai lu que lorsqu'il a fait froid, la température est tombée à 25 ° sous zéro et que 150 personnes étaient mortes gelées.

Il ne fait aucun doute que nous pouvons faire quelque chose, mais nous ne pourrions tout simplement pas dépenser tout cet argent maintenant en Afghanistan. Le pays est si fragilisé par la guerre que nous ne pourrions pas aider beaucoup de gens de l'autre côté des lignes ennemies. Nous n'avons hélas aucun moyen de venir en aide à ces malheureux.

Je terminerai en posant à mon collègue une dernière question. Le Canada impose des droits de douane sur les textiles et les denrées alimentaires destinés à des pays moins développés comme l'Afghanistan. Le député croit-il cette politique opportune compte tenu du degré de pauvreté dans lequel vivent des pays comme l'Afghanistan et d'autres?

[Français]

Mme Suzanne Tremblay: Monsieur le Président, je pense que ce qui est important pour mon collègue de Médecine Hat, c'est d'abord de savoir que la mission d'essayer de trouver comment on pourrait faire pour aider les pays en voie de développement, c'est un comité tout à fait indépendant qui a été formé en 1959 sous l'égide de la Banque mondiale.

On a donc demandé à des experts d'étudier quelle somme on devrait mettre, pendant combien d'années, et si on mettait telle

somme pendant 20 ans, qu'est-ce que cela donnerait comme aide au bout du compte; et en mettant tel autre chiffre, combien cela faisait.

Alors, ils en sont venus, autour de 1990, à consentir que si on mettait 0,7 p. 100 de notre PIB, on arriverait à aider suffisamment les pays en voie de développement pour pouvoir les sortir de la pauvreté chronique dans laquelle ils vivent constamment.

Aider à vaincre la pauvreté, c'est, d'une certaine façon, travailler également contre le terrorisme. Quand on demande au gouvernement canadien d'augmenter cette participation, on lui dit: «Donnez-nous une idée dans combien de temps vous allez arriver au chiffre de 0,7 p. 100.» On ne s'attend pas à ce que tous les milliards aillent tout d'un coup à l'Afghanistan, car les besoins sont tellement immenses sur la planète qu'il faudra équitablement répartir ces sommes au meilleur de notre connaissance.

• (1815)

Le vice-président: Comme il est 18 h 15, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer des travaux des subsides sont réputées avoir été mises aux voix, et le vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et différé jusqu'au mardi, 30 octobre 2001, à la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement.

[Traduction]

Comme il est 18 h 17, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 17).

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 29 octobre 2001

INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
Loi sur la capacité de contracter mariage			
M. Robinson	6635	Les prix Gemini	
Projet de loi C-264. Deuxième lecture	6635	M. Cuzner	6658
M. Owen	6637	Le Gala de l'ADISQ	
M. Moore	6638	Mme Gagnon (Québec)	6658
M. Paquette	6639	Le Mois de la philatélie	
M. Doyle	6640	M. Assad	6659
Mme Bennett	6641	La Société canadienne des postes	
Mme Davies	6641	M. Goldring	6659
M. Bryden	6641	Les événements du 11 septembre 2001	
M. Epp	6642	M. Proulx	6659
M. Robinson	6642	La pauvreté	
		Mme Davies	6659
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		L'Institut Nazareth et Louis-Braille	
Les crédits		M. Lanctôt	6659
Jour désigné—La politique d'aide internationale		La maladie coeliaque	
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	6643	M. Castonguay	6659
Motion	6643	Le commerce	
M. Obhrai	6644	M. Keddy	6660
Mme Lalonde	6644	L'industrie forestière	
M. Pagtakhan	6645	M. Stinson	6660
M. Crête	6646		
Mme Jennings	6647	QUESTIONS ORALES	
M. Myers	6648	Le bioterrorisme	
Motion	6648	M. Hill (Macleod)	6660
Adoption de la motion	6648	M. Rock	6660
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	6648	M. Hill (Macleod)	6660
M. Crête	6649	M. Rock	6660
M. Obhrai	6649	M. Hill (Macleod)	6660
Mme Jennings	6650	M. Rock	6660
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	6651	Mme Ablonczy	6661
M. Robinson	6651	M. Rock	6661
M. Pagtakhan	6653	Mme Ablonczy	6661
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	6654	M. Rock	6661
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	6654	La lutte contre le terrorisme	
M. Herron	6655	M. Duceppe	6661
		M. Gray	6661
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Duceppe	6661
Le Gala de l'ADISQ		M. Gray	6661
Mme Allard	6657	Mme Lalonde	6661
La Loi sur la radiodiffusion		M. O'Reilly	6661
M. Abbott	6657	Mme Lalonde	6661
Le Mois de sensibilisation au lupus		M. O'Reilly	6662
M. Dromisky	6657	L'économie	
Le Mois de sensibilisation au syndrome de mort subite du nourrisson		Mme McDonough	6662
.....	6657	M. Martin (LaSalle—Émard)	6662
Le Mois de l'histoire des femmes		Mme McDonough	6662
Mme St-Jacques	6658	M. Martin (LaSalle—Émard)	6662
Meryl Matthews		Le commerce	
Mme Hinton	6658	Mme Grey	6662
		M. Tobin	6662
		M. McNally	6662

M. Tobin	6662	M. Kilgour	6667
M. Moore	6663	La recherche et le sauvetage	
M. Tobin	6663	M. Cummins	6667
M. Moore	6663	M. Dhaliwal	6667
M. Tobin	6663	M. Cummins	6667
		M. Dhaliwal	6667
L'aide internationale		Le transport aérien	
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	6663	M. Laframboise	6667
M. Martin (LaSalle—Émard)	6663	M. Colletette	6667
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	6663		
Mme Jennings	6663	L'environnement	
Le commerce		M. Herron	6667
M. Kenney	6663	M. Anderson (Victoria)	6667
M. Tobin	6663		
M. Kenney	6663	Le programme d'infrastructure	
M. Martin (LaSalle—Émard)	6664	M. Nystrom	6667
		M. Martin (LaSalle—Émard)	6668
Les finances		La loi antiterroriste	
M. Guimond	6664	M. Elley	6668
M. Martin (LaSalle—Émard)	6664	Mme McLellan	6668
M. Guimond	6664		
M. Martin (LaSalle—Émard)	6664	L'agriculture	
L'immigration		M. Pankiw	6668
M. Benoit	6664	M. Vanclief	6668
Mme Caplan	6664		
M. Benoit	6664	Le terrorisme	
Mme Caplan	6664	M. Stoffër	6668
		M. Gray	6668
Les affaires étrangères		Les organismes génétiquement modifiés	
Mme Beaumier	6664	Mme Tremblay	6668
Mme Carroll	6664	M. Vanclief	6668
La défense nationale		Privilège	
M. Robinson	6665	Le ministre des Transports	
M. Gray	6665	M. Reynolds	6669
L'aide internationale		Mr. Colletette	6670
Mme Davies	6665	M. Blaikie	6671
Mme Jennings	6665	M. MacKay	6671
L'accès à l'information			
M. MacKay	6665	AFFAIRES COURANTES	
M. Gray	6665	La Loi sur le divorce	
M. MacKay	6665	M. MacKay	6672
Mme McLellan	6665	Projet de loi C-406. Présentation et première lecture	6672
La sécurité nationale		Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi	6672
M. Pallister	6665	Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Gray	6666	M. Jordan	6672
M. Pallister	6666	(Le document est déposé.)	6672
M. Gray	6666	Questions au <i>Feuilleton</i>	
Les finances		M. Jordan	6672
Mme Picard	6666		
M. Martin (LaSalle—Émard)	6666	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Mme Picard	6666	Les crédits	
M. Martin (LaSalle—Émard)	6666	Jour désigné—La politique d'aide internationale	
La loi antiterroriste		M. Paquette	6672
M. Fitzpatrick	6666	M. Crête	6674
Mme McLellan	6666	M. Mills (Toronto—Danforth)	6675
M. Fitzpatrick	6666	M. Lanctôt	6676
Mme McLellan	6666	Mme Tremblay	6676
Le Zimbabwe		M. Lanctôt	6677
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	6667	M. Marcil	6678

M. Rocheleau.....	6678
Mme Picard.....	6679
M. Lanctôt.....	6680
M. Harvey.....	6680
Mme Allard.....	6681
M. Rocheleau.....	6682
M. Solberg.....	6682
M. Bellemare.....	6682
M. Bagnell.....	6683
M. Solberg.....	6683

M. Crête.....	6684
M. Rocheleau.....	6685
Mme Augustine.....	6686
M. Jordan.....	6688
M. Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay).....	6689
M. Dubé.....	6689
M. Boudria.....	6691
Mme Tremblay.....	6691
M. Solberg.....	6692
Le vote est réputé avoir été demandé et différé.....	6693

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**